

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern, den 26. Februar 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

HAUPTPROTOKOLL der Sitzung vom 10. Februar 1992,
09.30 - 13.00 Uhr und 14.00 - 18.35 Uhr
und 11. Februar 1992
08.00 - 11.00 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

- TAGESORDNUNG
1. Kurzorientierung über die neusten Aktualitäten (ohne anschliessende Diskussion)
 2. Aktualitäten
 - 2.1 Die Lage in Jugoslawien
 - 2.2 Die Lage in der Volksrepublik China (VRC); die Beziehungen der Schweiz zur VRC
 - 2.3 Die Entwicklung der Lage in Algerien (Vershoben)
 3. 92.002 sn Aussenwirtschaftspolitik, Bericht 1991 1+2
 4. 92.003 sn Zolltarifarisches Massnahmen 1991
(Siehe Teilprotokoll 1)
 5. Konstituierung der Europasubkommission
(Siehe Teilprotokoll 2)
 6. Vorbereitung der Sitzung von Ende Februar 92
(Siehe Teilprotokoll 3)
 7. 91.063 s Doppelbesteuerung. Abkommen mit Polen
 8. Verschiedenes
(Siehe Teilprotokoll 4)

- ORDRE DU JOUR
1. Brève communication sur les dernières actualités (sans que s'ensuive une discussion)
 2. Actualités
 - 2.1 La situation en Yougoslavie
 - 2.2 La situation en République populaire de Chine et ses relations avec la Suisse
 - 2.3 L'évolution de la situation en Algérie (renvoyé)
 3. 92.002 en Politique économique extérieure. Rapport 1991 1+2
 4. 92.003 en Tarif des douanes. Mesures 1991
(Voir procès-verbal particulier 1)



- 2 -

5. Constitution de la Sous-commission pour les questions européennes
(Voir procès-verbal particulier 2)
6. Préparation de la séance de fin février 1992
(Voir procès-verbal particulier 3)
7. 91.063 é Double imposition. Convention avec la Pologne
8. Divers
(Voir procès-verbal particulier 4)

TEILNEHMER

Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlín, Berger, Bircher Silvio, Columberg, Eggly, Fischer-Hägglingen, Frey Walter, Grendelmeier, Haller, Maître, Moser, Mühlemann, Rebeaud, Ruffy, Segmüller, Steffen, Vollmer, Wyss Paul, Ziegler Jean

Entschuldigt:

Caccia (ersetzt durch Bircher Peter)
Columberg (ersetzt am 11.2. durch Stamm Judith)
Moser (ersetzt am 10.2. VM durch Borer Roland)
Nabholz (ersetzt durch Tschopp)
Oehler (ersetzt durch Ruckstuhl)
Scheidegger (ersetzt durch Mauch Rolf)

Weitere Teilnehmer:

Traktanden 1 und 2:
Rudolf Schaller, Generalsekretär EDA
Minister Blaise Godet, Stv. Direktor der Direktion für Völkerrecht des EDA
Botschafter Pierre-Yves Simonin, Chef der Politischen Abteilung 2 des EDA
Daniel Woker, Politische Abteilung 1, EDA
Jean-Daniel Vigny, EDA

Traktanden 3 und 4:

Bundesrat Jean-Pascal Delamuraz, Vorsteher EVD
Staatssekretär Franz Blankart, Direktor Bawi, EVD
Botschafter Jakob Kellenberger, Chef des Integrationsbüros EDA/EVD
Botschafter Rolf Jeker, Bawi, EVD
Botschafter Silvio Arioli, Bawi, EVD
Botschafter Marino Baldi, Bawi, EVD
Botschafter Pierre-Louis Girard, Bawi, EVD
Karl Weber, Bawi, EVD

Traktanden 5 und 6:

Rudolf Schaller, Generalsekretär EDA
Claude Corbat, Generalsekretär EVD
Botschafter Silvio Arioli, Bawi, EVD
Marc-André Salamin, Integrationsbüro
EDA/EVD
Rolf Stücheli, Generalsekretariat EDA

Traktandum 7:

Dieter Metzger, Direktor der Eidg.
Steuerverwaltung, EFD
Daniel Lüthi, Vizedirektor der Eidg.
Steuerverwaltung, EFD
Christian Stiefel, Eidg. Steuerverwaltung,
EFD

Kommissionssekretariat: Alfred Aebi,
Antonio Bitterli, Philippe Weber

Protokoll: Charles Lombard, (d), Geneviève
Québatte (f)

Vorbemerkungen

Der Präsident teilt mit, dass eine marokkotreue Dissidentengruppe der Polisario von der Aussenpolitischen Kommission empfangen werden möchte. Termin: 18.15 Uhr im Grünen Zimmer.

M. Rebeaud: Il faudrait mesurer le risque que nous prenons en recevant une délégation dont on ne connaît ni la légitimité ni les buts exacts. Je crains que, de retour au Maroc, elle ne se serve de cette entrevue à des fins de propagande.

M. Ruffy: L'enjeu est de taille et la Suisse est impliquée. Un ambassadeur suisse a été chargé par l'ONU d'organiser un référendum qui est actuellement saboté par sa Majesté le roi du Maroc. Avec les preuves que nous avons que la démocratie n'est pas en marche, on devrait s'abstenir de prêter la main à des interprétations qui pourraient nous nuire. Je fais la proposition formelle qu'on ne reçoive pas ces personnes aujourd'hui, mais quant on abordera le problème du référendum et la position de la Suisse vis-à-vis de la politique actuelle dans la République du Saharaoui.

Mühlemann: Wir haben die "richtige" Polisario schon mehrmals empfangen. Ein inoffizielles Kontaktgespräch könnte nützlich sein.

Bäumlin: Als Kommission können wir sie unmöglich begrüßen.

Präsident: Informelle Gespräche stehen allen offen. Morgen wird Botschafter Simonin die Gruppe empfangen.

M. Rebeaud: Personne ne peut interdire à qui que ce soit d'avoir des rapports informels avec qui que ce soit, mais il ne faut pas que cela se passe au Palais fédéral.

Wyss Paul: Wir müssen wissen, was es bedeutet, dass Botschafter Simonin mit diesen Leuten sprechen will.

1. Kurzorientierung über die neusten Aktualitäten

Schaller: Ich möchte mich auf die internationalen Kontakte der letzten Wochen des Departementschefs und der höheren Beamten des Departementes konzentrieren. Insgesamt traf Bundesrat Felber in knapp zwei Wochen elf Staatspräsidenten, sechs Premierminister, einen Vizepremierminister, zwei Aussenminister, den Vizepräsidenten der EG-Kommission und den Vizepräsidenten des russischen Parlamentes. Dabei handelte es sich nicht etwa um Zufallstreffen am Rande multilateraler Konferenzen, sondern um organisierte, bilaterale Zusammenkünfte.

Die Konferenz in Washington über die Hilfe an die neuen unabhängigen Staaten der ehemaligen Sowjetunion fand am 22./23. Januar auf Einladung der Vereinigten Staaten statt. 47 Länder und sieben internationale Organisationen nahmen daran teil. Die Schweiz wirkte in verschiedenen der fünf Arbeitsgruppe mit. Die Delegationsleitung oblag Botschafter Jenö Staehelin. Die Konferenzteilnehmer stellten fest, dass es sich um eine gigantische Aufgabe handle. Das Klima der Konferenz wurde als entspannt und konstruktiv beschrieben. Man war sich einig, dass dies nur der erste Schritt war, die nächste Konferenz soll An-

fang Mai in Lissabon stattfinden. Bei dieser zweiten Runde sollen dann auch die GUS-Staaten beigezogen werden. Eine der Zielsetzungen ist es, die Schaffung neuer Bürokratien zu verhindern. Es sollen die bestehenden Möglichkeiten wie die OECD, G-24, G-7, Spezialorganisationen der Vereinten Nationen und die ONG benützt werden. Die Schweiz ist der Meinung, dass die OECD die Funktion eines Clearing-Hauses ausüben sollte. Sie hat als konkrete Geste zehn Logistiker offeriert, die innerhalb von drei Wochen operationell würden. Sie regte zudem eine Konferenz an, wo mit den Mitgliedern der Arbeitsgruppe Assistance medicale die Frage der medizinischen Unterstützung und der Möglichkeiten der schweizerischen pharmazeutischen Industrie auf internationalem Gebiet etwas ausgelotet werden sollte. Dieses Treffen wird im Rahmen der Organisation mondiale de la santé in Genf stattfinden.

Die Moskauer Konferenz über die multilateralen Aspekte der Nahostkonferenz fand am 28./29. Januar statt. Eingeladen waren die EG, die Efta, der Golfkooperationsrat, die Maghrebstaaten, Kanada und Japan. Die schweizerische Delegation stand unter der Leitung von Botschafter Hoffmann und umfasste einen Fachmann für Waffenausfuhrfragen aus dem EMD, einen Sicherheitsexperten aus unserer politischen Abteilung 3 sowie einen Mitarbeiter des Bawi. Es gab Arbeitsgruppen zu Waffenkontrolle/Sicherheit, wirtschaftliche Entwicklung, Umwelt, Wasser sowie - das kam während der Konferenz neu dazu - das Thema Flüchtlinge in der Region. An der Konferenz nahmen Syrien, Libanon, Algerien, die Palästinenser und die Uno nicht teil. Die Schweiz erklärte sich bereit, einzelne Folgetreffen oder Seminaren zu organisieren oder, falls dies gewünscht würde, in Gebieten, wo sie Spezifisches beitragen könnte, konkret gute Dienste zu leisten. Eine Reihe anderer Länder machten ähnliche Angebote. Die Arbeitsgruppen werden Ende April/Anfang Mai wieder tagen. In Moskau erfolgte noch keine materielle Diskussion. Folgetreffen werden in Washington (Sicherheit/Waffenkontrolle), in Brüssel (wirtschaftliche Entwicklung) in Ottawa (Flüchtlinge, in Tokio (Umwelt) und in Österreich oder der Türkei (Wasser) stattfinden. Die Schweiz könnte u. E. auf dem Gebiet der Abrüstung/ Rüstungskontrolle hauptsächlich im Bereich der C-Waffen eine aktive Rolle spielen. Für Israel verlief die Konferenz besser als erwartet, Syrien bleibt hart und lehnt eine Zusammenarbeit zwischen den arabischen Ländern und Israel vor dessen Rückzug aus den besetzten Gebieten ab. Multilateral Gespräche würden erst einen Sinn machen, wenn Fortschritte in den bilateralen Verhandlungen erzielt würden. Diese sollen Ende Februar in Washington wieder aufgenommen werden. Interessant war, dass Japan erstmals in der Nahostfrage mitarbeitete.

Das Ratstreffen der KSZE-Aussenminister in Prag fand am 30./31. Januar statt. Bundesrat Felber nahm mit einer Delegation daran teil. Herausragender Punkt war die Aufnahme von zehn Nachfolgestaaten der ehemaligen Sowjetunion. Noch nicht aufgenommen wurde Georgien (das der GUS nicht angehört und auch nicht um Aufnahme in die KSZE ersucht hat). Aufgenommen als Beobachter wurden Kroatien und Slowenien. Der deutsche Aussenminister Genscher würdigte ausdrücklich die Berichterstattemission in Jugoslawien, die unter der Leitung von Professor Fleiner stand und logistisch durch die Schweiz unterstützt wurde. Das positive Echo bewog die Schweiz, ihre Bereitschaft zur Weiterführung dieser Mission anzukündigen. In der KSZE scheint sich im Falle manifester Obstruktion eines Landes ein Abrücken vom

Konsensprinzip abzuzeichnen. Anfang Dezember findet in Stockholm das nächste Ratstreffen auf Ministerebene statt. Bereits Ende März wird aber das Helsinki-Folgetreffen eröffnet. Ein KSZE-Gipfeltreffen der Regierungschefs findet am 9. Juli in Helsinki statt. Es werden jetzt fragende Stimmen bezüglich der Grösse und des Mitgliederprofils der KSZE laut. Heute gibt es 48 Teilnehmerstaaten. Acht von ihnen liegen ausserhalb Europas, sieben sind muslimisch. Am Rande des KSZE-Treffens sprach Bundesrat Felber mit Staatspräsident Havel. Dieser beurteilte die Lage in seinem Land als "très grave". Er sieht ein, dass sein Versuch, innerhalb von zwei Jahren die Grundlagen für neue politische Strukturen zu schaffen, gescheitert ist. Auch der slowakische Separatismus wirft Probleme auf. Havel bedankte sich für die schweizerische Hilfe im Rahmen des 250-Mio-Franken-Kredites.

Am World Economic Forum in Davos vom 1./2. Februar traf Bundesrat Felber mit den Präsidenten von Armenien, Aserbeidschan, Weissrussland, Moldavien und Usbekistan zusammen. Mit dem Präsidenten Krawtschuk der Ukraine führte er separat ein längeres Gespräch. Zudem traf er den Vizepremierminister Tschokhine der Russischen Föderation, der zudem vom Vizepräsidenten des Parlamentes, Schumeiko, begleitet war. Krawtschuk sprach über die Nachfolge der Sowjetunion, die offen sei, und über die Aussen-schuld, zu der eine internationale Konferenz in Kiew einberufen werden soll. Er gab sich irritiert über die Deklarationen Jelzins in den USA. Tschokhine wünschte ausdrücklich, mit Schweizer Parlamentariern in Kontakt zu treten. Anschliessend sprach Bundesrat Felber mit dem schwedischen Premierminister Bildt über die integrationspolitischen Fragen. Mit Herrn Andriessen, dem Vizepräsidenten der EG-Kommission sprach er über GATT und EWR, mit dem türkischen Premierminister Demirel kamen die Menschenrechte, die Demokratisierung und die Stärkung des Rechtsstaates zur Sprache. Herr Demirel kündigte an, dass für die Verwirklichung der internationalen Verpflichtungen auf diesem Gebiet künftig ein Staatssekretär für Menschenrechte verantwortlich sein soll. Bundesrat Felber traf auch den griechischen Premierminister Mitsotakis, den litauischen Präsidenten Landsbergis und den bulgarischen Präsidenten Jelew. Weiter führte er auch ein einlässliches Gespräch mit dem algerischen Premierminister Ghazali und dem tunesischen Premierminister Karoui, vor allem über den Fundamentalismus. Der pakistanische Premierminister Sharif unterhielt sich mit Bundesrat Felber über den Kaschmirkonflikt und die Entnuklearisierung der Region. Schliesslich gab es noch ein Treffen mit dem indischen Aussenminister, den er bereits während seines Indienbesuches getroffen hatte.

Staatssekretär Jacobi traf den argentinischen Vizeausserminister Guadagni, der das Thema der Förderung der Immigration aus Ost- und Mitteleuropa nach Argentinien aufbrachte. Diese Idee wurde bereits in verschiedenen europäischen Ländern lanciert. Argentinien signalisiert Bereitschaft, z. B. Kroaten, Ukrainer, Wolgadeutsche, Balten und Polen aufzunehmen. Weiter stattete der vietnamesische Vizepräsident Herrn Jacobi einen Höflichkeitsbesuch ab. Kurz darauf kam es in Bern zu einem Besuch des bulgarischen Aussenministers Ganev. In der Presse konnte der Eindruck entstehen, dass die Schweiz eine Balkankonferenz vorschläge. Soweit ging Bundesrat Felber aber nicht. Es wurde die Frage eines umfassenden Sicherheitskonzeptes für den Balkan diskutiert, wobei sich die Frage stellte, wie weit Länder aus-

serhalb des Balkans einen sinnvollen Beitrag zu einer stabilen Entwicklung leisten könnten, zum Beispiel in Form der Unterstützung einer Konferenz zu diesem Thema. Das Thema soll von beiden Seiten noch vertieft studiert werden. Die Schweiz erklärte, sie sei gegebenenfalls auch bereit, eine solche Konferenz zu beherbergen. Es gab aber keine aktive Propagierung einer solchen Konferenz durch die Schweiz.

An der Parlamentarischen Versammlung des Europarates am 4. Februar nahm Bundesrat Felber als Präsident des Ministerrates teil. Hauptthema war Osteuropa. Am Rande der Veranstaltung traf er Lech Walesa. Dieser zeigte sich anlässlich seiner Rede vor den Delegierten verbittert über die Schwere der Situation in seinem Land. Er appellierte auch an Herrn Felber um vermehrte Hilfszusagen.

Zur Zeit weilen Bundesrat Felber in Washington und Staatssekretär Jacobi in Südafrika.

Mit dem Iran bestehen wegen der Verhaftung eines Herrn Sarhadi am 23. Dezember Spannungen. Frankreich stellte einen internationalen Haftbefehl aus. Herr Sarhadi arbeitete auf der iranischen Botschaft in der Schweiz als Spécialiste des ordinateurs. Er verfügte über keinen Diplomatenpass und sein Touristenvisum, mit dem er eingereist war, war zum Zeitpunkt der Verhaftung seit Wochen abgelaufen. Am 31. Dezember stellten die französischen Behörden ein formelles Auslieferungsgesuch, das gegenwärtig beim Bundesamt für Polizeiwesen in Behandlung ist. Am 13. Januar wurde ein Haftentlassungsgesuch vom Bundesamt für Polizeiwesen wegen Fluchtgefahr negativ entschieden. Am Anfang der Affäre gab es bezüglich der Bewegungsfreiheit unserer Botschaftsangehörigen in Teheran Schwierigkeiten. Dies hat sich in der Zwischenzeit im Wesentlichen normalisiert. Den Botschaftsangehörigen ist aber immer noch ein Ausgangsrayon auferlegt, sie dürfen die Stadt Teheran nicht verlassen. Wir sehen aber zur Zeit davon ab, analoge Gegenmassnahmen für iranische Diplomaten Botschaftsangehörige zu beschliessen. Die iranischen Behörden stellen sich auf den Standpunkt, Herr Sarhadi könne die ihm von Frankreich zur Last gelegten Akte nicht begangen haben, weil er über ein Alibi verfüge. Bei den Akten geht es um Hilfeleistungen im Zusammenhang mit der Ermordung von Herrn Bachtiar in Frankreich. Die Frage des Alibis wird vom Bundesamt für Polizeiwesen zwar geprüft, aber letztlich ist es nicht unsere Sache, über Schuld oder Unschuld zu entscheiden. Dies wird auch das Bundesgericht nicht tun, das sich, wenn dem Auslieferungsbegehren einmal stattgegeben sein wird - was in den nächsten Tagen geschehen dürfte -, sich wohl mit dem Rekurs befassen wird. Da das Bundesgericht dazu mindestens zwei Monate brauchen wird, wird uns die Angelegenheit noch während längerer Zeit beschäftigen. Wie die Iraner nach einem stattgegebenen Auslieferungsersuchen reagieren werden, ist nicht abzusehen. Ein Gespräch zwischen unserem Botschafter in Teheran und einem Sohn von Staatspräsident Rafsandschani, der seinem Vater sehr nahe steht und der ein Büro leitet, das sich mit grossen Wirtschaftsprojekten befasst, zeigte, dass dieser nur oberflächlich über den Fall Sarhadi informiert war. Er sprach von grossen Wirtschaftsprojekten und der Möglichkeit, die 51-Prozent-Regel für ausländische Beteiligungen flexibel zu handhaben. Dies ist für uns eine interessante Feststellung, die auf eine gewisse Aufweichung der iranischen Haltung hindeutet.

2. Aktualitäten

2.1 Die Lage in Jugoslawien

Woker: Unter den von aussen auf Jugoslawien wirkenden Kräften sind die Uno-Mission und die EG weitaus die wichtigsten. Die Blauhelmaktion der Uno steht bereit. Einziges Hindernis stellt noch der Widerstand in einem der drei serbisch besetzten Gebiete in Kroatien dar, in der Krajina im Südwesten des Landes. An dessen Spitze steht Milan Babic, ein lokaler Ziehsohn von extremen serbischen Nationalisten, der sich praktisch selbständig gemacht hat. Die Uno zögert verständlicherweise, ihre Truppen zu engagieren, bevor nicht ganz klar ist, dass sie nicht als Zielscheiben dienen werden. Es geht ihr um Peace keeping, nicht um Peace making. Man geht aber jetzt davon aus, dass Babic gezwungen werden wird, die Bedingungen der Uno-Blauhelmaktion anzunehmen.

Auch die EG-Mission geht weiter. Wir weisen immer wieder darauf hin, dass die EG in Jugoslawien nicht vollständig versagt hat. Sie versucht, dort tätig zu sein, wo es überhaupt möglich ist. Lord Carrington hat eben gerade angeregt, eine Spezialkonferenz über Bosnien einzuberufen, wo die verschiedenen Bevölkerungsgruppen so ineinander verzahnt leben, dass eine "Lösung" à la Serbien und Kroatien noch viel schwieriger ist.

Auch die KSZE befasst sich mit Jugoslawien. Es gab die KSZE-mandatierte Mission unter der Leitung des Schweizer Professors Fleiner.

Ein schwieriges Problem ist die Frage der Anerkennung von Mazedonien. Bislang ist es lediglich von Bulgarien und der Türkei anerkannt, nicht aber von den EG-Ländern, obschon innerhalb der EG Konsens besteht, dass Mazedonien und vielleicht aus Bosnien die Kriterien einer Anerkennung erfüllen. Zur Anerkennung kommt es wegen des Widerstandes Griechenlands nicht, das ein EG-Land ist. Die Schweiz hat Mazedonien nicht anerkannt, weil die Anerkennung kein isolierter Akt sein kann. Bereits die Tatsache, dass nur zwei Nachbarstaaten Mazedonien anerkannt haben, kreiert eine neue Realität. Die Schweiz kann sich nur im Verbund mit einer repräsentativen Gruppe europäischer Staaten bewegen. Restjugoslawien ist ein sehr amorphes Gebilde, bestehend aus Serbien, Montenegro und - zur Zeit formal noch - Mazedonien und Bosnien. Es existiert für die Schweiz als Staat, mit dem wir weiterhin Beziehungen haben. Beide Seiten sind daran interessiert, dass die Beziehungen auf der Ebene des täglichen Verkehrs weitergehen. Das heisst aber nicht, dass die Schweiz irgendwelche Ansprüche von Restjugoslawien respektieren würde, z. B. auf Slowenien und Kroatien, denn bei diesen handelt es sich um unabhängige Staaten, mit denen wir direkte Beziehungen haben.

Jugoslawien wird ein Gesprächspunkt von Bundespräsident Felber in Washington sein. Die USA haben Kroatien und Slowenien noch nicht anerkannt. Es ist nicht ausgeschlossen, dass von amerikanischer Seite zur Zeit noch an einer Globalidee zur Lösung des Jugoslawien konfliktes gearbeitet wird, die insbesondere auch die Kosovo-Frage einbeziehen würde.

Der Jugoslawienkonflikt ist für die Schweiz von zentraler Bedeutung. Wir sind das Land mit dem höchsten Anteil von Menschen aus dem früheren Jugoslawien im Verhältnis zur eigenen Bevölkerungszahl. Es ist nicht garantiert, dass die Situation in der Schweiz weiterhin so ruhig bleibt.

GUS: Im Gespräch zwischen Bundespräsident Felber und Herrn Krawtschuk kam einmal mehr die emotionale Abneigung der Ukraine - und praktisch aller anderen GUS-Staaten - zum Ausdruck, sich von Russland einnehmen zu lassen. Der Führungsanspruch Russlands wird nicht anerkannt. Unsere Kontakte sind deshalb nicht nur mit Russland, sondern auch mit Staaten wie der Ukraine und Weissrussland ausserordentlich wichtig. Zur Zeit ist eine Delegation, geführt vom neuen Direktor für Verwaltungsangelegenheiten, Botschafter Bucher, in Kiew und Minsk, um die diplomatischen Beziehungen zu etablieren. Dabei geht es nicht nur um den formellen Akt, sondern um konkrete Fragen wie die Übernahme von Rechten und Pflichten in Staatsverträgen.

Wichtig sind die asiatischen Republiken. Wir verstehen darunter die fünf Republiken, die an Aserbeidschan anschliessen. Es war am Weltwirtschaftsforum in Davos interessant zu sehen, dass die Kontakte der Spitzen der Geschäfts- und Finanzwelt mit den Vertretern dieser fünf Republiken wesentlich intensiver waren als mit jenen der kaukasischen Republiken. Dies ist kein Zufall: die asiatischen Republiken verfügen über grosse Bodenschätze und haben theoretisch eine grosse wirtschaftliche Zukunft. Aber zunächst müssen in allen Bereichen ungeheure Investitionen getätigt werden. Der Kampf um Einflusssphären einerseits von der Türkei her, andererseits von Iran auf Tadschikistan hat begonnen.

Der 800-Mio-Franken-Kredit ist nun auch vom Zweitrat verabschiedet worden. Wir haben immer klar gesagt, dass die GUS ein neuer Bereich des Schweizer Engagements sein werde. Geweckt durch die relativ hohen Rahmenkredite tut sich eine Schere auf zwischen der finanzpolitischen Realität und der Erwartungshaltung dieser neuen Staaten und unserer bisherigen Kooperationspartner in Mitteleuropa. Wir versuchen eine klare Interessensbezeugung gegenüber diesen Staaten zu zeigen, ohne Hoffnungen auf allzu grosse Projekte zu machen. Humanitäre Hilfe an die GUS wird nicht via die Rahmenkredite der Kooperation mit Osteuropa geleistet, sondern via die Rahmenkredite der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit. Die Hilfe bewegt sich in der Grössenordnung von 2 bis 3 Mio Franken. Vorgesehen sind 5 bis 7 Mio Franken.

Das Politische Sekretariat des EDA musste sich die Frage stellen, wo die Grenze Europas liege. Die KSZE zieht den Kreis weit und berücksichtigt alle GUS-Republiken, auch die asiatischen. Im Europarat gehen erste Diskussionen dahin, die Grenze irgendwo bei Aserbeidschan zu ziehen.

Bäumlin: Wie wird das EDA in der Frage der aus der Schweiz rückkehrenden Saisoniers und Asylbewerber nach Restjugoslawien einbezogen?

M. Rebeaud: La question qui se pose au sujet de la Macédoine s'est déjà posée pour la Slovénie et la Croatie. A quelle moment la Suisse doit-elle décider de reconnaître un pays qui remplit les conditions traditionnelles au nom desquelles la Suisse reconnaît un Etat. Les conditions seraient remplies pour la Macédoine, y compris aux yeux de la plupart des Etats membres de la CE, mais on ne le fait pas parce que la Grèce y voit un problème particulier. Cela me rend très mal à l'aise. A quoi cela sert-il d'être neutre et indépendant de la Communauté s'il faut attendre qu'elle reconnaisse un Etat pour le faire à notre tour?

Quelles sont les autres considérations qui amènent la Suisse à penser qu'il ne faut pas reconnaître la Macédoine?

Mühlemann: Ich bedauere sehr, dass Bundespräsident Felber nicht anwesend ist. Am Wirtschaftsgipfel in Davos versammelte sich praktisch die ganze Welt. Es waren aber nur sehr wenige schweizerischen Politiker vertreten. Beim Treffen von Bundespräsident Felber mit sieben Präsidenten von GUS-Republiken hätten auch die beiden Präsidenten der Aussenpolitischen Kommissionen dabei sein können.

Gefährlich ist, dass in der ehemaligen Sowjetunion eine ähnlich desolante Lage entstehen könnte wie jetzt in Jugoslawien. Die neuen Republiken gehen geradlinig auf die Unabhängigkeit zu, allen voran die Ukraine. Sie ist bereit, den Handelskrieg mit Russland noch zu verschärfen. Sämtliche dieser Staaten werden von aufgeklärten Diktatoren geführt. Diese sind bereit, die Menschenrechte zu respektieren, wenn der Westen darauf beharrt, aber sie sind nicht bereit, die Perestroika in Form von weitergehender Demokratisierung durchzuführen. Kissinger schreibt in seinem Bericht nach einer Reise durch diese Staaten, dass man jetzt alles tun müsse, um die einzelnen Republiken zu unterstützen. Das bedeutet auch für die Schweiz, rasch ein diplomatisches Netz aufzuziehen. Minsk ist nicht unbedingt eine Schlüsselstelle. Neben Kiew wird Alma Ata wichtig sein. Das Kernproblem ist die Währungsreform, die durch harte Währung abgedeckt sein muss. Die zentralasiatischen Republiken haben die besten Chancen, weil sie Edelmetalle anbieten können. Die Frage ist, wie schnell unser diplomatischer Dienst eine Infrastruktur liefern kann, die es unserer Wirtschaft erlaubt, sich in den Aufbau einzuschalten.

Grendelmeier: Gibt es bezüglich der Anerkennung Mazedoniens eine Möglichkeit für die Schweiz, Einfluss auf Griechenland auszuüben?

Gibt es Vorstellungen, wie die Schweiz bezüglich Kosovos eingreifen könnte?

Wer ist in Restjugoslawien unser Ansprechpartner für die täglichen Geschäfte?

Hat man schon Überlegungen angestellt, ob es nicht sinnvoll wäre, wenn die Schweiz vom 800-Mio-Franken-Kredit einen grossen Anteil an die Umschulung der Mitglieder der ehemaligen Sowjetarmee leisten würde? Diese Aufgabe ist politisch wichtig, denn die Armeeangehörigen sind völlig frustriert und von der Bevölkerung verachtet.

Vollmer: Im ehemaligen Jugoslawien spielen Minderheitenfragen in den überbetont nationalistischen neuen Staatsgebilden eine grosse Rolle. Grosse Bevölkerungsgruppen werden in ihren Rechten beschränkt. Es scheint nur noch die Alternativen zu geben, Menschen zu verschieben oder Grenzen zu verschieben. Welche Politik verfolgt das EDA in diesen Fragen?

Bircher Silvio: Der Fächer für die Partizipierung am 800-Mio-Franken-Rahmenkredit sollte nicht zu weit geöffnet werden. Die Schweiz sollte sich auf einige wenige Staaten beschränken, damit die Hilfe noch wirkungsvoll sein kann. Es sollte eine Strategie der dezentralisierten Konzentration verfolgt werden.

Die Schweiz hat mit den übrigen Efta-Staaten einen Industrie- oder Entwicklungsfonds gesprochen. Ist dort nun Restjugoslawien der Partner, oder sind es alle Nachfolgestaaten Jugoslawiens?

M. Ziegler Jean: M. Woker m'inquiète lorsqu'il parle des attaques subies par le département de la part du groupe Ringier. C'est la première attaque d'une stratégie qui vise à dire que le Conseil fédéral ne fait pas son travail en Europe de l'Est. L'idée est de dire que le tiers monde est un tonneau sans fond et qu'il faut donner une priorité à la reconstruction des pays de l'Est. Au groupe socialiste comme ailleurs, nous avons eu de longues discussions pour être sûrs que ces 800 millions ne seront pas en compétition avec les 1,2 milliards réservés aux pays du tiers monde.

Je suis totalement opposé à l'aide financière à l'Europe orientale. Il n'y a pas de commune mesure entre la situation du Soudan, du Tchad, du Burundi, etc. et la situation sociale et économique des pays d'Europe de l'Est. J'aimerais obtenir l'assurance de M. Schaller que l'on n'ira pas au-delà des 800 millions, qu'on ne touchera pas au 1,2 milliards inscrits pour le tiers monde lors de la prochaine phase de négociation, qu'on ne cédera à aucune force de l'opinion publique pour revoir le rapport entre l'aide à l'Est et aux pays du tiers monde, et que vous allez sauvegarder les droits de la coopération technique avec les pays du tiers monde.

Frey Walter: Es ist für mich nicht einsichtig, warum das EDA in der Frage der Anerkennung Mazedoniens nicht vorwärts macht. Nimmt es über Gebühr Rücksicht auf die Haltung der EG? Spielt die ungelöste Frage des EWR eine Rolle? Bei Kontakten mit Diplomaten aus dem angelsächsischen Raum stellte ich fest, dass man sich dort ebenfalls die Frage stellt, ob das EDA noch selbständig handlungsfähig sei.

Die SVP hat schon früher gesagt, dass die 800 Mio Franken des Kredites notwendig seien, dass man aber bezüglich der Ausdehnung des Anwendungsbereichs auf die neuen Staaten der ehemaligen Sowjetunion vorsichtig sein sollte.

Das Weltwirtschaftsforum von Davos degeneriert langsam zu einem Polit-Gag. Wirklich wertvolle Kontakte finden nur am Rande statt. Daher das Desinteresse der schweizerischen Wirtschaft.

M. Ruffy: Comme M. Rebeaud je regrette qu'on n'ait donné aucun sens à notre reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie. Y a-t-il eu une réflexion sur l'attitude à avoir vis-à-vis de la Macédoine, indépendamment du fait qu'on attend une décision de la Communauté pour se prononcer? Y a-t-il une attitude délibérée de la Suisse de se mettre derrière la Communauté pour dire qu'il n'y a qu'elle pour orienter aujourd'hui notre politique étrangère?

Mme Grendelmeier a mis l'accent sur notre attitude vis-à-vis de la Yougoslavie mais aussi de la Serbie qui, il y a deux ans, a complètement asservi le Kosovo. Nous devrions être plus interpellés que n'importe quel autre pays, notamment à cause de notre structure fédéraliste. On peut admettre que l'indépendance de la Slovénie, la Croatie, la Macédoine etc. est une phase historique obligée, mais on assiste de façon indifférente à une désintégration peu souhaitable. Nous devrions être spécialement attentifs car nous avons des effectifs yougoslaves très élevés en Suisse, des Albanais du

Kosovo, dont certains ont été renvoyés chez eux de manière totalement injuste. A l'évidence nous n'avons pas mis en relation notre parenté avec les structures et l'apport démographique salubre à notre économie. Nous devrions nous demander s'il n'y a pas de situation semblable à laquelle nous sommes confrontés et devant laquelle nous nous dérobons. Comment imaginez-vous le développement des relations avec la Slovénie sur le plan économique et diplomatique? La délégation suisse a eu un entretien avec le représentant permanent de la Slovénie à Strasbourg; celui-ci nous a remis une invitation, adressée à notre Parlement, et souhaiterait qu'une délégation de parlementaires se rendent en Slovénie.

M. Tschopp: Nombre d'ambassades et de missions devront être ouvertes dans le contexte de la Yougoslavie et de la CEI. Existe-t-il un plan des priorités? Nos diplomates sont préoccupés par les moyens matériels et en personnel. Ces préoccupations sont-elles fondées? Vous dites que l'aide pour l'assainissement militaire et autre pourrait être une spécialité suisse. Les installations nucléaires civiles, sans parler des militaires, posent d'énormes problèmes. Il y aurait 16 Tchernobyl à assainir. Nous avons de bonnes équipes de surveillances d'installations nucléaires civiles qui pourraient être utiles dans ce domaine d'aide prioritaire.

M. Eggly: Je comprends M. Rebeaud, mais tant que nous ne sommes pas membre de la CE, nous ne devons pas nous aligner. Nous avons précédé la CE dans la reconnaissance des Pays Baltes, nous l'avons suivie pour la Croatie et la Slovénie. Pour la Macédoine quand les choses seront suffisamment claires nous devons accomplir notre démarche indépendamment. Je suis en désaccord complet avec M. Ziegler, non que je ne sois pas attaché à l'aide humanitaire et à la coopération au développement, mais il faudrait distinguer l'aide humanitaire et la coopération économique avec nos voisins de l'Est européen. Nous sommes Européens avant d'être Africains ou Sud-Américains. Les Tchèques, les Polonais, les Roumains sont nos frères et peut-être qu'après-demain ils seront nos confédérés. M. Felber, comme d'autres, a été secoué quand M. Walesa lui a dit que si nous ne faisons pas assez, nous prenons le risque de voir le retour de régimes dictatoriaux. C'est un problème de solidarité, de patriotisme européen et de politique de sécurité. Je me demande si nous faisons vraiment assez et si notre commission ne devrait pas intervenir au plénum pour pousser la Confédération à faire davantage. Il ne s'agit pas uniquement d'argent. Notre DFAE et notre Parlement ne pourraient-ils pas concourir à encourager la démocratie dans ces pays? Des libéraux Roumains se sont approchés des libéraux Suisses. Ils nous demandent de leur expliquer comment fonctionne notre système. Le DFAE ne pourrait-il pas organiser des rencontres démocratiques et civiques?

M. Tschopp soulève un point abordé lors de notre dernière séance. Si le DFAE n'a pas les moyens d'ouvrir des missions dans certaines Républiques, en dépit des finances fédérales, il appartiendrait à notre commission d'exercer une pression.

Columberg: Die Schweiz ist gut beraten, wenn sie sich für die Anerkennung von neuen Staaten mit den übrigen Staaten Europas koordiniert.

Im Rahmen der zuendegegangenen Session des Europarates wurde darüber diskutiert, ob in den neuen Staaten gemeinsame Botschaften eröffnet werden könnten. Man stellt sich vor, dass Gebäude und Infrastruktur geteilt werden könnten, während man sonst unabhängig bliebe.

Die Osthilfe muss intensiviert und auf das Wesentliche konzentriert werden. Die Effizienz muss beachtet werden. Bei der Wahl der Partner - auch der schweizerischen - müssen strenge Massstäbe angelegt werden. Die Kenntnisse unserer Leute in den Botschaften vor Ort müssen genutzt werden.

M. Frey Claude: Nous avons écrit avec la Commission du Conseil des Etats sur la question du nombre de postes à libérer pour envoyer des diplomates dans ces pays nouvellement reconnus. Au-delà de la reconnaissance et de la représentation diplomatique, il y a toute la présence de la Suisse sur les plans économique et culturel.

Notre discussion sur la politique de la Suisse en matière de reconnaissance des Etats me surprend. Nous ne devons pas faire le procès du Conseil fédéral dans le cas de La Croatie et de la Slovaquie. Que MM. Rebeaud et Frey Walter le fassent c'est logique, ils sont contre l'adhésion. Je suis plus surpris quand M. Ruffy dit qu'il faudrait une neutralité plus agressive, ce que je souhaiterais dans certains cas, sans toutefois faire une course poursuite. Dans le contexte actuel nous serions les premiers à reconnaître la Chine. On ne peut pas être pour l'"Alleingang" diplomatique et pour l'adhésion économique. Le Conseil fédéral suit une politique avec laquelle je ne suis pas d'accord sur bien des points mais elle a au moins le mérite d'être cohérente. On ne peut pas déclarer que l'objectif est l'adhésion, la première étape transitoire est l'EEE et en même temps jouer les chevaux légers en matière diplomatique. On retrouvera cette ambiguïté tout au long du débat européen. La majorité de notre commission doit féliciter le Conseil fédéral de ne pas pratiquer l'"Alleingang".

M. Ruffy: (à M. Frey) Nous n'avons jamais discuté des conditions auxquelles je préconise l'entrée dans la Communauté. Cette question doit rester de côté.

Il y avait un enjeu de paix dans la reconnaissance de la Croatie et de la Slovaquie. Ce qui s'est passé en Europe est désolant, on n'a pas donné à cette décision le caractère qu'elle pouvait avoir, à savoir qu'elle pouvait abrégier le conflit. La Suisse aurait pu expliquer clairement dans quel sens elle le faisait. On est aujourd'hui tout aussi ambigu avec la Macédoine et la Serbie parce que les risques de conflits sont tout aussi graves. Si pour faciliter notre adhésion à la Communauté nous abandonnons une originalité dans notre politique internationale, disons-le. Disons que des décisions suisses n'ont plus aucune portée. C'est un débat que l'on doit avoir, que nous aurions déjà dû avoir lorsque la Suisse s'est prononcée dans le conflit entre l'Irak et le Koweït.

M. Berger: Notre appui aux pays de l'Est mérite une priorité déjà pour des raisons de sécurité en Europe. Sans une collaboration étroite, je ne vois pas comment éviter des

conflits qui sont à notre porte. L'effort entrepris par le Conseil de l'Europe pour promouvoir la démocratie dans ces pays ne suffit pas. Je vous rappelle le témoignage du Secrétaire d'Etat à la justice de Roumanie qui disait: "Nous avons toute l'infrastructure en place mais n'avons aucune pratique. Nous avons besoin de partager avec vos pays". De quelle manière pouvons-nous leur apporter cet appui complémentaire qui n'est pas forcément d'un coût financier considérable, mais un partage indispensable?

M. Rebeaud: (à M. Frey) Je ne peux pas accepter votre façon de schématiser le débat ou de ramener la question de la pratique de la reconnaissance d'un Etat étranger à un débat sur ceux qui sont pour ou contre l'adhésion à la Communauté. Pour l'instant la Suisse ne fait pas partie de la CE et peut se référer à une pratique historique qui lui a fait reconnaître la Chine et l'Union soviétique avant d'autre. Ce n'est pas une question de course poursuite mais bien de savoir à quoi sert cet Etat neutre dans un monde d'incertitudes. Pourquoi ne suivons-nous pas la pratique que nous avons?

Je ne sais si ma position sur l'adhésion à la Communauté restera, mais pour l'instant je suis plutôt contre. Ce n'est pas une position dogmatique et je ne vous permets pas de dire que la question n'a de sens que dans cette perspective. Pourquoi la Suisse, quand les conditions objectives d'une reconnaissance existent, ne le fait-elle pas? Si nous sommes déjà canaliser par la CE, il faut le dire et faire un débat là-dessus. On ne peut tolérer une perte de souveraineté consentie dans le but de plaire à une Communauté qui est divisée à l'intérieure d'elle-même.

Präsident: Worauf sind die Unterschiede zwischen der Anerkennung der GUS-Staaten und dem Vorgehen bei der Anerkennung Sloweniens und Kroatiens zurückzuführen? Bei der rasch erfolgenden Anerkennung der GUS-Staaten wurde das Kriterium der Menschenrechte nicht berücksichtigt, das bei Slowenien und Kroatien viel Gewicht zu haben schien.

Woker: (Zu Frau Bäumlín und Herrn Ruffy) Wir stehen bezüglich der Frage der Jugoslawen in der Schweiz in ständigem Kontakt mit dem Bundesamt für Flüchtlingswesen. Das EJPD ist federführend, aber wir werden für die Lageeinschätzung konsultiert. Das Abwägen von Saisonier- und Asylproblematik und der Frage, wer wohin zurückgeschickt werden könnte, ist sehr problematisch. Die Erneuerung der Aufenthaltsgenehmigungen, zum Teil unter provisorischem Titel, geschieht immer in Funktion der Entwicklung der Lage in Jugoslawien. Sie kann für die Kantone und die Betroffenen zufällig aussehen, aber dies hat vor allem damit zu tun, dass man nicht weiss, wie sich die Lage entwickelt.

(Zu Herrn Vollmer) Es gibt zwischen "Menschen verschieben" und "Grenzen verschieben" vielleicht eine Zwischenlösung, nämlich die Schaffung eines Raumes, der unter der Oberaufsicht einer internationalen Behörde von zwei Seiten verwaltet wird. Dies möchte die Uno mit ihren Blauhelmen in Slowenien und Kroatien tun.

Seit dem 250-Mio-Franken-Kredit ist der Aspekt "Politische Kultur" ein wichtiger Bestandteil unserer Bemühungen, gerade in den GUS-Staaten. Das Bedürfnis ist vorhanden.

Die Frage der Anerkennung von Slowenien und Kroatien und jetzt von Mazedonien ist sehr komplex. Wir machen es uns nicht leicht. Es gibt gute Argumente pro und kontra. Vor der Anerkennung sagten ernstzunehmende Stimmen, mit der Anerkennung werde der Konflikt entschärft. Andererseits hiess es, wenn Kroatien anerkannt werde, würden die Serben erst recht losschlagen. Die Geschichte hat unterdessen gezeigt, dass die Wahrheit irgendwo in der Mitte, eher in der Nähe der ersten Theorie, lag. Wir haben unseren Entscheid einerseits nach klaren völkerrechtlichen Kriterien gefällt, andererseits aber nach politischen Überlegungen, die sich auch die EG-Staaten machen mussten und bei denen wir zum gleichen Ergebnis kamen wie diese. Es war nicht einfach ein Nachvollzug unsererseits. Die Lage war zu einem bestimmten Zeitpunkt reif für die Anerkennung, und diese erfolgte dann durch eine Gruppe von Staaten, nicht nur durch die EG-Staaten. Diese Gruppenanerkennung schuf eine internationale Lage, die es der Schweiz nicht erlaubt hätte, später - oder auch viel früher - zu kommen. Es würde auch Mazedonien nicht helfen, wenn die Schweiz es morgen anerkennen würde. Eine Konfliktlösung ist erst möglich, wenn eine repräsentative Gruppe westeuropäischer Staaten zur Anerkennung bereit ist.

M. Godet: J'aimerais rappeler quelques principes, qui en droit international public, guident tout Etat, donc le Conseil fédéral, dans sa politique de reconnaissance. Trois éléments doivent en principe être réunis pour qu'on puisse parler d'un Etat: il faut un territoire, il faut que sur ce territoire donné vive une population déterminée et enfin qu'un certain pouvoir de contrainte s'exerce sur cette population. C'est l'élément de souveraineté qui a un aspect interne et un aspect externe. La souveraineté interne c'est précisément la possibilité pour un gouvernement central d'imposer dans toute la mesure souhaitée sa décision. L'aspect externe est plus délicat. Pour que l'on puisse reconnaître un Etat lorsque l'on a constaté qu'il y a un territoire, une population et un pouvoir de contrainte, il faut se demander si l'entité en question relève du droit international, si c'est un sujet du droit international, c'est-à-dire si c'est un Etat déjà reconnu par d'autres Etats. C'est là que l'on voit la difficulté, il y a dans toute reconnaissance un élément politique, un moment où un gouvernement se décide à reconnaître telle ou telle entité comme un Etat. Le fait que cette entité ait préalablement été reconnue par d'autres Etats lui facilitera le choix, mais il faut toujours un premier pour franchir ce pas.

Si j'applique ces trois critères on pourra assez bien comprendre quelles ont été les réactions du Conseil fédéral. Pour la Slovénie et la Croatie la situation était délicate parce que les velléités sécessionnistes, les proclamations d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, étaient contestées par le pouvoir central qui agissait sur le terrain. Il faut aussi voir les gains territoriaux de l'Etat central, certains diront de la Serbie, en Croatie notamment. C'est souvent le droit international public qui par sa stabilité donne à un petit Etat comme la Suisse une orientation qui fonde la crédibilité de sa politique étrangère. Tant qu'une proclamation d'indépendance est contestée par l'Etat central, reconnaître l'entité sécessionniste s'apparente à une ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat central. Il y a un rapport dialectique entre le droit des peuples à disposer

d'eux-mêmes et le respect de la souveraineté des Etats. C'est assez prudemment que la Suisse, et avec elle bien des Etats occidentaux, ont approché l'indépendance slovène et croate. Après le Sommet de Maastricht, lorsqu'il a vu que la Communauté fixait un délai à mi-janvier pour la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie et qu'il y avait déjà une indépendance de fait, le Conseil fédéral s'est dit qu'il n'y avait plus d'obstacle à une reconnaissance, que l'élément droit des peuples à disposer d'eux-mêmes l'emportait sur le frein que constituait jusqu'alors le respect de la souveraineté territoriale des Etats.

Pour la CEI, nous avons, je n'aime pas dire devancé la Communauté parce que la reconnaissance ne devrait pas être une course poursuite, mais le Conseil fédéral a pu prendre une décision sans trop de difficultés parce que les entités membres de la CEI se reconnaissaient mutuellement les frontières et que le pouvoir central donnait sa bénédiction à l'envol de ces Républiques. Dès lors il n'y avait plus de raisons de retarder cette échéance, les éléments de fait permettaient d'en tirer les conséquences juridiques.

La Macédoine est un cas complexe et il faut être conscient qu'il y a là une entité chargée tant sur le plan des minorités que sur le plan territorial. Indiscutablement il y a des revendications diverses qui touchent cette région des Balkans. Deux Etats reconnaissent la Macédoine, la Turquie et la Bulgarie, mais il n'y en a pas dans notre environnement naturel, que sont les autres Etats neutres ou nos partenaires de la CEE. L'environnement régional dans lequel on se situe pèse et joue un rôle dans une politique de reconnaissance. Ces éléments et l'absence de reconnaissance par ce que j'appellerais des acteurs marqués de la communauté internationale a fait que jusqu'à présent le Conseil fédéral a sursis à toute décision de reconnaissance estimant que les conditions n'étaient pas réunies.

Woker: (Zu Herrn Ruffy) Wir haben viele Kontakte mit Slowenien. Beide Seiten haben ein Interesse an intensiven Kontakten. Es besteht eine gewisse Erwartungshaltung von slowenischer Seite, die wir mit einem möglichst grossen Anteil am 800-Mio-Franken-Kredit auffangen werden. Dies ist umso mehr nötig, als Slowenien eindeutig kein Fall für humanitäre Hilfe ist.

(Zu Herrn Bircher) Beim Efta-Kredit für Jugoslawien stellte sich die Frage, ob ein von der Bundesversammlung beschlossener Beitrag für den Partner X auch für den Partner Y gebraucht werden könnte. Die Frage blieb theoretisch, weil die entsprechenden Mittel, die im Budget 92 vorgesehen waren, den Sparübungen zum Opfer gefallen sind. Wir sind innerhalb der Efta und generell gegenüber der Idee einer speziellen Efta-Aktion für Slowenien, Kroatien oder andere Staaten auf dem Gebiet des ehemaligen Jugoslawien sehr offen.

(Zu Frau Grendelmeier) Jugoslawien hat in Bern keinen Botschafter mehr, sondern nur noch einen Chargé d'affaires (der übrigens sehr vernünftig ist und eine zurückhaltende und gute Rolle spielt). Wir haben mit ihm dauernd praktische Fragen zu regeln, die sich im Verhältnis zwischen den beiden Staaten stellen. Unser Hauptinstrument für die Beziehung zu Restjugoslawien bleibt unsere Botschaft in Belgrad. Unser Botschafter reist beispielsweise nach Mazedonien und verfasst für uns einen Bericht über die dortige Lage.

Die Situation in Kosovo lässt sich in wenigen Worten fast nicht darstellen. Ein Hinweis: Anlässlich des Besuches von Professor Fleiner als Chef einer KSZE-Delegation wurde uns von den Kosovo-Albanern, die sich gegen das derzeitige Kriegsrechtsregime der Serben wehren, gesagt, sie seien sehr glücklich über die gegenwärtige Haltung der Schweiz. Laut ihnen werden 30 Prozent ihres aktuellen Volkseinkommens durch Saisoniers in der Schweiz erwirtschaftet. Die KSZE-Delegation kam zum Schluss, dass in Kosovo die Lage bezüglich der Menschenrechte am schlimmsten sei. Diese Folgerung wurde im Rahmen der KSZE behandelt, aber noch nicht veröffentlicht, weil die Delegation weiter tätig sein soll.

(Zu Herrn Tschopp) Seit fast zwei Jahren gibt es eine Aktion der schweizerischen Katastrophenhilfe zur Bewältigung der Folgen von Tschernobyl. Zwei Ärzte und ein Spezialist sind ständig als Berater in der Ukraine tätig.

Schaller: (Zu Herrn Ziegler und Herrn Eggly) Ich kann Ihnen formell zusagen, dass ein Entscheid, Mittel von der Entwicklungshilfe zugunsten der Osteuropahilfe umzulagern, von den Bundesbehörden weder vorschnell noch ohne Berücksichtigung aller relevanten Elemente gefällt würde. Es ist daran zu erinnern, dass wir über verschiedene Rahmenkredite verfügen. Es ist denkbar, dass vom Rahmenkredit für die humanitäre Hilfe ein Teil für die sogenannte Nachbarschaftshilfe auch dem Osten zur Verfügung gestellt würde. Daneben gibt es den 250-Mio- und den 800-Mio-Franken-Kredit. Es wurde auch organisatorisch bewusst nicht alles an einem Ort zusammengelegt. Bei uns wurde lange und gründlich darüber diskutiert, ob die Evaluation der Projekte und die Definition der Hilfsvorhaben für den Osten in der DEH vorgenommen werden sollten. Man ist davon abgekommen, um die beiden Domänen deutlich zu trennen. Die Frage ist legitim und unausweichlich, ob es mit der Zeit zu Akzentverschiebungen kommen wird. Aber wir sind sowohl Teil Europas wie auch Teil der Welt. Wenn der Rest der Welt stiefmütterlich behandelt wird, hat dies wiederum Folgen für uns und Europa. Die gesprochenen Rahmenkredite bleiben. Variiert werden kann aber die im Budget vorgenommene Zuteilung von Tranchen. Vom 800-Mio-Franken-Kredit mit einer Laufzeit von drei Jahren sind z. B. in Budget und Finanzplan erst etwa 500 Mio Franken eingeschrieben. Theoretisch kann es bei den Budgetberatungen zu Umlagerungen von Mitteln kommen. Bezüglich der Gelder, die in Zukunft für die Dritte Welt zur Verfügung stehen werden, bin ich nicht allzu pessimistisch. Der internationale Druck für diese Gelder wird nicht nachlassen. Zudem gibt es die international gültigen, bruttosozialproduktbezogenen Richtwerte, unter die auch ein Land wie die Schweiz nicht vorschnell gehen kann. Ich glaube nicht, dass es kurzfristig eine markante Akzentverschiebung geben wird.

Zum Vertretungsnetz: Als ich anlässlich der letzten Sitzung hier relativ offen über unsere Ideen und Sorgen sprach, fand ich meine Aussagen am nächsten Tag in der Zeitung. Wir mussten dann beim Finanzdepartement sicherstellen, dass es nicht unsere Absicht gewesen war, via Presse Politik zu machen. Das Presseecho hat beim Finanzdepartement aber Eindruck gemacht. Das EDA hat für 1992 proportional gesehen mehr Stellen bekommen als andere Departemente. Der erste Antrag um Eröffnung von neuen Vertretungen sowie für das notwendige Personal dafür ist unterzeichnet. Er wird bei der übernächsten Sitzung des Bundesrates

verabschiedet werden. Es geht um zwei Dutzend Etat- und etwas mehr als ein Dutzend Hilfskräftestellen. Dies ist ein erster Antrag, dem weitere folgen werden. Ein grosser Teil der benötigten finanziellen Mittel soll über das Nachtragskreditverfahren abgewickelt werden.

(Zu Herrn Columberg) Wir wissen von Bestrebungen innerhalb der EG, gemeinsam Botschaften zu errichten. Sie tut sich mit der Realisierung allerdings schwer. Bis jetzt ist uns kein solches Projekt bekannt. Wir haben diesbezüglich mit Österreich zaghafte Kontakte gepflegt. Die Schweiz hat mit Österreich ein Abkommen, wonach dessen Konsulate an Orten, wo wir nicht vertreten sind, die Aufgaben des konsularischen Schutzes für uns übernehmen. Die Abklärungsmissionen, die zur Zeit unterwegs sind, werden etwas mehr Klarheit schaffen. Sicher könnten nur gemeinsam Gebäude genutzt werden; dass auch die politischen Angelegenheiten gemeinsam vertreten würden, ist für die Schweiz nicht denkbar.

Präsident: Die Kommission hat die Frage des Vertretungsnetzes in den GUS-Staaten diskutiert und dem Gesamtbundesrat einen Brief geschrieben, der die Forderungen unterstützt hat.

M. Frey Claude: J'ai une question à l'autorité politique à laquelle je demande une réponse pour notre prochaine séance. M. Godet nous a expliqué les trois conditions nécessaires à la reconnaissance d'un Etat. Lors de l'intervention de l'élément politique, le Conseil fédéral considère-t-il la question européenne et veille-t-il à une politique en harmonie avec celle de l'Europe?

J'ai fortement l'impression qu'on fait de "l'eurocompatibilité" à tour de bras sans jamais vraiment le dire. Je ne demande pas que nous soyons les premiers mais avons-nous encore une politique de neutralité indépendante?

M. Rebeaud: La réponse à notre question n'était pas complète. Nous devons mener un débat sur la nature et l'application d'un quatrième critère pour la reconnaissance d'un Etat. La Macédoine est un bon cas d'école, les trois premiers critères étant remplis. Je demande formellement qu'on mette à l'ordre du jour, non seulement une réponse du Conseil fédéral, mais un débat sur la politique de reconnaissance d'un Etat étranger à propos de la Macédoine et pour que ce débat ait un sens et une portée il faut que M. Felber soit présent.

Schaller: (auf eine Frage von Herrn Frey Walter) Bezüglich Restrukturierung und Stelleneinsparmöglichkeiten haben wir in unserem Departement sehr viel getan. Das Einsparpotential, das wir bis jetzt freimachen konnten, liegt bei etwa 22 Einheiten. Die Anstrengungen gehen weiter.

Präsident: (Zu Herrn Botschafter Simonin) Was ist von der Gruppe der Pro-Marokko-Polisario zu halten, die Sie morgen empfangen werden?

M. Simonin: Notre département a été approché par l'Ambassadeur du Maroc qui m'a demandé de recevoir une délégation de quatre dissidents du Polisario pour expliquer la position marocaine et sahraoui. La Suisse maintient des contacts avec toutes les parties à un conflit. Nous avons reçu à plusieurs reprises des

représentants du Polisario l'année dernière, notamment le numéro deux de ce mouvement, nous sommes en contact avec son représentant officieux à Genève.

Il reste utile d'avoir aussi l'autre son de cloche et nous allons peut-être recevoir cette délégation à un niveau un peu inférieur, c'est-à-dire que c'est mon suppléant qui recevra cette délégation. Il est assez curieux que le Maroc pense qu'il est utile pour lui d'entrer dans une action de propagande au moment même où le Polisario a moins le vent en poupe. Vous savez dans quel contexte cette lutte interne se déroule. L'ONU a donné raison à une requête marocaine d'élargir le nombre de votants et d'admettre, en plus des 74 000 Sahraouis recensés en 1974 par l'Espagne, un groupe plus large de 120 000 votants. Les critères sur le mode de votation n'ont pas encore été déterminés par l'ONU mais il s'agirait de gens nés au Sahara occidental ou de père né au Sahara occidental. La date du référendum a été repoussée pour des raisons techniques mais aussi politiques. Lors d'une récente visite du roi du Maroc à New York, on a parlé des mois de mai et juin. Pour la fin février, le Conseil de sécurité attend un nouveau rapport du Secrétaire général M. Bouthos Gahli qui nous permettra d'éclaircir notre position en ce qui concerne la Minurso dont le mandat a été prolongé de 6 mois, jusqu'en septembre de cette année, par le Conseil fédéral. Il incomberait au Parlement et à votre commission de décider si vous voulez recevoir cette délégation. Pour notre part, nous estimons nécessaire, pour notre information, de la recevoir à un niveau approprié.

M. Ziegler Jean: Je suis sidéré par la naïveté du DFAE. Qui allez-vous recevoir? Quatre personnes qui se sont enfuies après avoir reçu des sommes considérables des services secrets marocains. Je connais bien l'une de ces personnes qui a été longtemps la présidente des femmes sahraouis. Il est normal que le département veuille connaître les deux parties, mais que vous prêtiez la main à une opération publicitaire des services secrets marocains en recevant quatre soit-disant dissidents, qui ont rejoint après paiement le roi du Maroc, qui ne viennent pas au nom d'une association ou d'un mouvement de dissidents, me semble totalement impossible. Le représentant spécial que la Suisse a prêté à M. Perez de Cuellar, M. Manz, est parti sur la pointe des pieds après une série d'humiliations. On maintient un contingent sanitaire qui ne peut même pas mettre le nez dehors et faire son travail; il peut tout juste soigner quelques experts civils de l'ONU, mais n'a pas accès à la population. Le Conseil fédéral s'est toujours tu en espérant que cela change un jour. Dans cette situation, il est diplomatiquement impensable de se prêter à une opération des services secrets marocains. Je demande que vous ne les receviez pas, même au niveau inférieur.

Präsident: Als Präsident will ich lediglich wissen, ob jemand aus der Kommission bereit ist, diese Leute zu empfangen. Die Meinung ist, dass dies in informellem Rahmen geschehen würde.

M. Eggly: J'ai vu ces gens et contrairement à M. Ziegler je n'avais aucun a priori idéologique ou religieux. Je félicite le département de recevoir cette délégation à l'échelon qu'il désire. Si la Commission décide de ne pas recevoir cette

délégation il faudrait avoir une discussion plus approfondie sur le fond du problème.

M. Rebeaud: Je répète ma proposition, à savoir que cela se passe sur une base informelle hors du Palais fédéral afin qu'il ne soit pas dit que cette délégation a été reçue officiellement par des membres de notre commission.

Nach kurzer Diskussion wird festgestellt, dass niemand aus dem Kreis der Kommission sich mit den marokkotreuen Polisariovertretern treffen wird.

M. Eggly: Je suis prêt à vous faire un compte-rendu des informations que j'ai pu recueillir. Cette affaire mérite une information plus approfondie et une discussion sur l'affaire du Polisario et du référendum.

M. Ruffy: M. Eggly intervient sur un point déjà débattu ce matin. Nous avons décidé que nous reprendrions le problème du Polisario, du Saharaoui, du référendum et qu'on aborderait les différents points de vue y compris ceux de la Suisse.

Wyss: Wir haben immer gefordert, dass unsere Kommission und das EDA enger zusammenarbeiten müssten. Es ist nun merkwürdig, dass das EDA diese Delegation empfängt, wir aber nicht mitmachen wollen.

2.2 Die Lage in der Volksrepublik China (VRC), die Beziehungen der Schweiz zur VRC

M. Simonin: Je me limiterai à la visite de M. Li Peng. Elle a été amplement couverte par les médias, a donné lieu à des prises de position, à des interrogations, mais aussi à des manifestations.

J'aimerais parler brièvement sur ce qui a causé un certain trouble, à savoir l'absence de M. Koller, conseiller fédéral. Je ne m'étendrai pas, les Conseillers fédéraux étant plus à même de le faire mais j'aimerais souligner un point. Selon la presse, sans le refus de M. Koller de rencontrer M. Li Peng, la question des droits de l'homme n'aurait pas été abordée par le président de la Confédération et M. Delamuraz qui formaient la délégation du Conseil fédéral. Je puis en toute tranquillité m'inscrire en faux contre cette affirmation. Les droits de l'homme, qui sont du ressort du DFAE, figuraient à l'ordre du jour sur lequel l'Ambassadeur de Chine et moi-même nous étions mis d'accord et à aucun moment la partie chinoise s'est refusée d'aborder ce thème. Il est vrai qu'il y a eu quelques difficultés lors de l'établissement du programme du chef du DFJP, il y a eu une demande chinoise de modification de l'heure de la visite et tout cela a pu être interprété comme si la Chine voulait esquiver le thème des droits de l'homme. En fait, nous voulions pouvoir vérifier au plus haut niveau, au niveau du président de la Confédération et de M. Delamuraz, la disponibilité chinoise d'aborder tous les problèmes.

Dans cette entrevue entre les deux délégations, qui a duré environ deux heures, près de la moitié du temps a été consacrée aux droits de l'homme. L'atmosphère de cet entretien a été correcte, franche et relativement constructive. Du côté suisse, le chef du département a parlé de notre système et de

l'importance considérable que nous accordons, notamment aux minorités et au droit individuel de chaque citoyen tout en précisant que nous ne tenions pas à exporter notre modèle, mais que nous tenions à défendre les principes fondamentaux auxquels le peuple suisse et le Parlement tiennent.

Li Peng a commencé par dire qu'il y avait des différences d'idéologies et de systèmes sociaux, mais que malgré cela il était prêt au dialogue. Ce dialogue a été entamé l'année dernière par le Secrétaire d'Etat dans une première visite à Pékin, au cours de laquelle il a proposé de concrétiser ce dialogue par l'envoi d'une mission d'experts suisses qui, entre-temps, sous la conduite de M. Vigny s'est rendue en Chine. Nous croyons que le dialogue ainsi noué doit se poursuivre et il a été entendu qu'une nouvelle visite d'experts suisses puisse être organisée en Chine. Le chef du département a aussi été sensible à certains gestes chinois, par exemple la libération de quelques prisonniers politiques. Concernant les reproches européens sur le voyage du Premier ministre, M. Felber a dit à M. Li Peng qu'il s'agissait pour les Chinois de répondre aux questions très claires qui sont posées. M. Felber a remis à la partie chinoise une liste de 27 noms de personnes privées de liberté et à propos desquelles il a demandé que des informations plus détaillées soient données, liste déjà remise à Pékin lors de la mission de M. Vigny. Différentes listes avaient été transmises au département mais seule cette liste de 27 a été retenue étant donné que c'est la seule qui ait pu être vérifiée.

La réponse chinoise ne nous a pas étonnés. Ils disent que les droits de l'homme doivent être respectés mais que nous n'avons pas les mêmes critères. A cette idée de non compatibilité des critères s'ajoute l'argument du nombre. Li Peng nous dit: "En Europe vous êtes un milliard, dans le reste du monde il y a quatre milliards d'individus. Vous défendez une certaine thèse des droits de l'homme. Dans le tiers monde, nous avons une autre vision des droits de l'homme. Il n'y a pas seulement des droits individuels mais des droits à l'indépendance, à l'existence, au développement, des droits de l'enfant, des droits contre la discrimination raciale, des droits de la femme. Tous ces droits doivent être défendus. Nous pouvons accepter les droits de l'homme mais avec une certaine limite. Selon le principe de l'ingérence ou de la non ingérence dans les affaires intérieures, il faut une absence de lien entre l'aide occidentale et certaines conditions". M. Li Peng a pris cette liste et promis de la transmettre aux autorités compétentes, c'est à dire à la justice car le gouvernement chinois ne veut pas intervenir dans les affaires judiciaires.

La deuxième remarque de M. Li Peng sur les listes qu'il reçoit des occidentaux est qu'elles manquent souvent de crédibilité. Un 50 % des noms sont relatifs à des personnes qui ont été libérées ou qu'on ne retrouve pas sur les listes chinoises. Pour terminer Li Peng dit qu'il est malvenu, voire dangereux, d'imposer à la Chine un modèle en la matière et que différents critères pourraient coexister. Cela a donné l'occasion à M. Felber de réitérer la position extrêmement claire de la Suisse à savoir qu'il n'est pas question de ne pas tenir compte des différents modèles culturels et religieux qui existent dans le monde, ni d'imposer un modèle aux Chinois mais il y a des droits fondamentaux reconnus par l'ensemble de la communauté internationale qui doivent être respectés. Ces droits-là

devraient être inscrits dans la législation chinoise. C'est le souhait que M. Felber a très expressément exprimé. Voilà l'essentiel de l'échange de vues entre M. Felber et M. Li Peng à propos des droits de l'homme.

M. Ruffy: Comment les différentes puissances qui nous entourent et qui s'étaient abstenues de recevoir M. Li Peng ont-elles évalué notre disponibilité?

Le problème qu'a posé le Conseil fédéral m'importe beaucoup mais il devrait être discuté en présence des conseillers fédéraux.

M. Ziegler: Comme beaucoup, j'étais opposé à la visite officielle de M. Li Peng. Je suggère au département qu'il réduise quelque peu ses rapports avec M. Klaus Schwab, organisateur du forum de Davos. Si le département décide de recevoir quelqu'un, c'est bien mais la stratégie de M. Schwab est totalement différente de celle de l'Etat confédéral.

Mme Aubry: Pour une fois je suis d'accord avec M. Ziegler, je n'ai pas du tout apprécié que l'on reçoive Li Peng en Suisse. Je me pose la question de savoir s'il s'agissait d'une raison de dialogue ou d'une raison uniquement économique. L'année dernière, la plupart des délégations de l'Union interparlementaire qui se rendaient en Corée du Nord ont été stoppées à Pékin pour changer d'avion; le gouvernement chinois a fait une immense réception pour tous les parlementaires à laquelle j'ai refusé d'assister malgré les bons conseils de notre Ambassadeur M. Schurtenberger. Le souvenir de Tien An Men m'est resté sur le coeur et dans l'esprit. Beaucoup de personnes ont été choquées que l'on reçoive un pareil criminel au nom d'un certain dialogue. Ce gouvernement ne veut aucun dialogue, il nous impose de ne pas reconnaître Taiwan. La Suisse est libre mais elle a perdu sur le plan international des points importants en recevant un gouvernement, en lui remettant une petite liste de 27 personnes, alors qu'il en emprisonne des milliers. M. Li Peng a été d'une arrogance incroyable malgré toute la bonne volonté de nos conseillers fédéraux.

Bär: Die Schweizer Delegation hat sehr zurückhaltend über ihre Beobachtungen in China berichtet. Ich habe anlässlich der letzten Wintersession Bundesrat Felber gefragt, ob es zutrefte, dass Li Peng in die Schweiz komme, und ob er mit ihm sprechen werde. Die Antwort war, es handle sich um keinen offiziellen Besuch und man wisse noch nicht einmal, ob Li Peng in Davos eintreffen werde. Falls dieser aber dort den Wunsch äussere, mit ihm zu sprechen, werde er nicht Nein sagen. Nun ist Li Peng aber offiziell in Bern empfangen worden. Dies ist ein grosser Unterschied.

Bäumlin: Li Peng hat bei seiner Rückkehr seine Europareise als wirtschaftlichen Erfolg feiern lassen. Hat der wirtschaftliche Aspekt für die Schweiz einen Einfluss auf den menschenrechtlichen, d. h. auf die Tätigkeit der Delegation?

M. Eggly: Je pense qu'un petit pays comme le nôtre doit de temps en temps faire preuve de réalisme politique et exprimer

ses convictions. M. Li Peng étant en Suisse, il me serait paru invraisemblable que le Conseil fédéral et le DFAE n'ait pas une discussion avec lui. Il s'agit éventuellement de dire que nous ne tolérons pas comment ils sont, mais les ignorer n'aurait aucun sens. Même si Fidel Castro passait en Suisse, il faudrait probablement le recevoir.

M. Simonin: (à M. Ruffy) Avant de venir en Suisse, M. Li Peng s'est rendu en Italie, puis à New York pour le Sommet du Conseil de sécurité où il a rencontré M. Bush, enfin en Espagne et au Portugal. Cela montre bien que ce voyage, qui a été présenté comme un retour de la Chine sur la scène politique mondiale, est relativisé. La Chine est en passe d'effectuer une ouverture contrôlée dans le domaine économique mais aussi dans le domaine politique ce qui est extrêmement important. L'alternative serait d'isoler la Chine, de la mettre en quarantaine et de ne pas saisir l'occasion de défendre notre conception occidentale des droits de l'homme.

(à M. Ziegler) On nous souvent fait le reproche d'être à la traîne de M. Schwab. Le forum économique de Davos est une institution privée et c'est à ce titre que M. Schwab s'est rendu notamment en Chine pour inviter M. Li Peng. Nous avons capter du côté chinois un certain nombre de signaux qui nous ont inspiré un accueil à Berne. Je ne pense pas que le Conseil fédéral a perdu sa liberté d'action, il reçoit, depuis 10 ans ou plus qu'existe le forum de Davos, certains hommes d'Etat qu'il sélectionne lui-même et il ne se fait pas imposer ses hôtes par M. Schwab.

(à Mme Aubry) Au sujet de la nécessité du dialogue, je ne peux que répéter l'absence d'une véritable alternative. Ce n'est qu'en "tapant toujours sur le même clou", sur un front unique avec les autres pays occidentaux que nous arriverons à sensibiliser Pékin à ce problème. Pékin a compris qu'il ne pouvait plus vivre comme il y a quelques années en ignorant les demandes occidentales. Ils doivent maintenant en tenir compte y compris pour leur développement économique. Le langage que M. Bush a tenu à M. Li Peng a été extrêmement dur et conditionné. Pourquoi avons-nous reçu M. Li Peng à Berne et non à Davos? Pendant des mois, nous n'avons pas su si Li Peng viendrait en Suisse. Le Conseil fédéral n'a pas estimé mauvais de le recevoir à Berne pour cette visite, non pas d'Etat, mais de travail officiel. Il n'y a pas eu les troupes rendant les honneurs, ni le tapis rouge. C'était une visite de travail comme nous les organisons pour des Premiers ministres ou des membres de gouvernements.

M. Vigny: (à Mme Aubry) Vous nous reprochez de n'avoir donné qu'une petite liste des 27 cas alors qu'il y a des dizaines de milliers de prisonniers politiques en Chine. Nous avons reçu plusieurs listes, dont une de 900 cas de prisonniers politiques. Or cette liste est la liste américaine et il aurait été contre-productif de donner la même liste que celle donnée par M. Baker. Nous avons pris notre propre liste, 27 cas dont nous sommes sûrs qu'il s'agit de vrais cas de violation des droits de l'homme et sur lesquels nous avons des détails très denses. C'est une question de crédibilité. M. Li Peng reproche souvent aux occidentaux de fournir des listes dont le 50 % ne sont pas vérifiables. Les 27 cas figurant sur notre liste nous ont été fournis par Amnesty International à Londres, par la

section Suisse à Kreuzlingen, par Christian's Solidarity à Zurich, par certains mouvements pro-tibétain en Suisse et à l'étranger, ainsi que par Tibetan Independent Network à Londres. Cette liste est pour la direction du droit international public une marque de crédibilité. Sur ces 27 cas nous avons reçu des informations générales, mais malheureusement pas encore de détails. On nous a dit que 3 de ces personnes ont été libérées mais nous ne savons pas lesquelles. M. Felber a demandé des informations très détaillées ainsi que des gestes positifs sur chacun des cas, c'est-à-dire soit des libérations, des remises de peine, un procès en bonne et due forme - certaines personnes se trouvent en prison sans procès vu l'existence de la détention administrative en Chine - soit de meilleures conditions de détention, des visites des proches, des soins médicaux appropriés, soit toute autre amélioration de leur sort. Ces 27 cas sont des exemples inextractifs aux catégories de violation des droits de l'homme; ils concernent des citoyens chinois, soit des intellectuels, soit des ouvriers, soit des ecclésiastiques ou des laïcs de religion chrétienne, des moines, des nonnes ou des laïcs tibétains. Toutes ces personnes ont été privées de liberté pour avoir fait usage de leurs droits civil et politique tels qu'ils sont inscrits dans la déclaration des droits de l'homme de 1948.

(à Mme Bär) Il y a eu quatre délégations du même type qui se sont rendues en Chine, les Australiens, les Français, le Parlement européen et la Suisse. En ce qui concerne l'Italie la publicité a été de tellement bas niveau qu'on n'a pas pu savoir si cette visite avait vraiment eu lieu. La différence entre la délégation suisse et les trois autres est que ces dernières étaient des délégations parlementaires. Vous savez mieux que moi que les parlementaires sont libres de faire toutes les déclarations qu'ils veulent à l'issue d'une visite soit sur place, soit de retour dans leurs pays. Ils ne se sont pas privés de le faire et ils avaient tout à fait raison. Nous étions une délégation d'experts, de l'administration et des milieux universitaires avec le professeur Malinverni de l'Université de Genève et le professeur Berthold de l'Université de Berne, qui est en même temps chef de la division du droit pénal à l'Office fédéral de la justice. De retour en Suisse, notre délégation d'experts gouvernementaux a informé ses autorités, le DFAE. Ensuite nous avons tenu une conférence de presse qui a duré une heure et quart durant laquelle nous avons dit beaucoup de choses. Nous n'avons pas été réservés après coup. Si nous l'avons été c'était sur place, en Chine, où j'ai refusé de parler aux journalistes suisses parce que je devais rendre compte d'abord aux autorités de Berne. Le rapport que j'ai écrit sur cette mission sur les droits de l'homme en Chine est trop long pour entrer dans le détail ici mais je vous en parlerai volontiers après la séance.

(à Mme Bäumlín) Nous avons en principe une séparation entre la politique économique extérieure et la politique des droits de l'homme sauf sur la question de l'exportation de matériel de guerre à l'étranger où une clause, à l'article 11 alinéa 2, demande au Conseil fédéral de tenir compte de la situation des droits de l'homme dans un pays où des armes pourraient être exportées. Ces deux politiques sont tout à fait différentes. Des relations économiques avec un Etat ne nous empêchent pas, bien au contraire, de critiquer la situation des droits de

l'homme dans cet Etat. Plus on a de relations avec un Etat dans tous les domaines, plus il est facile de dire ce que nous pensons de la question des droits de l'homme.

M. Li Peng n'a pas dit qu'il désirait envoyer une délégation chinoise en Suisse pour discuter des droits de l'homme, mais il a confirmé l'invitation que le vice-ministre de la justice nous avait adressé en décembre et il nous a demandé de revenir en Chine pour discuter de la situation. Si le dialogue s'avère inutile je peux vous assurer que nous l'arrêterons.

Beilage: Bericht der Schweizer Delegation über ihren Besuch
in der VRC vom Dezember 1991

p.B.73.Chine.0.-VY/BCA

Berne, le 10 janvier 1992

CONFIDENTIEL**Dialogue entre la Suisse et la Chine sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, y compris au Tibet. Rapport de la délégation suisse sur sa visite de décembre 1991 à Beijing, Tianjin et Lhasa.**

L'initiative que le Secrétaire d'Etat K. Jacobi a prise, en mai dernier, lors de sa visite officielle à Beijing, suite à un discret appel du pied des autorités chinoises, a eu pour conséquence qu'une délégation suisse s'est rendue en Chine du 30 novembre au 9 décembre 1991, à l'invitation du Ministère de la Justice, pour y avoir un dialogue sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.

1. Quelques réflexions liminaires sur les raisons qui ont amené la Chine à accepter ce dialogue, ainsi que sur l'opportunité et l'utilité d'un tel dialogue.

Il est indéniable que Beijing a voulu instaurer un dialogue sur la situation des droits de l'homme en Chine avec les Etats occidentaux intéressés. Cette nouvelle politique a des aspects positifs que les Etats occidentaux devraient exploiter en vue de contribuer à améliorer peu à peu la situation des droits de l'homme dans ce pays, ceci quelles que soient les raisons véritables de ce changement d'attitude de la Chine.

En acceptant la venue de délégations étrangères intéressées, telle que la nôtre, les autorités chinoises ont renoncé en pratique à se prévaloir du principe de la non-immixtion dans les affaires intérieures, un principe qu'elles n'ont cessé d'invoquer - à tort selon le droit international - pour s'opposer, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, à toute discussion ou critique sur la situation des droits de l'homme en Chine. Cette attitude nouvelle sur le plan bilatéral devrait désormais faciliter la discussion à ce sujet dans les enceintes internationales, en particulier à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

On peut donner de cette nouvelle politique de la Chine plusieurs explications, qui se chevauchent en partie. Ainsi, le fait que la Chine et un petit groupe d'Etats sont de plus en plus isolés au sein de la communauté internationale avec leurs conceptions. En même temps, la Chine réalise que, loin d'être une mode passagère, la question des droits de l'homme est importante pour une majorité toujours plus grande d'Etats, qui voient avec raison dans le respect de ces droits une condition essentielle de la paix et de la sécurité. Or,

comme elle a besoin pour son développement économique et social de la communauté internationale, tout particulièrement des Etats occidentaux, la Chine doit "jouer le jeu" et donner tout au moins des signes positifs dans ce domaine.

Une autre explication, d'ordre interne, est vraisemblablement la plus importante. Avec la quasi disparition des idéaux marxistes-léninistes - auxquels les événements de Tienanmen de juin 1989 et la mort du communisme en Europe centrale et orientale ont peut-être porté le coup de grâce - le régime en place se rend compte qu'il n'a plus que la "légalité socialiste" à laquelle se raccrocher s'il entend éviter une grave crise intérieure. Il devrait donc renforcer cette légalité afin non seulement de prévenir à jamais la récurrence d'une deuxième "révolution culturelle", mais surtout afin de réduire les excès quotidiens du système.

L'offre indirecte faite à certains Etats occidentaux d'envoyer dans le pays des "délégations d'experts juridiques" doit certainement être appréciée dans cette perspective. Mais au-delà du "goodwill" qu'elle procure au régime sur le plan international, cette opération a-t-elle vraiment pour but d'aboutir à un Etat de droit digne de ce nom et à un meilleur respect des droits civils et politiques? La visite en Chine de la délégation suisse en décembre dernier, si elle n'a pas encore permis d'apporter une réponse certaine à cette question, a cependant déjà montré l'utilité d'un dialogue sur la situation des droits de l'homme dans ce pays (cf. ci-dessous ch. 7, "Conclusions").

2. Composition de la délégation suisse

Cette délégation était composée de deux experts, M. Giorgio Malinverni, Professeur de droit constitutionnel et de droits de l'homme à l'Université de Genève, et M. Andrea Baechtold, Professeur de droit des sanctions pénales et d'exécution des peines et mesures à l'Université de Berne, Chef de la Division du droit pénal à l'Office fédéral de la justice, de M. Erwin Schurtenberger, Ambassadeur de Suisse en Chine, qui était notre conseiller, et du soussigné, Chef de la Section des droits de l'homme au DFAE (DDIP), qui conduisait la délégation.

3. Acteurs du côté chinois

Nous avons eu, avec de très nombreux interlocuteurs, de longs entretiens substantiels, qui se sont souvent prolongés pendant les nombreux déjeuners et dîners officiels:

- au niveau des autorités nationales, avec le Vice-Ministre de la justice (le Ministre était à l'étranger), les directeurs généraux ou suppléants de ce Ministère et du Ministère de la Sécurité publique (police), le Procureur général, des juges de la Cour suprême du peuple, le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, le représentant à la sous-Commission des droits de l'homme (M. Tian Jin, ancien ambassadeur à Berne) et le barreau des avocats de Beijing;
- au niveau des autorités provinciales, avec deux directeurs du Ministère de la justice de Tianjin;
- au niveau des autorités de la "Région autonome du Tibet", à Lhasa, avec les responsables du Ministère de la justice, du Ministère de la Sécurité publique (Direction de la réforme par le travail), du Bureau de la Commission des nationalités (aussi compétente pour les affaires religieuses) et des représentants du barreau des avocats du Tibet.
- au niveau des autorités pénitentiaires, avec la direction de trois lieux de détention (cf. ch. 5 ci-dessous)

En marge du cadre officiel de la visite, nous avons eu des entretiens avec des particuliers, ainsi avec celui qui fut le secrétaire du Panchem Lama, avec un Professeur en théologie de nationalité allemande, spécialiste des minorités religieuses, et des moines tibétains.

4. Thèmes des entretiens

Les discussions ont porté en substance sur quatre thèmes centraux:

- La question de la reconnaissance par la Chine de l'obligation - en droit international - de respecter les droits de l'homme, de la primauté de ce droit sur le droit interne et la politique de ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme;
- le système constitutionnel, légal et judiciaire de protection des droits de l'homme en Chine à la lumière des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948;
- la protection des personnes privées de liberté contre l'arbitraire, tout particulièrement leur protection juridique et le problème de la "détention administrative", les sanctions

pénales, en particulier la peine de mort, les conditions de détention et la question de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;

- la protection des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses et linguistiques en Chine, tout particulièrement au Tibet.

Trois notes préparées en vue de la visite par notre Ambassade sur la situation des droits de l'homme en Chine et au Tibet ainsi que trois notes à établir par MM. Baechtold, Malinverni et le soussigné sur les discussions relatives aux thèmes principaux susmentionnés seront jointes au présent rapport (cf. annexe 1) dans les meilleurs délais.

5. Visites de lieux de détention

Grâce surtout au doigté de M. Schurtenberger, mais aussi vu les relations de confiance établies par la délégation suisse avec ses interlocuteurs chinois, et la bonne atmosphère de travail qui en était la conséquence, nous avons pu visiter trois lieux de détention, sans avoir cependant la possibilité de nous entretenir avec des détenus politiques, ce qui a également été le lot des autres délégations étrangères (Australie, CEE, France) à s'être rendues en Chine pour y discuter de la question des droits de l'homme:

- la prison spéciale no. 1 de Beijing (la no. 2 nous a été refusée), passage obligé et prison-modèle malgré sa grande vétusté, que les autorités chinoises ont aussi montrée aux autres délégations étrangères;
- la prison no. 1 de Tianjin que nous avons été les premiers à visiter cette année puisqu'elle vient d'être ouverte aux délégations étrangères;
- le "camp de réforme par le travail" de Drapchi, à Lhasa (Tibet). Notre délégation a été la seule de ce type à pouvoir visiter un lieu de détention au Tibet cette année.

A la prison de Drapchi, en procédant par recoupements suite à des réponses données par divers interlocuteurs chinois à des membres différents de la délégation, nous avons appris que s'y trouveraient tous les "contre-révolutionnaires" tibétains condamnés à une peine d'emprisonnement - ce qui exclut donc tous ceux d'entre eux détenus au Tibet sans procès - soit 60 détenus politiques (20% sur une population carcérale de 300 personnes).

Notre visite à Drapchi a eu en tous les cas un effet positif: selon plusieurs sources dignes de foi, un détenu politique tibétain très gravement atteint de leucémie (son nom nous est

entretiens connus) a été transporté de nuit à l'hôpital quelques heures avant notre arrivée à la prison ce même matin: cette personne n'aurait jusqu'ici pas été renvoyée en prison.

Notre visite à Drapchi a malheureusement aussi eu - semble-t-il - un effet négatif: un prisonnier politique tibétain (son nom nous est entretiens connus) que nous n'avons pas pu voir a, d'un premier étage, crié à la délégation sa profession de foi: "Que vive éternellement le Dalai Lama!". Cet incident a rapidement mis un terme à notre visite; nous n'avons pas pu voir les cellules d'isolement, alors que nous en avons obtenu l'accord de principe quelques minutes auparavant, suite à nos demandes insistantes.

Selon des sources dignes de foi, qui ne nous sont parvenues que le 10 janvier, ce prisonnier et trois autres personnes détenues dans la même cellule - ces derniers auraient également crié des slogans à caractère politique que nous n'avons pour notre part pas entendus - ont été jetés au cachot, en isolement total, après l'incident. Si les informations relatives aux conséquences très négatives de leur geste pour les intéressés se confirment, nous estimons que, pour des raisons strictement humanitaires, aucune délégation étrangère ne devrait à l'avenir se rendre à nouveau dans des prisons du Tibet où se trouvent des détenus politiques; il nous semble en effet que seules les visites du CICR pourraient garantir une protection suffisante des prisonniers d'opinion dans ces lieux de détention.

L'Ambassadeur Schurtenberger et le soussigné tentent d'obtenir confirmation des informations susmentionnées et sont en train d'étudier quel genre de démarche pourrait être faite auprès des autorités chinoises en faveur des quatre personnes concernées.

Une note qui sera établie par le spécialiste qu'est le Professeur Baechtold sur les premières impressions qu'a retirées la délégation du système carcéral chinois sera jointe dans les meilleurs délais au présent rapport (annexe 2).

Il convient encore de relever un autre événement qui s'est déroulé lors de notre séjour au Tibet: pratiquement au nez et à la barbe de nos accompagnateurs chinois, un Tibétain nous a remis un message politique dénonçant la répression chinoise ainsi que la violation des droits de l'homme des Tibétains (en particulier le droit à la liberté d'expression), et demandant l'aide de la Suisse en faveur de la paix au Tibet et de son indépendance.

6. Intervention en faveur de cas humanitaires

6.1. Démarche sur place

Quelques jours avant notre visite, un aide-mémoire a été remis au nom de la délégation suisse au Vice-Ministre de la justice, qui contenait une liste détaillée de 27 cas concernant des citoyens chinois, qu'ils soient des intellectuels ou des ouvriers, des ecclésiastiques ou des laïcs de religion chrétienne, des moines, des nonnes ou des laïques tibétains. Tous ont été privés de liberté pour avoir fait, à notre connaissance, un usage non violent de leurs droits civils et politiques, tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Dans cet aide-mémoire, nous avons demandé confirmation de toutes les données relatives à ces cas et que nos informations soient complétées sur tous les points où existent des lacunes. Nous avons également demandé que ces personnes puissent, pour des raisons strictement humanitaires, bénéficier d'une mise en liberté, d'une remise de peine, d'un procès en bonne et due forme, de meilleures conditions de détention, de visites de leurs proches, de soins médicaux appropriés ou de toute autre amélioration de leur sort.

Le 9 décembre, dernier jour de la visite, la délégation a reçu du Ministère de la justice des informations générales sur les cas présentés, par exemple que trois personnes avaient été libérées. A notre demande de recevoir des informations détaillées sur chaque cas, nos interlocuteurs chinois ont indiqué vouloir nous répondre de manière positive dans les semaines à venir.

6.2. Suivi de la démarche à Beijing et Berne

De l'avis du soussigné, l'obtention par notre Ambassade d'informations détaillées sur tous les cas présentés devrait être possible dans la perspective de la visite prochaine du Premier Ministre Li Peng au début de cette année. La Direction politique pourrait également y contribuer en menant une action parallèle dans ce sens auprès de l'Ambassade de Chine à Berne.

La visite de M. Li Peng sera également l'occasion pour notre Département de faire tous les efforts sur le plan diplomatique pour obtenir également des gestes plus positifs en faveur de ces cas de la part des autorités chinoises. Dans ce contexte, il est clair que nos démarches auraient plus de chances d'aboutir si la Suisse faisait à cette

occasion part à M. Li Peng de sa volonté d'accueillir sur son sol quelques-uns de ces détenus politiques au cas où ils seraient libérés. Selon nos informations, les autorités chinoises ne sont à l'heure actuelle pas insensibles à ce genre d'argument puisque plusieurs dissidents viennent tout récemment d'être libérés et autorisés à quitter la Chine à destination de pays occidentaux.

7. Conclusions

7.1. Appréciation générale de la visite

Notre délégation a établi des relations de confiance avec les autorités chinoises sur la base d'un dialogue basé non pas sur la confrontation mais sur un échange de vues ouvert et franc, qui, tout en partant d'une approche essentiellement juridique, a néanmoins permis d'aborder rapidement la situation effective des droits de l'homme dans ce pays. Avec la plupart des groupes d'interlocuteurs que nous avons eu en face de nous, la discussion a souvent été laborieuse à engager dans la mesure où - contrairement à notre souhait clairement exprimé de mener celle-ci sous forme de questions et réponses dans les deux sens - nos collègues commençaient presque invariablement par un long monologue sur la structure d'organisation et les compétences de leurs autorités respectives. Ce n'est qu'après ces prémisses que pouvait s'ouvrir un véritable dialogue concret, qui a porté en fait presque exclusivement sur les droits civils et politiques de l'individu en Chine. Il n'y a pratiquement pas eu de discussion sur les droits économiques et sociaux alors que nous les avons mis à l'ordre du jour pour montrer que nous en reconnaissons également toute l'importance. Nos interlocuteurs n'ont pour ainsi dire pas posé de questions sur notre système juridique ni sur la situation des droits de l'homme en Suisse. A plusieurs reprises, des points de vue ont été exprimés ou des questions posées par des "réformateurs" - parmi eux figuraient surtout des avocats ou des juges de la Cour suprême, ce qui nous a permis de prendre position ou de répondre et de faire passer ainsi un message également auprès des tenants de la ligne dure, voire parfois d'assister à une discussion à ce sujet entre les représentants de ces deux tendances.

Au cours de toutes ces discussions - et nous avons répété ce message au Ministère de la justice au terme de notre visite - nous nous sommes efforcés de montrer que les conditions essentielles à la paix et à la sécurité de la Chine étaient non pas seulement son développement économique et social - remarquable pour un pays en développement de cette région, qui est si immense et peuplé - mais aussi un meilleur

respect des droits civils et politiques. A cet égard, lors de notre dernière réunion, nous avons insisté sur les points qui nous causent le plus de problèmes au regard du droit international en matière de protection des droits de l'homme et fait des recommandations spécifiques à chacun d'eux: en particulier, nous avons demandé que cessent la répression des délits d'opinion, la pratique très répandue de la détention administrative sans procès, les très nombreuses condamnations à mort et les exécutions ainsi que l'usage de la torture et des mauvais traitements; nous avons souligné à cet égard qu'une politique d'information plus ouverte des autorités chinoises sur toutes ces questions serait utile et dans leur intérêt. Enfin, nous avons exprimé le souhait que la Chine ratifie les deux Pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme de 1966. Tout en relevant la différence de système politique et social entre nos pays respectifs, les représentants du Ministère de la justice ont déclaré comprendre le sens de ces observations critiques. Ils ont répondu sur chacun des points susmentionnés en reconnaissant que la Chine avait encore des progrès à accomplir avant que chaque citoyen ne bénéficie d'une plus grande sécurité juridique.

Nous avons ressenti une emprise visible et forte des vétérans du parti communiste chinois sur tout le système légal ainsi que sur la pratique judiciaire et administrative, mais la volonté de renforcer la "légalité socialiste" est perceptible. Quels que soient les motifs véritables de cette volonté d'ouverture du régime, il est donc à notre avis dans l'intérêt des Etats occidentaux de "mettre le pied dans la porte entrouverte" et, tout en maintenant la pression sur les autorités de ce pays dans le domaine des droits de l'homme, de favoriser l'émergence d'un Etat de droit digne de ce nom et, par là, de contribuer à un meilleur respect des droits civils et politiques, le but ultime étant de faire éclore progressivement une société plus libre et plus juste en Chine. Il s'agit là d'un travail de longue haleine qui doit se poursuivre et s'intensifier: vu la pratique très répandue de la détention administrative, l'accent doit être mis tout particulièrement sur le droit de tout citoyen à un procès équitable et public devant un tribunal impartial et indépendant établi par la loi, ceci de façon à graduellement rendre de plus en plus difficile - voire en fin de compte impossible - la répression des délits d'opinion.

7.2. Suivi

Aux fins de poursuivre le dialogue avec les autorités chinoises, nous avons rappelé au Vice-Ministre de la justice que le Secrétaire d'Etat Jacobi avait invité les autorités chinoises à envoyer une délégation en Suisse en 1992. Tout en insistant eux aussi sur

le fait que ce dialogue doit se poursuivre, nos interlocuteurs chinois n'ont à aucun moment indiqué qu'ils étaient disposés à envoyer une délégation en Suisse, mais nous ont invités à revenir en Chine en 1992.

A notre avis, il serait par courtoisie souhaitable de réitérer à nouveau notre invitation lors de la visite du Premier Ministre Li Peng à Berne au début de cette année, tout en indiquant que nous sommes de toute façon disposés à envoyer une délégation en Chine cette année. Ceci donnerait en particulier l'occasion à la délégation de mieux apprécier la situation au Tibet, où nous n'avons pu séjourner qu'une journée et demie vu les conditions météorologiques défavorables, ce qui nous a permis de voir qu'un nombre restreint d'interlocuteurs et empêchés de visiter ne serait-ce qu'un seul monastère. Le Ministère de la justice nous a également déclaré de sa propre initiative que la délégation pourrait se rendre dans d'autres lieux de détention en Chine, ce qui devrait permettre de se faire une meilleure idée de la situation des personnes privées de liberté. Enfin, une telle visite permettra d'aborder d'autres points importants sur la situation des droits de l'homme en Chine, que nous n'avons pas eu le temps de discuter cette fois-ci et de remettre sur le tapis des questions essentielles traitées lors de notre première visite.

Notre délégation estime également qu'il serait utile de soutenir les efforts de certains milieux (par ex. le barreau) visant à consolider le rôle des avocats dans l'administration de la justice et dans le procès pénal en particulier. A cette fin, il serait souhaitable de donner par exemple des bourses d'étude à des avocats chinois pour un stage en Suisse. Le soussigné aura l'occasion de revenir sur la question avec les services intéressés du DFAE et du DFJP (OFJ).

Pour terminer, les deux experts et le soussigné tiennent à remercier chaleureusement l'Ambassadeur Schurtenberger pour le rôle important qu'il a tenu en tant que conseiller de la délégation, ainsi que les membres de son Ambassade pour leur engagement très actif durant notre séjour en Chine.

Le Chef de la délégation suisse

J.-D. Vignny

PRESSEMITTEILUNG

Die Aussenpolitische Kommission des Nationalrates tagte am 10. und 11. Februar 1992 in Bern unter dem Vorsitz von Nationalrat Rychen (V/BE) und im Beisein von Bundesrat Delamuraz.

Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 1991 1 + 2

Im Mittelpunkt der Sitzung stand die Beratung über den Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 1991 1 + 2 (92.002). Die Kommission setzte sich insbesondere mit dem Kapitel 1 (Betrachtungen zu den Rahmenbedingungen für die Schweizer Wirtschaft: Tendenzielle Abnahme der Standortqualität) auseinander. Die Kommission dankte dem Bundesrat für seine schonungslose Darstellung der hausgemachten Probleme: der überhandnehmenden Regulierungsdichte auf der einen und der fehlende Wettbewerb auf der andern Seite. Eine kontrollierte Deregulierung und die Wiederherstellung des freien Wettbewerbs wurde halb als unumgänglich betrachtet, wobei zahlreiche Mitglieder Zweifel darüber äusserten, ob die Schweiz diesen Wandel aus eigener Kraft vollziehen könne.

Die einstimmige Kommission wird ihrem Rat Kenntnisnahme des Berichtes sowie Zustimmung zum Bundesbeschluss betreffend das Protokoll zur Verlängerung der Vereinbarung über den Handel mit Textilien beantragen.

Mit 15 : 2 Stimmen (bei 1 Enthaltung) wird die Kommission ihrem Rat ebenfalls Zustimmung zum Bundesbeschluss über das Abkommen zwischen den EFTA-Länder und der Türkei beantragen.

Die Kommission beschloss, die Europa-Subkommission zu einem späteren Zeitpunkt einzusetzen.

Die Kommission befasste sich auch mit dem Doppelbesteuerungsabkommen mit Polen (91.063) und mit dem Bericht über die zolltarifrischen Massnahmen des Jahres 1991 (92..003). Die einstimmige Kommission wird ihrem Rat beantragen, diesen beiden Vorlagen zuzustimmen.

Die Kommission liess sich auch über die Lage in Jugoslawien, in der Gemeinschaft unabhängiger Staaten (GUS) sowie über die Beweggründe für den Empfang des chinesischen Ministerpräsidenten in Bern durch den Bundesrat orientieren.

3003 Bern, 11. Februar 1992

Parlamentsdienste
Fachdienst II

COMMUNIQUE DE PRESSE

La commission de politique extérieure du Conseil National a siégé les 10 et 11 février 1992 à Berne, sous la présidence de M. Albrecht Rychen (UDC/BE) et en présence de M. le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz.

Rapport sur la politique économique extérieure 1991 1+2

La commission avait mis principalement à son ordre du jour l'examen du rapport de politique économique extérieure 1991 1+2 (92.002). La commission a essentiellement analysé le chapitre 1 du rapport (réflexions sur les conditions-cadres de l'économie suisse; diminution tendentielle des avantages comparatifs). La commission a remercié le Conseil fédéral pour sa présentation sans concession des problèmes intérieurs : la réglementation qui s'accroît outre-mesure d'une part et la limitation de la concurrence d'autre part. Une déréglementation contrôlée et le rétablissement de la libre concurrence sont considérés comme inévitables. A cette occasion de nombreux membres ont exprimé leurs doutes quant à la possibilité de la Suisse d'effectuer ces changements par ses propres moyens.

A l'unanimité, la commission a décidé de proposer à la Chambre de prendre connaissance du rapport et d'approuver l'arrêté fédéral concernant le Protocole portant sur la prorogation de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles.

Par 15 voix contre 2 (et une abstention), la commission propose également à la Chambre d'approuver l'arrêté fédéral portant sur l'approbation de l'Accord entre les pays de l'AELE et la Turquie.

La commission a décidé de traiter à un moment ultérieur la constitution de la sous-commission des affaires européennes.

La commission a encore examiné le message concernant une convention de double imposition avec la Pologne (91.063) et le rapport concernant les mesures tarifaires prises pendant le deuxième semestre 1991 (92.003). C'est à l'unanimité que la commission proposera à la Chambre d'adopter ces deux objets.

La commission a également été informée sur la situation en Yougoslavie, dans la Communauté des Etats Indépendants (CEI), ainsi que sur les motifs de la réception, par le Conseil fédéral, du Premier Ministre chinois à Berne.

3003 Berne, le 11 février 1992

Services du Parlement
Service spécialisé II

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern, 20. Februar 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

- TEILPROTOKOLL 1 der Sitzung vom 10. Februar 1992,
09.30 - 13.00 Uhr und 14.00 - 18.35 Uhr
und 11. Februar 1992
08.00 - 11.00 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3
- TAGESORDNUNG 3. 92.002 sn Aussenwirtschaftspolitik,
Bericht 1991 1+2
4. 92.003 sn Zolltarifarisches Massnahmen
1991

(Übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)
- ORDRE DU JOUR 3. 92.002 én Politique économique
extérieure. Rapport 1991 1+2
4. 92.003 én Tarif des douanes. Mesures
1991

(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)
- TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär, Bäumlin, Berger, Bircher Silvio,
Columberg, Eggly, Fischer-Hägglingen, Frey
Walter, Grendelmeier, Haller, Maître,
Moser, Mühlemann, Rebeaud, Ruffy,
Segmüller, Steffen, Vollmer, Wyss Paul,
Ziegler Jean

Entschuldigt:
Caccia (ersetzt durch Bircher Peter)
Columberg (ersetzt am 11.2. durch Stamm
Judith)
Moser (ersetzt am 10.2. VM durch Borer
Roland)
Nabholz (ersetzt durch Tschopp)
Oehler (ersetzt durch Ruckstuhl)
Scheidegger. (ersetzt durch Mauch Rolf)

Weitere Teilnehmer:

Traktanden 3 und 4:

Bundesrat Jean-Pascal Delamuraz, Vorsteher
EVDStaatssekretär Franz Blankart, Direktor
Bawi, EVDBotschafter Jakob Kellenberger, Chef des
Integrationsbüros EDA/EVD

Botschafter Rolf Jeker, Bawi, EVD

Botschafter Silvio Arioli, Bawi, EVD

Botschafter Marino Baldi, Bawi, EVD

Botschafter Pierre-Louis Girard, Bawi, EVD

Karl Weber, Bawi, EVD

Kommissionssekretariat: Alfred Aebi,
Antonio Bitterli, Philippe WeberProtokoll: Charles Lombard, (d), Geneviève
Québatte (f)

3. 92.002 sn Aussenwirtschaftspolitik, Bericht 1991 1+2

Der **Präsident** schlägt vor, dem Büro des Nationalrates zu beantragen, das Geschäft für die Behandlung im Rat nicht wie vorgeschlagen in Kategorie 5, sondern in Kategorie 3 einzuteilen.

So beschlossen.

M. Rebeaud: Je vous rappelle que le nouveau règlement ne nous oblige plus à avoir deux rapporteurs.

Berichterstatter: Wyss Paul, Maître

Zu: 1. Betrachtungen zu den Rahmenbedingungen für die Schweizer Wirtschaft

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Avant d'aborder la substance de ce rapport annuel de la politique économique extérieure, permettez-moi trois remarques introductives. La première consistera à excuser la délégation très nombreuse de l'administration fédérale. Je ne tiens pas, par ce grand nombre, impressionner l'assistance ou laisser imaginer que sommes moins efficaces dans l'administration publique que dans le secteur privé, mais ce rapport embrasse tant de réalités sur lesquelles les parlementaires sont, à juste titre, de plus en plus curieux - je vous rappelle l'époque où ces rapports passaient comme lettre à la poste - qu'il était préférable pour pouvoir répondre illico à vos questions de détail que les représentants de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures soient présents en nombre. Deuxièmement, j'ai donné l'ordre à l'époque de vous faire parvenir l'ébauche du rapport bien qu'il n'ait pas encore passé le filtre de la décision du Conseil fédéral. C'est un rapport de confiance que j'ai voulu instituer avec vous. Les calendriers pour ce rapport annuel sont toujours extrêmement serrés; il faut attendre du côté de mon département la dernière minute pour vous donner un rapport actualisé. Or l'actualité change vite, on ne peut sortir notre travail qu'à la veille des fêtes et les séances des commissions du Parlement siègent très tôt dès le début de l'année, la commission du Conseil des Etats a déjà examiné ce rapport il y a plus de quinze jours. Pour éviter de vous donner un rapport définitif très tardivement, j'ai investi en confiance en vous soumettant le projet. Celui-ci a été corrigé par le Conseil fédéral et vous êtes en possession des corrections. Vous pouvez vous livrer à une comparaison entre la sagesse du département et la philosophie du Conseil fédéral. Je vous remercie de vous en tenir à la version définitive qui a été adoptée par le Conseil fédéral dans sa séance de janvier. Troisièmement, je partage votre vue quant à la signification d'un tel rapport. En effet, ce rapport était auparavant rituel, l'actualité bougeait moins et on était en présence de situations plus stables, extérieurement et intérieurement. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin sur ce que revêt en vélocité, en rythme, en changements les négociations et la situation internationale; je n'ai pas non plus besoin d'insister sur la relation entre l'évolution extérieure à nos frontières et la traduction intérieure que nous devons en tirer dans la conduite de

notre politique intérieure et dans l'adaptation de notre droit afin de rester compétitif dans le peloton de tête des nations participant au grand commerce mondial.

La preuve que cela est très largement compris, je la vois par le fait que c'est votre Commission de politique extérieure qui examine ce rapport. Celui-ci décrit, bien sûr, une situation extérieure pour l'essentiel, il vous renseigne sur les négociations et les discussions que nous avons de par le monde, mais il en tire des conclusions parfaitement intérieures. La Commission de l'économie et des redevances se sentait d'ailleurs un peu frustrée de ne pas avoir l'étude de ce rapport. Symboliquement, que ce soit votre commission qui aborde ces thèmes, et en particulier des réflexions de politique intérieure et de politique économique intérieure, montre bien la relation entre l'une et l'autre, relation que parfois certains de nos compatriotes ont un peu de peine à saisir, habitués à un contour plus helvétique de nos réflexions et de la conduite de notre politique. Ils se trompent. Nous sommes, et chaque jour davantage, tributaires dans le choix de notre politique intérieure de situations extérieures que nous devons tourner à notre profit pour défendre le plus intelligemment possible nos intérêts. J'aborde le fond maintenant. Le Conseil fédéral a jugé indispensable dans ce rapport, non pas de commencer par l'introduction traditionnelle descriptive de ce qu'on a fait en 1991 sur le théâtre économique européen et mondial, mais d'insister sur le fait que la situation économique de notre pays n'était plus la situation très positive et apaisante que nous avions pu connaître pendant 8 années répétées de super-boum économique et de tranquillité politique, marquée d'année en année par des succès nouveaux. Nous sommes en présence d'une situation économiquement préoccupante à beaucoup d'égards, par la montée du chômage qui atteint des niveaux certes beaucoup moins dramatiques que dans la plupart des pays d'Europe mais qui, par rapport au niveau suisse habituel, sont considérables, par cette inflation à laquelle les meilleurs discours et les meilleurs comportements n'ont pas encore tout à fait tordu le cou, même si les choses s'annoncent décidément mieux, par un amaigrissement des cahiers de commandes, et pas seulement pour la grande industrie d'exportation mais pour les industries, l'artisanat et les services dans toutes les dimensions de ces entreprises, qui se traduit par des situations sectorielles ou géographiques plus pénibles que d'autres. Parmi les situations sectorielles les plus préoccupantes de notre économie, je cite le secteur de la construction et du génie civil pour lequel les perspectives de surcroît maussades des finances publiques, des grandes villes, des cantons, de la Confédération, n'offrent pas beaucoup de possibilités de coup de fouet et de redémarrage. Géographiquement, la Suisse Romande est incomparablement plus atteinte que la Suisse dans son ensemble et que la Suisse Alémanique en particulier. Il faut se méfier des moyennes, beaucoup de facteurs expliquent la situation romande, mais en particulier le fait que tous les cantons romands sont pratiquement frontaliers; le canton romand le moins touché est le canton de Fribourg, seul canton romand non-frontalier.

D'autres facteurs sont à rechercher et sans doute ces questions se poseront-elles si j'en juge par l'abondance des interventions dont certaines demandent à être munies de la clause d'urgence pour la session de printemps des Chambres fédérales. Le

Conseil fédéral a dans ce rapport annuel montré qu'il y avait un certain nombre de modifications à apporter avec effet immédiat. Certaines l'ont été par la libération des réserves de crises, par des modifications des modalités d'application de la loi sur le chômage dans les régions les plus menacées, par d'autres éléments encore, mais aucun plan de relance économique à proprement parler n'a été jusqu'à maintenant évoqué. Il ne recueillait d'ailleurs pas l'accord et l'appui de la plupart des milieux économiques intéressés. La situation pourrait être, à la lumière des événements actuels un peu différente au début du mois de mars. Le Conseil fédéral prépare à ce sujet une réflexion qui pourrait le conduire sinon à un vaste plan de relance avec effet immédiat, en tout cas à un certain nombre d'impulsions qui pourraient être déclenchées.

Au-delà de l'inflation, au-delà des taux de chômage et des difficultés immédiates et conjoncturelles, les perspectives structurelles plus que moroses pour la Suisse, je l'ai déjà dit au moins quatre fois au plénum depuis la fin 1990, préoccupent le Conseil fédéral. C'est surtout l'évolution de nos structures économiques au long terme et la lenteur de certaines adaptations publiques et privées de tout notre système économique; c'est moins la conjoncture mais davantage les structures. Quand brusquement, l'intérêt de certaines entreprises établies en Suisse baisse pour leur production en Suisse et qu'elles lorgnent de plus en plus de l'autre côté de la frontière, quand l'intérêt d'entreprises situées à l'étranger baisse quant à une implantation possible en Suisse, quand un certain nombre de phénomènes annoncent un état d'esprit se transformant lentement mais inexorablement en notre défaveur, nous devons plus que nous ne l'avons fait en 1990 et 1991, attirer l'attention du Parlement et des agents privés de l'économie suisse sur la qualité de ce que nous avons à offrir et sur la qualité de nos conditions-cadres. Hélas nous avons déjà relevé que ces conditions-cadres ne sont plus aussi excellentes à l'égard de nos concurrents immédiats qu'auparavant. Pourquoi? D'une part sans doute parce que nos concurrents se sont réveillés et prennent des dispositions publiques et privées qui les maintiennent en état de meilleure capacité de concurrence. Ensuite parce que nous n'avons pas maintenu dans tous les secteurs la supériorité de notre offre, les choses se sont dans certains domaines particulièrement dégradées. C'est la raison pour laquelle, au début de ce rapport, le Conseil fédéral a tenu à attirer l'attention du Parlement sur la nécessité, surtout pour le long terme, de revoir certaines règles, certaines conditions dans lesquelles nous travaillons. Les pouvoirs publics, Gouvernement et Parlement, sont relativement maîtres d'une partie de ces conditions, les décideurs privés, les agents économiques dans tous les secteurs de l'autre part. Je balaie devant ma porte et sans faire une auto-critique publique je dis que nous avons tout de même un peu forcé la dose dans les décisions publiques que nous avons été amenés à prendre, dans un certain perfectionnisme, dans une certaine volonté d'interventionnisme qui pouvait se justifier à certains égards mais qui, au long terme, a fini par bétonner certains secteurs. Je ne parle pas uniquement du secteur clé qu'est le secteur agricole - c'est un cas particulier que nous essayons de débloquer avec quelques difficultés - mais aussi d'autres secteurs. Nous prenons dans le rapport quelques exemples où il nous paraîtrait opportun, du

point de vue du secteur public, de faire des propositions concrètes pour aller dans une direction plus favorable. Il s'agit de montrer qu'il n'y a de compétitivité dans notre système que si ce système est ouvert, qu'il se mesure aux concurrences des autres en des termes que je qualifierais de libéraux, pas unilatéraux, les réciproques devant être réelles dans ce domaine, et qu'il nous permette de plaider la concurrence pour nous et nos entreprises, en même temps que nous acceptons celle des autres chez nous. Il s'agit de nous mettre en bonnes conditions de combat. Dans toutes les décisions qu'aura à prendre le Conseil fédéral et le Parlement, irons-nous toujours dans cette bonne direction? Je ne pourrais pas le parier. Il y a un certain nombre de processus déjà engagés qui ne vont pas tous dans cette direction, il y a une certaine inertie des projets. La mise en pièces par le peuple le 2 juin dernier de la modernisation de notre appareil fiscal et financier ne se redresse pas du jour au lendemain et ne nous permet pas nécessairement de prendre immédiatement le bon pied dans ce domaine. Si nous avons mis un certain temps pour redresser la politique agricole néfaste, nous ne pouvions pas le faire plus rapidement parce que nous sortions, il n'y a même pas trois ans, d'une votation populaire où une initiative de bétonnage et de protection du monde paysan a été repoussée d'extrême justesse par 51 % contre 49 %. Cela fait partie des inerties démocratiques dont on ne peut pas ne pas tenir compte. Je ne vous promets donc pas que toutes les décisions qu'auront à prendre le Conseil fédéral et le Parlement dans les temps qui viennent répondront toute d'une manière limpide et parfaite à la proclamation de foi contenue dans la première partie de ce rapport. Il devrait inspirer le Conseil fédéral qui aura l'occasion d'en parler cette semaine lors de la discussion sur les lignes directrices de la législature et il reprendra ces données au gré de débats globaux ou particuliers au sein du Parlement. Pour terminer sur ce point capital, il faut commencer par ce demander si nous avons fait et continuons de faire juste. La réponse est non, des modifications sont à faire. Le secteur privé a lui aussi beaucoup de choses à faire. La volonté d'ouverture et de concurrence ne doit pas être seulement un argument de discours, elle doit être un comportement. Il y a des rentes de privilèges, c'est peut-être beaucoup dire, mais parfois une crainte ou une volonté infuse de protéger certaines activités, de souhaiter la concurrence mais pas de la part des autres, de se retrancher derrière telle ou telle entente cartellaire ou para-cartellaire, qui peut avoir son confort et ses avantages, mais qui, dans ce monde qui explose et éclate, n'est pas de bon augure. Il y a dans ce rapport la volonté indispensable du Conseil fédéral de conjoindre les efforts publics et les efforts privés pour tendre à cette ligne majeure d'ouverture à la concurrence. Ne succombons pas dans ce secteur aux schémas. Il y a la lettre des choses et il y a l'esprit. Dans cette nécessité de conduire ce combat philosophique libéral, au sens le plus large, il y a des étapes et des moyens à choisir et je ne voudrais pas jeter l'anathème contre tout ce qui a été organisé au niveau des institutions économiques en ententes, en coopération, à la dimension d'un petit pays et d'un marché assez moyen si on ne prend que la dimension intérieure en considération. Il faut donc autant d'esprit de finesse que d'esprit de géométrie. Il n'y a pas de recette toute faite pour

que tout s'éclaire miraculeusement. Dans l'ensemble, j'aimerais que l'on retienne cette nécessité d'aller dans une direction d'ouverture des marchés et l'état d'esprit dans lequel nous devons travailler. Cela rejoint le propos liminaire que j'avais sur la connexion de plus en plus profonde entre la politique extérieure et les traductions intérieures.

Vous trouverez également dans le rapport, l'appréciation de la situation en matière de négociation européenne. Sur ce plan le rapport est dépassé puisque la négociation sur les institutions a redémarré à la demande de la Cour de Justice de Luxembourg. Elle est en train d'aboutir et nous pourrons y revenir dans le débat. Le chef négociateur et le directeur du bureau de l'intégration pourront vous dire où en est la négociation à Bruxelles sur ce chapitre.

Un autre thème abordé dans le rapport est la négociation GATT de l'Uruguay Round. M. Blankart, M. Girard et moi-même pourront vous donner l'état de la question sur ce qui se passe à Genève, sur ce qui ne se passe pas entre les Etats-Unis et la Communauté et sur l'état de l'examen du document Dunkel.

D'autres chapitres apparaissent également dans ce rapport, notamment les relations avec le tiers monde, la GRE, toutes les données statistiques et de réflexion.

Lorsque le débat aura eu lieu il restera deux ordres de questions à examiner: le message sur la Turquie ainsi que notre demande de prolongation de l'accord textile international, et dans un objet distinct de votre ordre du jour le Tarif des douanes.

Frey Walter: Ich habe das Gefühl, dass dieses Kapitel uns vor allem den Anschluss an Europa via EWR oder direkt in die EG schmackhaft machen soll. Die Standortnachteile der Schweiz werden wesentlich ausführlicher abgehandelt als die Standortvorteile. Es trifft zu, dass sich die Wirtschaft in der Zeit der Hochkonjunktur von ihrer gesunden Basis entfernt hat. Aber auch der Staat hat sich in seinem Verhalten in Widerspruch zu seinem Bekenntnis zur freien Marktwirtschaft gesetzt.

Das Beispiel auf Seite 8, wonach Personenwagen in der Schweiz wegen kartellistischer Absprachen verteuert seien, ist falsch. Bei den Personenfahrzeugen spielt der Wettbewerb uneingeschränkt. Dies kann ich belegen. Es liegt nicht an mir persönlich, dass es in der Schweiz separate Normen für Personenfahrzeuge gibt. Ich habe im Gegenteil immer darauf hingewiesen, dass Umweltschutz auf gesamteuropäischer Basis betrieben werden sollte.

Moser: Die einleitende strategische Betrachtung macht es sich etwas einfach. Es wird der Anschein erweckt, dass die Standortqualität ein Phänomen der Wirtschaft selbst sei. Sie wird aber von uns Politikern gemacht. Wir haben uns selber ein gesetzgeberisches Korsett nach dem anderen angelegt. Dies kann man nicht "fragwürdige Staatseingriffe" nennen. Hätten wir - auch der Bundesrat - zur Verbesserung der Standortqualität nicht schon längst in Richtung Deregulierung tätig werden müssen? Ich werde das Gefühl nicht los, dass der Bericht eine Art Prolog für die Lösung "Flucht in die EG" ist.

Mühlemann: Dieser Bericht ist im Vergleich zu dem des Vorjahres offener und klarer und gibt die Situation schonungslos wieder.

Man kann sich höchstens darüber streiten, ob es beschönigend sei, ein Wachstum von 1 Prozent zu prophezeien. Am faktischen Nullwachstum tragen wir Parlamentarier die Schuld. Wir hätten Rahmenbedingungen schaffen müssen, die dies verhindern. Das Positivste am Bericht ist der Ansatz zu einem Revitalisierungsprogramm. Ich hätte es gerne gesehen, wenn man noch weiter gegangen wäre und auch Aspekte wie Veränderungen bei der Telematik oder Privatisierung angesprochen hätte. Ich vermisse auch den Bereich Transportwesen und Verkehr (Privatfinanzierung der Neat, Teilprivatisierung der SBB). Auch Umweltschutz und Energie gehören in ein Erneuerungsprogramm (z. B. CO₂-Steuer). Im Bereich der Forschung geht es nicht nur um eine Effizienzsteigerung bei den Technischen Hochschulen, sondern um die Zusammenarbeit von Wirtschaft, Staat und Wissenschaft bei der praktischen Forschung. Weiter gehören auch die Landwirtschaft und der Boden- und Wohnungsmarkt dazu. Die Frage ist, ob wir, zusammen mit dem Bundesrat, in der Lage sind, diese herkulische Arbeit der Revitalisierung zu bewältigen. Ich glaube, dass wir dazu auf die Synergieeffekte der Zusammenarbeit mit dem Ausland - nicht nur der EG - angewiesen sind. Vieles davon würde der EWR-Vertrag bringen.

Vollmer: Der Bericht ist bemerkenswert kritisch und offen. Die Betrachtungen über die Rahmenbedingungen korrigieren das oft gehörte Klischee, dass die Linken und die Grünen für die diesbezüglichen Verschlechterungen verantwortlich seien. Der Bundesrat hält mit Daten und Fakten die negativen Auswirkungen der Kartellisierung und des Subventionswesens in der Schweiz auf unsere Wettbewerbsfähigkeit im Aussenhandel fest. Beim Neat-Beschluss sind wir nur ganz knapp daran vorbeigegangen, dass sich unsere Bauwirtschaft diese Pfründe ausschliesslich für sich alleine gesichert hätte.

Was stellt man sich unter Liberalisierung und Deregulierung im Bereich des Umweltschutzes und des Bodenmarktes vor? Es gibt keine Hinweise dazu im Bericht. Was bedeutet die Aussage, dass der öffentliche Sektor radikal redimensioniert werden müsse? Im Vergleich mit unseren Aussenwirtschaftskonkurrenten ist die Staatsquote in der Schweiz tief.

Ich vermisse Ausführungen über die Konkurrenzfähigkeit unserer Exportwirtschaft bezüglich unserer sehr hohen Bodenpreise. Ich stelle mit Befriedigung fest, dass im Bericht nicht von einem zu hohen Lohnniveau gesprochen wird, sondern dass zutreffend gesagt wird, dass durch unsere regulierte Arbeitsmarktpolitik (Saisonierstatut) eine tiefe Wertschöpfung begünstigt wird. Teilt das Biga diese Philosophie?

Fischer: Der Bericht richtet sich in erster Linie an den Bundesrat selber, aber auch an die Verwaltung und das Parlament, und zwar an die bürgerlichen Parlamentarier, denn die Missstände sind von der bürgerlichen Mehrheit in Bundesrat und Parlament abgesegnet worden. Es freut mich, dass die staatlichen Eingriffe einer Kritik unterworfen werden. Dies ist eine Trendwende, sofern der Kritik künftig von Politikern und Juristen auch nachgelebt wird. Im Parlament werden wir sämtliche Vorlagen des Bundesrates an diesen Kriterien zu messen haben, die er selber aufgestellt hat.

Auf Seite 10 werden wieder einmal die 7 Mrd. Franken der Landwirtschaftspolitik erwähnt. Die Berechnungsmethode ist aber fragwürdig, die Zahl sollte relativiert werden.

M. Frey Claude: Dans ce rapport l'appréciation est lucide et la direction indiquée est claire. D'une part il y a la diminution de nos avantages comparatifs, d'autre part les autres sont montés à notre niveau grâce à une politique plus libérale. Il est nécessaire de repenser notre politique. Si on demandait à l'opinion publique qui a dit: "Ainsi les interventions croissantes de l'Etat ont contribué largement à la quasi suppression des divers mécanismes du marché dans notre économie", M. Ziegler et quantité d'autres répondraient le Vorort. Et bien non, c'est le Conseil fédéral.

Vous avez parlé des inerties, des pesanteurs, vous dites: "... je ne vous promets pas que toutes les décisions répondront à cette proclamation de foi". Je vois deux possibilités et pour utiliser un langage non diplomatique, ou bien le Conseil fédéral a enfin eu l'étincelle et a changé de politique, ou alors cette politique en est à un état embryonnaire et devrait être concrétisée.

Certains exemples me laisse songeur.

Ce qui est dit des procédures administratives, même si cela concerne surtout les cantons et les communes, me fait penser au renforcement des ordonnances basées sur la loi sur l'environnement, aux pesanteurs des études d'impact. Pour construire une route, et ceci est aussi valable pour l'industrie et l'économie, la part des études d'impact s'élève jusqu'à 30 ou 40 % du coût total.

Au sujet des finances publiques, la politique proposée par le Conseil fédéral est sans doute victime de l'inertie et je ne referai pas le débat qui a eu lieu dans la Commission économie et redevances.

En lisant que l'évolution internationale nous pousse à une action rapide faute de quoi nous serions contraints de procéder à des réformes devenues inévitables, j'ai vu passer l'ombre du droit de timbre. Quand la votation fédérale aura lieu sur le droit de timbre, il faudra l'appliquer avec effet rétroactif si on veut appliquer cette phrase.

Un changement de cap doit être fait très rapidement. La concrétisation par les différents axes d'une politique de revitalisation devra être un chapitre obligé du message sur l'EEE. Je ne pourrais que renvoyer un rapport sur l'EEE qui n'aurait pas ce chapitre.

C'est un préalable à tout débat sur l'Europe. Il y a deux débats, celui de l'Europe et des modalités de rapprochement et le débat qui doit être mené dès maintenant par une politique affirmée du Parlement qui est aussi responsable que le Conseil fédéral. Si des erreurs ont été commises, elles l'ont été par une majorité de droite molle. Quel que soit notre degré d'intégration en Europe, il y a le débat préalable et celui sur la compétitivité de la place financière, économique et industrielle.

M. Rebeaud: Vous nous dites que l'esprit de finesse et de géométrie doivent coexister dans une bonne politique. J'aimerais des précisions sur les effets de l'esprit de finesse. J'ai trouvé dans ce rapport un esprit de géométrie dominé par une

très forte tendance à la dérégulation et à ses vertus. Personne ne songe à nier que les cartels ont duré très longtemps, que de gros efforts peuvent être faits pour améliorer l'économie de l'administration et de l'agriculture, mais il y a là un acte de foi un peu unilatéral et géométrique au sens négatif du terme. Les effets généraux d'une dérégulation trop brutale, comme aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, nous montrent combien ils sont, à terme, coûteux socialement et économiquement. Dans certains secteurs, une dérégulation ou une abolition des règlements nous priverait de possibilités où nous avons des spécificités et des qualités à faire valoir sur le marché international. Les études d'impact ont un coût élevé mais elles sont aussi l'occasion de développer des qualités à partir desquelles nous pouvons créer des produits d'exportation ou du savoir-faire d'exportation.

J'ai une crainte devant cette euphorie de la dérégulation. Dans quels domaines le Conseil fédéral désire-t-il que cette dérégulation avance rapidement? Une redéfinition des droits démocratiques est-elle envisagée afin de pouvoir passer outre la volonté du peuple ou de pouvoir manoeuvrer autrement dans certaines situations? Quels les critères permettent de choisir les domaines où l'on pourra déréguler sans trop de souci, et ceux dans lesquels il faudra être extrêmement prudent et pour chaque règlement enlevé prévoir son remplacement par quelque chose ayant la même fonction. Si on enlève les restrictions dans certains règlements, sur l'environnement par exemple, on devrait mettre en place la taxe sur le CO2 ou des impôts écologiques de manière à maintenir une certaine pression sur l'industrie suisse et pour ne pas laisser retomber l'effort de protection de l'environnement.

Ruckstuhl: Man fühlt sich auf die Anklagebank versetzt. Einmal mehr werden die 7 Mrd. Franken, die an die Landwirtschaft gehen, erwähnt. Als Direktbetroffener kann ich die Lage von der Praxis her beurteilen, und ich werde den Eindruck nicht los, dass hier "entweder gelogen oder gestohlen" wird. Angesichts der Glaubwürdigkeit, die der Bericht ausstrahlt, scheint mir letzteres wahrscheinlicher. Wir können nicht immer nur mit EG und Gatt drohen, wenn wir die Umstände, die wir so massiv kritisieren, nicht bekämpfen. Wenn schon Geldbeträge gesprochen werden, müssen diese zu den Leuten gelangen, denen sie zustehen.

Mme Aubry: Le diagnostic de notre économie est posé, l'euphorie est passée, la place économique suisse a perdu de son attrait; vous en parliez déjà il y a deux ans. Aujourd'hui, on assiste au déplacement de plusieurs de nos industries à l'extérieur de nos frontières. A Bâle on a d'énormes soucis avec les usines chimiques, Swissair, Oerlikon Bührle travaillent maintenant à l'extérieur, une usine romande est prête à le faire et toujours pour la même raison: le carcan de nos lois et de notre administration.

Comment rendre la place suisse plus attractive et comment supprimer tous ces freins? Il faudra une volonté déterminée de la part du Conseil fédéral et du Parlement.

La politique protectionniste des pouvoirs publics dont le rapport fait état, n'est pas seulement cantonale, mais régionale.

Il sera difficile de changer les mentalités et d'obliger les pouvoirs publics à s'ouvrir davantage vers l'extérieur. Il nous faudra changer de cap très rapidement car l'économie suisse nous donne le signal d'alarme en étant prête à trouver de meilleures conditions-cadres ailleurs. Que ceux qui ont installé toutes ces lois ne viennent pas pleurer si le chômage devient de plus en plus accru.

M. Ruffy: Si j'ai bien compris, M. Frey veut maintenant une droite musclée.

Nous nous trouvons devant un choix. Il est intéressant que nous introduisions ces idées libérales au moment où la société américaine est très vulnérable, où la politique de Reagan est qualifiée de dramatique pour les Etats-Unis et quand l'Angleterre va probablement changer de régime.

Je m'interroge du jugement porté sur notre économie et du cris d'alarme que lancent les secteurs privés de l'industrie, en disant que les conditions ne sont plus réunies. Pourquoi ne sommes-nous plus compétitifs? Les facteurs évoqués dans ce rapport sont-ils bien les seuls qui interviennent? Nos ouvriers et nos employés du tertiaire ont des temps de présence au-delà de la moyenne européenne; on ne peut pas dire que l'on paresse en Suisse. Nos investissements dans la formation sont au-delà de toute comparaison avec les pays qui nous entourent. D'où vient cette difficulté?

Les éléments que l'on nous donne ne sont pas complets et très souvent orientés. On s'étend sur la réglementation en matière de construction. Que l'on me dise pourquoi à partir de 1973, quand les établissements bancaires ne savaient plus où placer leur argent, on a laissé monter le prix des terrains et des immeubles sans frein en sachant pertinemment qu'un rapprochement avec les pays de la Communauté nous obligerait à rehausser nos taux d'intérêts. Pourquoi ne dit-on pas que les établissements bancaires sont complices de cette détérioration?

On devrait accepter le principe du système ouvert en termes libéraux, mais dire qu'il est nécessaire, parce que le capital investit en machines, de faire travailler les femmes la nuit est une aliénation au propre sens du terme. Dire que pour une économie florissante on doit accepter la révision des conditions de travail est un problème de conscience et je refuse d'adhérer à un tel point de vue.

On a parlé des études d'impact. Or le rapport dit que la Communauté a créé une agence européenne de l'environnement. Elle cherche depuis des années à s'installer, mais aucun pays n'est pressé de la voir opérationnelle et elle cherche encore son site.

Je suis ne suis pas opposé à un système ouvert mais je veux des précisions sur les conditions de cette ouverture et sur les filets de sécurité à placer.

Vous nous dites que certains secteurs vont gagner, mais d'autres vont perdre et si vous accumulez les angoisses des secteurs qui vont perdre, vous êtes en train de préparer un climat d'opposition. Il faudra prévoir des paiements directs, comme ceux prévus pour l'agriculture, pour d'autres secteurs.

M. Berger: (à M. Ruffy) Le secteur de l'agriculture est très protégé, non seulement par les pouvoirs publics mais aussi par

des monopoles et c'est bien cela qui nous écarte des marchés qui nous entourent.

Ce rapport est excellent, il montre une volonté de faire respecter les règles de l'économie de marché et de lutter contre les positions cartellaires qui nous éloignent de l'objectif de compétitivité.

Je souhaite, et je pense au secteur agricole, que cette volonté se traduise jusque dans les ordonnances d'application.

Dans certains milieux agricoles on considère que l'ouverture à l'EEE est le seul moyen de parvenir à la décartellisation du secteur de l'alimentation en général. Si l'accord n'était pas signé, ou que l'accord du GATT traîne encore, est-ce que la volonté exprimée par ce rapport serait maintenue et avons-nous des garanties que nous suivrons la direction donnée?

Bircher Silvio: Der Bericht gibt viel zu reden, aber wir können nur Kenntnis davon nehmen. Mich irritiert der fehlende Konnex zur EWR-Vorlage. Es wäre wichtig zu wissen, wo Übereinstimmung und wo Differenzen bestehen. Geht der EWR-Vertrag weit genug? Es ist interessant festzustellen, dass bei der letzten Revision des Kartellgesetzes weder Bundesrat noch Wirtschaft in die im Bericht erwähnte Richtung zielten. Es wurde immer davor gewarnt, sie zu stark als Missbrauchsgesetzgebung auszugestalten, da unsere Kartelle nicht derart schädlich seien. Ich persönlich hatte immer die Meinung, die Schweiz sei ein überkartellisierendes Land. Aber weder von linker noch von rechter Seite wurde damals das Referendum ergriffen.

Gibt es ausserhalb des EWR-Vertrages Bereiche, die dereguliert werden sollen?

Im Bericht fehlen anschauliche Beispiele.

M. Maitre: Dans ce rapport, qui n'est plus un catalogue de mesures réalisées, la réflexion sur nos conditions-cadres est pertinente. La diminution régulière de nos avantages comparatifs devient préoccupante. La régénération de nos conditions-cadres est un débat à engager dans notre Parlement et je souhaiterais que le Conseil fédéral soit totalement crédible dans cette démarche. Entre la réflexion et l'action il y a une certaine mesure et pour s'en convaincre il suffit de voir ce qui se passe dans la Commission économie et redevances à propos de la TVA.

Sans une fiscalité clairement régénérée, on aura de la peine à rendre certains secteurs de notre économie suffisamment compétitifs.

Certains ont vu dans ce rapport une auto-justification avancée au rapprochement européen. Ce n'est pas mon cas et j'aurais aimé en lire davantage à cet égard. Dans le nouveau rapport de l'intégration de la Suisse j'espère que nous aurons de nouvelles données à mettre en parallèle avec ce rapport.

On ne peut plus dissocier la régénération de nos conditions-cadres du discours qui nous dirige de manière active vers une intégration européenne.

(à M. Frey Claude) Vous voudriez démontrer que quels que soient les scénarios, on a la capacité par nous-mêmes de régénérer nos conditions-cadres. Le rapprochement et l'intégration européenne la plus rapide possible est le seul moyen qui nous permette de régénérer nos conditions économiques intérieures de manière suffisamment rapide. Je ne crois pas à la capacité de notre

pays à régénérer tout seul son cadre économique s'il n'y est pas poussé par un contexte européen.

Je ne suis pas opposé au chapitre souhaité par M. Frey Claude dans le message sur l'EEE mais si ce chapitre vient il doit être mis dans la très claire perspective de l'intégration poussée sur le plan européen.

Grendelmeier: Ich glaube nicht, dass die Schweiz in dem miserablen moralischen Zustand, in dem sie sich befindet, ohne einen gewissen Druck von aussen in sich selber die Kraft zu den notwendigen Änderungen findet. Der Bericht ist eine ausgezeichnete Selbstkritik, die dringend notwendig war. Er manifestiert das schlechte Gewissen eines mehr als nur verwöhnten dicken Kindes, das nur unter Androhung von Prügeln reagiert.

Die Anamnese ist hervorragend, aber es fehlt die Therapie. Ich möchte vor einer Deregulierungseuphorie warnen. Die USA sind ein Beispiel dafür, wohin ungebremste Deregulierung führt.

Es freut mich zu hören, dass die bürgerliche Seite des Parlamentes nun auch einsieht, dass sie für das verantwortlich ist, was in diesem Lande geschieht. Ich hoffe, dass diese Einsicht auch vor den Partikularinteressen kommen wird, wenn es um einschneidende Massnahmen gehen wird.

M. Tschopp: Ce rapport montre que nos conditions-cadres intérieures, sur lesquelles nous avons une certaine prise, s'avèrent discutables puisque les conditions extérieures se sont profondément modifiées. On ne peut plus distinguer le structurel du conjoncturel, les marchés domestiques des marchés intérieurs, le commerce extérieur de celui des services. Tout cela forme un magma tout à fait nouveau. Le rapport le met en exergue et j'espère qu'il constitue une levée de rideau sur le nouveau rapport de l'intégration qui devrait aller encore plus loin. La population a besoin qu'on lui explique ces changements fondamentaux et qu'on mette en relief l'importance que revêtent les services.

(à M. Frey Walter) Les véhicules à moteur à usage spécifique, pour l'agriculture, sont un meilleur exemple que les voitures grand public puisque les paysans nous disent que la rente cartellaire pour du matériel communautaire ou mondial est de l'ordre de 40 %. Le cartel a une prise considérable du côté des services. Si on compare les coûts frontaliers sur les pièces détachées et les réparations, les différences sont considérables. Le rapport Hauser disait que nous avons des poches domestiques qui réalisent le 70 % de notre valeur ajoutée. Ces poches seront très durement touchées indépendamment d'une intégration rapide ou non. Si on n'arrive pas à prendre le virage de l'intégration, ces différences auront des effets encore plus virulents puisqu'au lieu d'avoir une intégration ordonnée, nous aurons une intégration sauvage aux coûts sociaux encore plus élevés.

M. Eggly: Ce rapport est excellent du point de vue libéral. (à MM. Vollmer et Rebeaud) Il y a quelques années on prônait une croissance zéro avec une vie qualitative. On se demande aujourd'hui comment conserver un minimum de croissance qui puisse sauvegarder des emplois. La protection de l'environnement peut avoir un effet économique bienfaisant et stimuler des industries suisses. Mais quant on parle de dérégulation, cela ne

signifie pas qu'il faille se détourner d'une politique de l'environnement. Il s'agit d'enlever de la sphère bureaucratique ce qui empêche d'avancer et nous place dans une mauvaise position concurrentielle. L'exemple des études d'impact et des routes est assez probant.

(à M. Ruffy) On ne peut pas citer les Etats-Unis comme l'exemple à ne pas suivre. On en est bien loin. Personne ne veut supprimer toute sécurité sociale. En revanche on peut essayer de voir ce qui serait moins paralysant, moins selon l'esprit très socialisant dans lequel on est en train de s'enfoncer et qui nous coûte du temps, de la peine et de l'argent.

Je suis d'accord que seuls nous n'avons plus les capacités de nous rendre concurrentiels et de retourner à un libéralisme dynamique. Nous ne pouvons pas aborder ce rapport sans penser à l'intégration européenne. Je suis assez inquiet et tout à l'heure j'imaginai un espèce d'axe politique Blocher-Ruffy qui pourrait s'établir. Du côté de l'Union des arts et métiers, on entend que les conditions de concurrence des petites et moyennes entreprises seront trop difficiles parce qu'aux salaires élevés s'ajouteront des coûts sociaux qui devront s'aligner sur la Communauté. Du côté des syndicats on nous met en garde contre l'emploi de main-d'oeuvre étrangère bon-marché. Il y a là un effort à faire lors des discussions sur la situation économique de la Suisse pour empêcher certains partenaires sociaux de s'entendre dans une opposition à notre dimension européenne. L'exemple à ne pas suivre est le protectionnisme.

Columberg: Ich teile die positive Beurteilung des Berichtes und freue mich über die kritische und schonungslose Darstellung der heutigen wirtschaftlichen Lage und Struktur. Eine grundsätzliche Erneuerung der Wirtschaft ist unerlässlich. Es erstaunt mich, dass der Bericht von verschiedenen Seiten kritisiert wird und noch nicht alle diese Wahrheit zur Kenntnis nehmen wollen. Unser Land muss wettbewerbsfähig sein, wenn es seine wirtschaftliche, gesellschaftliche und politische Stellung behalten will. Wir müssen einsehen, dass wir aus eigener Kraft nicht in der Lage sind, die notwendigen Reformen durchzuführen. Es erstaunt mich auch, dass Herr Walter Frey, der sonst immer für Liberalismus und freie Marktwirtschaft plädiert, nun plötzlich Zweifel hat. Dem Bericht lässt sich nicht vorwerfen, er sei ein Votum für EWR und EG. Er beschreibt eine Realität. Auch diejenigen hier, die aus politischen Gründen gegen eine Annäherung an Europa sind, müssen doch einsehen, dass diese aus wirtschaftlichen Gründen unumgänglich ist. Ich möchte den Bundesrat bitten, auch die negativen Seiten einer Deregulierung zu beachten und rechtzeitig Massnahmen dagegen zu ergreifen. Es dürfen keine schädlichen Ungleichgewichte im Land entstehen.

Unterbruch der Sitzung von 16.00 bis 16.30 Uhr
La séance est interrompue de 16 h 00 à 16 h 30

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Le débat, extrêmement nourissant, ne s'est pas résumé à un dialogue Parlement - Gouvernement, mais il était un échange vivant entre vous, au cours duquel certaines notions trop classiques de gauche/droite se sont quelque peu estompées et où l'esprit de nuance l'a souvent emporté. J'ai mis cette pause à profit et j'ai retenu 9 points

pour vous les présenter dans un ordre aussi logique que possible. Ceux qui n'auront pas de réponse détaillée à chacune de leurs questions comprendront que les limites du débat n'ont pas permis de les rendre. Si ce débat est catalogué dans la bonne catégorie, nous aurons au plénum quelque chose d'intéressant parce que cela correspond à des questions essentielles de notre vie économique. Nous n'en sommes en effet plus à l'écume des choses ou à corriger des virgules, mais à un certain nombre de principes.

1. Ce rapport et les 8 pages du premier chapitre ne pouvait pas répondre à toutes les questions qui se posent. Il a été davantage l'expression au Parlement, de l'observation que nous avons faite de la vie politique économique, en particulier internationale en 1991. Voilà les grandes traductions intérieures que nous en avons tirées, les éléments qui devraient être médités pour nos actions futures. Le Conseil fédéral a endossé cette appréciation de la situation. Il n'a pas pu vous proposer des modes d'emploi et des règles de vie détaillées pour tout ce qui devrait être logiquement transformé dans nos intentions et dans nos décisions. Ce rapport est bien davantage une analyse de symptômes qu'une série de décisions prêtes à l'emploi avec sanctions législatives à la clé. C'est à partir de ce constat que vont se tirer certains rapports plus détaillés, vous avez cité les rapports relatifs à la construction européenne, j'y reviendrai. Ces réflexions générales auront leurs traductions plus en détail dans ces rapports qui iront plus à l'essentiel que celui-ci.

2. Ce rapport n'entend pas distribuer les bonnes et les mauvaises notes. Il entend être dans cette partie générale tout simplement lucide. Par leurs attitudes, les pouvoirs publics et les décideurs du secteur privé sont les uns et les autres innocents à certains égards et coupables à d'autres égards. Il est naturel que dans un rapport tel que celui-ci l'esprit critique prédomine, ce qui nous importe étant de changer ce qui doit l'être et non pas de nous gargariser de ce qui est réussi. A lire cette description on pense que les choses ne vont pas très bien dans la république. Je le pense, bien que certaines choses sur lesquelles nous n'avons pas attiré l'attention marchent bien. Lorsque nous nous présentons à l'extérieur il est bien clair que nous donnons une autre tonalité à notre éclairage. Dans cette préparation d'un futur difficile où nous devons mettre les meilleures conditions de la compétitivité de notre côté, il était important que nous dénoncions les failles de la cuirasse. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé et non dans l'idée de vouloir régler des comptes. Les exemples cités, dans les secteurs des marchés publics, de l'augmentation des interventions de l'Etat, de la cartellisation de certains secteurs, l'ont été avec nuance et nous n'avons pas cloué au pilori le marché automobile tout seul. Nous constatons qu'il y a des domaines où la scélératesse est plus vive, par exemple celui du machinisme agricole et de tous les implants pour l'agriculture. Nous constatons aussi que la rente cartellaire dans le secteur des appareils ménagers et de cuisine peut être de l'ordre de 15 à 45 % du chiffre d'affaire. Ce sont des positions de privilèges autrement plus discutables que celles du secteur automobile. Il faut cesser de jouer les ayatollahs et les grands juges en disant ceci est blanc, cela est noir. C'est ce que nous avons tenté de dire dans ce rapport.

3. Lorsqu'on nous reproche que ce rapport a été écrit pour jouer les agents de vente de la cause européenne et qu'en réalité il en serait un alibi, je réponds que ce n'est pas le cas et que ces nécessaires transformations de notre économie seraient aussi indispensables s'il n'y avait, hypothèse de travail, aucun EEE ou un EEE dont la Suisse ne fasse pas partie, ou encore aucun aboutissement favorable du GATT. Même si nous nous trouvions de gré ou de force dans ce cas de figure, une transformation de nos mentalités, de nos structures, de notre état d'esprit dans le sens d'une ouverture resterait indispensable, sinon plus. J'aime beaucoup les historiens, mais quant on construit la politique du futur uniquement avec eux, on risque de se tromper. La condition nouvelle du monde et de l'Europe fait que, même si nous prétendions être excellents comme nous l'avons été jusqu'à maintenant, habiles à saisir toutes les chances qui nous sont favorables, notre part d'autonomie de décision, notre part de libre-arbitre, notre part de souveraineté pratique est plus relative qu'elle ne l'était en d'autre temps. Même si on est soustrait à toutes ces alliances, notre condition de demain nous en rend dépendants de fait sinon de droit. C'est cela la transformation fondamentale de cette fin du vingtième siècle, nous ne pouvons plus imaginer que notre part de non influence, de souveraineté absolue reste intégrale; elle existe formellement, mais plus au même degré dans les faits. Ou bien nous subissons les influences qui nous conditionnent de l'extérieur, ou bien nous les maîtrisons et tentons de les conduire. C'est pour éviter de les subir unilatéralement que toute la philosophie consiste à dire mettons ce que nous pouvons mettre de chances de notre côté, pas pour les beaux yeux de M. Delors, mais pour nos intérêts. C'est ce qui est capital dans ce que nous disons. Nous ne faisons pas un plaidoyer pour l'Europe, mais nous disons que, quels que soient les scénarios, nous aurons besoin de ces transformations intérieures. Serions-nous capables avec nos forces autonomes, nos seules capacités, de faire ces transformations nous-même? Permettez-moi d'exprimer beaucoup de doutes. Je ne crois pas que dans l'histoire de la Suisse, si ces crises qui débloquent des situations ne s'étaient pas produites autour de nous, la Suisse aurait à chaque fois eu la capacité de se transformer elle-même, par ses uniques moyens et qu'elle aurait fait un travail de pionnier autonome, cela même dans les temps où l'extérieur nous conditionnait moins. Dans les temps de crises, nous avons presque toujours bougé parce qu'une impulsion forte venait de l'extérieur. La Suisse de 1848 a été naturellement créée par les Suisses mais ils ne l'auraient pas créée avec leur seule vertu, leurs seules capacités intérieures, si un grand mouvement préparateur des esprits et des attitudes politiques n'avait pas existé dans toute l'Europe qui se construisait. Les Suisses ont toujours été exceptionnels dans la gestion des affaires et ils ont pu avec habileté tirer profit des conditions dans lesquelles ils s'étaient mis, parfois contre leur propre gré. Néanmoins je doute que si certaines pressions n'existaient pas, qui s'appellent aujourd'hui sur le plan international perspective EEE, CE et Uruguay-Round, nous ayons la force de conduire les révolutions profondes que nous devons conduire et surtout dans les délais qui sont les nôtres. Nos rythmes sont ceux du "Spanisch-Brötli-Bahn" plutôt que ceux du TGV et de ce point de vue nous devons nous poser certaines questions quant à

notre propre force. Les négociations internationales auxquelles nous participons sont une aubaine pour notre réveil et notre réanimation.

Ce rapport était dicté par la vue que nous avons de la situation internationale, par le souhait d'être capable de nous transformer, mais les auxiliaires extérieurs y aident puissamment et le risque d'une certaine inertie existe incontestablement chez nous.

4. Mis à part le problème des NLFA qui pourrait faire l'objet d'un accord que le Conseil fédéral proposera prochainement au Parlement, puisqu'il n'y aura pas de votation populaire sur ce thème, le non-aboutissement de l'EEE fait que les rapports en préparation sur la question européenne sont maintenus en réserve jusqu'à droit connu. Mais le patron du Bureau de l'intégration pourra vous dire que ces rapports répondront aux questions que vous avez posées et qu'ils iront au-delà de l'appréciation telle qu'elle est forcément limitée dans la petite introduction que vous avez ici.

5. Le problème de la dérégulation a été posé dans la discussion. En réalité nous mesurons beaucoup d'efforts de dérégulation dans beaucoup de pays, sans doute avec des points de départ très différents. On peut spéculer sur les changements de la politique britannique, mais vouloir résumer la situation comme étant plutôt de rerégulation n'est pas conforme à ce que nous observons. Ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord serait une dérégulation massive, sourde et aveugle, j'allais dire à la Reagan. Je n'ai pas à juger les politiques des autres mais je constate que cette politique a été conduite d'une manière assez absolue et qu'en Suisse une telle démarche n'est pas concevable. Une dérégulation qui signifierait purement et simplement le démantèlement social intégral ou l'abandon de certaines valeurs bien comprises liées à l'environnement ou à la sécurité, toutes choses sur lesquelles les Américains ont parfois été très souples, une dérégulation au prix d'un démantèlement dans ces trois domaines, que je cite à titre d'exemples typiques, n'aurait pas mon appui. Il y a un minimum. Comment l'atteindre et est-ce toujours par des règlementations étatiques? Des objectifs sauvegardant un certain tissu, qui ne soit pas le tissu strictement économique des conditions de civilisation dans lesquelles nous sommes, me paraissent un point capital. Prendre l'exemple américain pour s'en détourner parce que c'est un fiasco, c'est encore insister sur certains phénomènes suisses qui n'ont rien à voir avec les phénomènes américains, je pense au cumul dramatique pour cette grande nation des déficits des finances publiques et de la balance du commerce extérieur, deux réalités tout de même différentes chez nous. J'attends le candidat à la présidence des Etats-Unis qui dans quelques législatures proposera les impôts zéro. La Suisse n'est pas tout à fait sur cette voie. Facit, ne nous laissons pas obnubiler par les exemples pas toujours heureux des autres, donnons à la dérégulation une volonté plus déterminée que celle que nous montrons aujourd'hui, sachons aussi lui trouver des endiguements. C'est une dérégulation suisse que nous devons faire.

6. Je ne me fait pas de souci quant aux sièges sociaux de nombreuses entreprises et multinationales qui trouveront toujours intérêt, pour diverses raisons, à les maintenir en Suisse. Ce qui m'inquiète c'est les dangers d'hémorragie déjà vérifiés, et les perspectives d'hémorragie des forces vives de la production

et de l'activité économique. Une entreprise qui garde son siège social à Bâle et qui décentralise de l'autre côté de la frontière des activités économiques parce qu'elle n'a pas pu, faute de conditions compétitives, les situer à l'intérieur de la Suisse perd beaucoup de sa signification pour l'économie nationale suisse. Ce qui compte pour le rendement c'est le nombre des emplois que nous maintenons chez nous et non les dividendes qui y sont distribués ou les impôts qui y sont payés. Sans doute c'est important mais cela n'est pas l'unique facteur. Faute de conditions-cadres suffisamment attractives, nous voyons s'expatrier des entreprises dans plusieurs de leurs activités de production ou de distribution pour ne garder ici qu'un plastron de service, illustre pour notre carte de visite mais qui, substantiellement, ne représente pas grand chose économiquement. C'est ce que nous devons éviter à tout prix. L'économie nationale n'est pas l'addition des intérêts de toutes les entreprises, c'est quelque chose de beaucoup plus global qui inclut la notion primordiale du nombre des emplois et des activités créatrices. Quand je parle d'emploi, je parle aussi de ce qui lui est lié: la recherche et la formation. S'il n'y a plus d'emploi il n'y a plus de recherche vivante. Ne laissons par partir les affaires. Sachons tirer les conséquences d'un processus de sonnette d'alarme et en particulier soyons capables, après tant d'errements qui se sont produits dans le secteur foncier, de nous rendre compte que nous sommes devenus moins compétitifs, faute de place, mais aussi faute d'auto-régulation, au point qu'il a fallu ces interventions malheureuses en soi. Une entreprise romande qui m'est proche, non pas par mes intérêts mais par son activité, annonce la couleur, quitte la Suisse pour certaines activités, essentiellement pour des questions de disponibilités de terrain, les possibilités dans la région lyonnaise étant incomparablement plus attractives. Dans certains domaines nous n'arriverons jamais à être compétitifs avec les autres mais essayons d'ajuster nos différences.

7. Les sept milliards pour l'agriculture ne sont pas, comme certains le disent dans un raccourci trompeur, la somme des redevances publiques de la Confédération à l'agriculture. C'est, selon un calcul de l'OCDE, le coût économique de notre agriculture pour que nous n'achetions pas entièrement nos produits agricoles sur les marchés mondiaux, mais aussi pour que, par certaines mesures d'aide directe, de barrage à la frontière ou de tarification, nous gardions à notre agriculture la possibilité parfois artificielle de se développer. Nous ne disons pas que c'est un scandale, c'est simplement le prix que nous payons. Peut-on trouver d'autres solutions, qui ne signifient pas une diminution de ce prix pendant plusieurs années, mais qui permettront une réforme de cette agriculture pour que peu à peu, par sa politique du marché des prix, elle se rapproche du marché en général et qu'on évite de la maintenir sous cloche comme on l'a fait pendant quarante ans? Il y a parmi les missions de l'agriculture des missions qui ne sont pas seulement de produire de quoi nourrir les habitants de la Suisse mais des missions nationales de protection du paysage dans les Préalpes et dans les Alpes, de protection du sol, des rivières, des cours d'eau et des forêts, qu'accomplissent les paysans suisses et pour lesquelles ils méritent récompense. C'est tout cela ces 7 milliards de francs. n'en faisons pas un abcès de fixation.

8. Nous ne contestons pas la volonté démocratique. Il est vrai que l'acquis démocratique de temps en temps complique et prolonge les procédures mais il n'y a aucun propos direct ou indirect de la part du Conseil fédéral de vouloir corriger ce processus. En revanche il y a à corriger un processus bureaucratique, des procédures administratives au niveau des communes, des cantons et de la Confédération, où véritablement les choses ne vont plus car elles ont pris tous les signes de l'irresponsabilité collective et de la lenteur désespérante et non créatrice. C'est là que nous espérons une régénération. Mais nous sommes entrés dans une phase d'hyper-assurance, d'hyper-garantie au même titre qu'un médecin qui s'établit aux Etat-Unis et ne doit pas commencer sa carrière avec un bon diplôme de médecin mais avec une bonne police d'assurance en responsabilité civile. Nous avons moins le goût des responsabilités alors nous nous couvrons de mille précautions. On est dans un système bétonné et cimenté et cela tue un minimum d'audace et d'esprit d'initiative.

9. Si je vous ai dit que je ne garantissais pas une droite logique et une souscription absolue à ces principes c'est parce qu'il y a des inerties engagées, nées pour certaines d'entre elles, de longue maturation de tel ou tel projet, maturation qui évolue moins vite que la réalité elle-même et qui ne nous donne pas toujours cette mobilité d'esprit, à nous gouvernants et responsables de l'administration, pour aller de l'avant et foncer comme on pourrait le faire si la pensée collective nous pesait un peu moins. Il y a hélas incontestablement des verrous qui, dans la vie publique, sont plus lourds à porter et qui créent des chemins aux tracés plus longs que dans la décision privée. Je prenais l'exemple du 2 juin et celui du 49/51 % de l'initiative. Il y a des éléments que l'on ne remue pas d'une année à l'autre dans les données de notre vie publique. Cela n'est pas un alibi ou une excuse que je présente au nom de mes 6 collègues, mais si l'on venait à discuter devant vous d'exemples qui ne se réclament pas de la droite lucidité de ce rapport, nous devons l'expliquer par le poids de l'inertie, et c'est moins un terme de diplomatie que de réalité d'appréciation politique. Je plaide coupable au nom de mes collègues pour un certain nombre de domaines encore, mais j'espère que l'impulsion qui a été bien reçue par le Conseil des Etats, qui me paraît bien reçue, avec des valeurs critiques, dans votre commission, le sera de même au plénum. La situation moins rose que celle dans laquelle nous étions me paraît jeter un éclairage, peut-être plus cruel, mais aussi plus motivant que celui des années de bien-être où nous passions de records en records sans toujours nous interroger sur la légitimité de notre condition.

Zu: 2. Zur Wirtschaftslage

Bäumlin: Auf Seite 16 wird gesagt, die Schuldenerlassmassnahmen hätten an Bedeutung verloren. Trifft es wirklich zu, dass die Schulden der Länder der Dritten Welt nicht mehr weiter ansteigen? Mir scheint, dass die Verschuldungsproblematik der Dritten Welt und die sozialen Folgen der Anpassungsstrategien in einem fast unanständigen Mass heruntergespielt werden. Diese Haltung darf nicht zum politischen Programm der schweizerischen Aussenwirtschaft werden.

M. Ruffy: Au plénum, Mme Bäumlín ou un autre représentant de notre parti, posera la question du chômage, à savoir: est-ce que la probabilité d'avoir des taux de chômage identiques à ceux des pays qui nous entourent est élevée? et si oui, compte tenu du poids psychologique, le Conseil fédéral est-il en train de réfléchir à un ensemble de mesures plus importantes?

Frey Walter: Ich habe in den Jahren der Hochkonjunktur immer davor gewarnt, diese zu überschätzen. Nun möchte ich aber davor warnen, dem Pessimismus zu viel Raum zu gewähren. Eine Krise entsteht nur dann, wenn die Unternehmer nicht mehr investieren und die Konsumenten nicht mehr konsumieren.

Jeker: (Zu Frau Bäumlín) Es sollte sicher nicht der Eindruck entstehen, dass die Verschuldungsproblematik verharmlost werden darf. Die Verschuldung steigt weiterhin an, wenn auch in bescheidenerem Masse. Es lässt sich aber sagen, dass sich die Verschuldungslage im Verhältnis zu der Wirtschaftskraft verschiedener Länder verbessert. Ausgenommen von dieser Entwicklung ist Afrika. Die Entschuldungen geschehen in verschiedenen Runden. In Afrika wird vor allem darauf hin gearbeitet, die kommerziellen und öffentlichen Schulden weitgehend zu streichen. Ausdruck davon ist auch unsere Entschuldungsaktion, in deren Rahmen bis jetzt etwa 450 Mio Franken gestrichen werden konnten. Etwa eine Milliarde Franken wird noch dazukommen. In Asien und Lateinamerika sind die Summen zwar grösser als in Afrika, aber die Anpassungsstrategien haben, vor allem auf der Exportseite, Früchte getragen. Der Schuldendienst ist im Verhältnis zu den Exportleistungen in ein vernünftiges Verhältnis gekommen. Die Banken haben bei einigen Ländern bedeutende Abstriche gemacht, um es ihnen zu ermöglichen, die verbleibenden Schulden zu bedienen.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: (à M. Ruffy) Le Conseil fédéral prépare des réponses aux démarches parlementaires qui ont été déposées sur le chômage. Je ne peux pas faire l'appréciation de l'évolution future de l'économie suisse par rapport à l'économie mondiale. D'une manière générale le Conseil fédéral a nuancé, dès le mois d'octobre 1991, des manifestations parfois très positives qui fleurissaient de la part d'instituts officiels ou moins officiels et il a gardé une certaine lucidité sur l'évolution que les faits ont vérifiée. Je ne ferai pas un bulletin triomphant avant la lettre en vous garantissant que la situation ira beaucoup mieux dans le deuxième semestre 1992. Il y a encore beaucoup de problèmes. Dans les mois qui nous séparent de l'été, nous aurons encore une augmentation du taux de chômage. Il n'est pas raisonnable même avec la réunion de facteurs très heureux qui viendraient à se produire, d'imaginer une inversion de la situation. Mais pour différentes raisons, surtout conjoncturelles, les espoirs d'un redressement, très lent, peuvent être raisonnablement exprimés à partir de l'été. Le taux de chômage n'est qu'un des indices. On ne peut pas agir uniquement sur le taux de chômage pour prétendre agir sur l'ensemble de la situation. A la longue, on peut craindre des taux de chômage comparables à ceux de nos voisins si on est incapable de prendre le mal à la racine et de nous livrer aux

transformations importantes que nous appelons dans la première partie de ce rapport. Il faut s'en prendre aux causes profondes. Dans le domaine des institutions de chômage, il est possible d'agir dans deux directions. La première est ce que nous faisons maintenant, c'est à dire l'assouplissement de la rigueur de l'assurance chômage dans toutes les régions anormalement touchées, les cantons romands, Fribourg mis à part, le Tessin, le Jura bernois. La deuxième direction où nous devons encore faire davantage, et où nous avons les instruments que vous nous avez donnés récemment lors de la révision de la LASSI, ce sont des mesures préventives qui s'appellent formation, formation, et encore formation. Le paradoxe veut que malgré l'augmentation du chômage, la peine de recruter du personnel qualifié pour certains secteurs est évidente. Cela nous conduit à vouloir intensifier la prévention plutôt que la correction après coup. Cette prévention est, dans les institutions de chômage, l'investissement le plus intelligent que nous puissions faire.

Zu: 3. Westeuropäische Zusammenarbeit

Bär: Die Angaben über den Inhalt des Transitabkommens sind zu vage.

Warum heisst es beim Umweltschutz, "Die Vertragsparteien streben an ..."? Handelt es sich nur um unverbindliche Wunschvorstellungen?

Muss die Alpeninitiative für ungültig erklärt werden, wenn das Transitabkommen unterzeichnet wird?

Beim Abschnitt Umweltschutz fällt auf, dass keine einzige positive Massnahme aufgeführt ist.

Bircher Silvio: Bliebe der paraphierte Transitvertrag in Kraft, falls der EWR-Vertrag nicht zustande käme?

Bleiben die gemischten Ausschüsse zwischen der Schweiz und der EG in Kraft, wenn der EWR-Vertrag zustande kommt?

Herr Vollmer wünscht vom Bundesrat Auskunft über die aktuellen Deblockierungsbemühungen bei den EWR-EG-Verhandlungen. Es gibt Stimmen, die sagen, die Schweizer Regierung verhalte sich nicht sehr kooperativ, weil es ihr vorteilhafter erscheine, der EWR-Vertrag scheitere in Brüssel als am Schweizer Volk.

Frey Walter: Ich hoffe, dass im Europabericht des Bundesrates der Teil "Horizontale und flankierende Politiken" ausführlicher ausfallen wird.

Es geht nicht an, dass man mir, wenn ich den vollständigen Acquis communautaire bestelle, schreibt, ich könne ihn in einer Bibliothek einsehen gehen. Auch wenn es sich um 14 000 Seiten handelt.

Grendelmeier: Wer hatte ein Interesse daran, nach Abschluss der EWR-Verhandlungen die Vertragsunterzeichnung zu blockieren?

M. Delamuraz, conseiller fédéral: (à M. Vollmer et Mme Grendelmeier) La négociation était pratiquement terminée le 22 octobre 1991. Le processus à l'intérieur de la Communauté exigeait avant le paraphe et par conséquent avant la signature du Traité, que la Cour de Justice du Luxembourg puisse se prononcer

quant à la compatibilité du Traité avec le Traité de Rome. La Commission, dans son analyse, a estimé qu'il y avait incompatibilité sur certains points institutionnels, les questions de substance et de contenu, notamment la reprise de l'acquis communautaire, n'étant absolument pas remis en question. Le problème sur la question institutionnelle, a forcé la commission, à l'intérieur de la Communauté, à demander la réouverture de la négociation.

Si les pays de l'AELE avaient refusé cette réouverture, les choses en seraient restées là. Ils ont estimé, à juste titre, qu'il fallait tenter le coup. Si j'essaie de m'interroger sur les motifs de cette démarche, mis à part les sacro-saints motifs juridiques, cette réouverture de la négociation a été l'expression du souci de certains membres de la Communauté qui construisent bien, mais péniblement, la Communauté, de vouloir être au moins aussi bien traités dans le futur EEE que les interlocuteurs de l'AELE. La crainte qu'il y ait une discrimination défavorable aux Douze par rapport au traitement dans l'EEE des Sept a été le ressort fondamental de cette démarche. Voilà qui avait intérêt à rouvrir la négociation.

Celle-ci est actuellement en cours et il serait prématuré de dire qu'elle n'aboutira pas, il serait aussi faux de dire qu'elle aboutira bien. Le risque objectif que le Conseil fédéral ne puisse pas confirmer sa décision du 22 octobre 1991 existe.

Dans mon appréciation politique de la situation, du point de vue intérieur suisse, même si la négociation, ce dont je ne suis pas sûr mais que je souhaite, aboutissait très favorablement à nos intérêts et qu'il n'y ait pas encore une étape Parlement européen, ce qui n'est pas totalement exclu, il est clair que la réouverture de la négociation a fait du mal à la cause en Suisse des partisans de l'EEE. La qualité de l'interlocuteur communautaire est remise en doute chez ceux de nos concitoyens qui étaient un peu fragiles. Si la négociation finit par aboutir favorablement nous aurions déjà pas mal de pente à remonter par rapport à la situation dont nous pouvions bénéficier le 22 octobre dernier. Je suis parfaitement lucide sur les interrogations nouvelles que cet incident de parcours a fait surgir dans la pensée des Suisses. Comment cela peut-il se traduire? Ceux qui sont favorables à l'entrée de la Suisse dans la Communauté diront que le seul moyen d'être vraiment nous-mêmes et considérés par la Communauté est d'en faire partie à part entière. Les tenants de l'"Alleingang" diront qu'ils avaient vu juste et qu'il n'y avait rien à espérer de Bruxelles. Dans l'analyse de la situation intérieure, des dégâts ont été commis. J'espère qu'ils ne sont pas irréparables, mais ils existent.

(à M. Frey Walter) Les détails seront donnés non seulement dans le message qui est virtuellement prêt, mais encore dans les trois messages EUROLEX qui se succéderaient à un mois d'intervalle. Le processus est décalé et le 6 décembre est devenu une illusion. Je ne proposerai pas aujourd'hui une autre date qui risque d'être démentie la semaine prochaine. On en reste au schéma prévu et quant on aura des certitudes on fixera une autre date.

Au-delà de la connaissance que le message, le paquet EUROLEX et le troisième rapport sur l'intégration apporteront au Parlement, c'est à dire l'examen minutieux des milliers de pages que

représente l'acquis communautaire, ce dernier, qui remplira un certain métrage dans nos bibliothèques, sera à la disposition de tous les parlementaires; c'est un document public qui aura toute sa signification au moment du paraphe et de la signature. Le chef du Bureau de l'intégration, momentanément encore Ambassadeur, pourra vous répondre ainsi qu'aux autres questions techniques sur l'EEE.

Wyss: Ist immer noch mit einer Frist von vier Wochen zwischen Paraphierung und Vertragsunterzeichnung zu rechnen?

Blankart: (Zu Herrn Wyss) Je länger sich die Verhandlungen noch hinziehen, um so kürzer wird die Frist zwischen Paraphierung und Unterzeichnung des Vertrages, da die Übersetzungen dann immer weiter fortgeschritten sind.

(Auf eine Frage von Herrn Fischer) Das Europäische Parlament wird sich mit der Angelegenheit befassen, wenn der Rat eine erste Zustimmung gegeben haben wird. Dies ist erst nach der Unterzeichnung möglich. Die Rechtsfrage ist offen, ob das Parlament seinerseits vor dem Gerichtshof einen Avis über das Abkommen verlangen kann. Wir glauben, dass dies nicht möglich ist.

Kellenberger: (Zu Frau Bär) Es ist ein Haupterfolg des Transitvertrages, dass es gelungen ist, die Entwicklung des kombinierten Verkehrs und des klassischen Bahnverkehrs ins Zentrum des Vertrages zu setzen. In der Präambel ist das Ziel einer möglichst umweltfreundlichen Verkehrspolitik festgelegt. Es trifft zu, dass der Vertrag Kapitel über Erleichterungen beim Strassenverkehr enthält. Am Anfang der Verhandlungen wollte die EG einen Vertrag allein über Erleichterungen im Strassenverkehr. Davon ist nur dieses Nebenskapitel übriggeblieben. Bei den Erleichterungen im Strassenverkehr geht es um die Erhöhung der Toleranz von 2 auf 5 Prozent, um die Ausweitung der Grenzzone im Süden der Schweiz bis zur Nordausfahrt der Ceneri-Autobahn und um die Harmonisierung von Untergewichten unterhalb der 28-Tonnen-Grenze, z. B. bei Anhängern.

Die Umweltschutzzusammenarbeit wird vom EDI betreut und in dessen Berichten detaillierter dargestellt. Auch wenn in unserem Bericht wenig operationelle Massnahmen zu finden sind, so ist doch darauf hinzuweisen, dass der Dialog in der europäischen Zusammenarbeit eine sehr grosse Rolle spielt. Das Verständnis für Umweltschutzanliegen ist in den verschiedenen Ländern sehr unterschiedlich. Deshalb haben z. B. die erwähnten Konferenzen eine grosse Bedeutung. Wir hätten uns gewünscht, dass die Zusammenarbeit bei der Umweltschutzagentur sehr viel früher stattfindet. Das Problem ist nicht, dass niemand diese Umweltschutzagentur haben will, sondern dass in der EG ein Streit darüber stattfindet, wer sie haben darf. Bei der europäischen Forschungs- und Technologiezusammenarbeit lässt sich feststellen, dass umweltschutzrelevante Projekte stark an Gewicht gewonnen haben.

(Zu Herrn Bircher) Der Transitvertrag hat ein Eigenleben. Wenn der EWR-Vertrag nicht zustande kommt, kann der Transitvertrag unabhängig davon in Kraft treten. Er hat eine Laufzeit von zwölf Jahren und präjudiziert nicht, dass wir anschliessend das entsprechende EG-Recht übernehmen müssen.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: (à M. Bicher) Le transit peut exister sans l'EEE mais l'EEE ne peut exister sans le transit. Si le Parlement refusait les trois messages sur le transit, on pourrait oublier la procédure EEE qui comprend ce rapport de manière intrinsèque.

Kellenberger: (Zu Herrn Frey) Viele Texte liegen erst auf Englisch vor und sind noch nicht paraphiert. Wir geben, um nicht Präzedenzfälle zu schaffen, nicht den ganzen Acquis communautaire heraus. Die Schweiz ist aber das einzige Efta-Land, das den EWR-Hauptvertrag dem Parlament sofort nach dem 22. Oktober 1991 abgegeben hat. Wir wären bereit, Ihnen bei den nicht-paraphierten Texten auf Anfrage diejenigen gezielt abzugeben, die Sie wirklich brauchen.

Präsident: Herr Frey spricht von den 18 Bundesordnern EG-Recht, das nicht in Verhandlung steht.

Zu: 4. Wirtschaftliche Zusammenarbeit mit Mittel- und Osteuropa

Bär: Würde die Schaffung einer Europäischen Energie-Charta bedeuten, dass die Schweiz keine eigenständige Energiepolitik mehr betreiben könnte?

Jeker: Die Energiecharta im heutigen Zustand ist eine reine politische Absichtserklärung. Die Schweiz ist damit keine Verpflichtungen eingegangen. Wir sind jetzt daran, weitere Verhandlungen zu führen, die ein Grundabkommen und zwei Protokollen über nukleare Sicherheit und Energieeffizienz zum Ziele haben. Die schweizerische Energiepolitik wird dadurch weder eingeschränkt noch in Frage gestellt. Hauptziel ist es, die Länder des Ostens auf einen höheren Standard der Energieeffizienz zu bringen. Wenn alles umgesetzt würde, was in der politischen Absichtserklärung vorhanden ist, würde dies nicht weiter gehen als das, was im EWR-Vertrag vorgesehen ist. Diese Protokolle und Abkommen werden dem Parlament unterbreitet werden.

Zu: 5. Organisation für die wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

Keine Bemerkungen.

Zu: 6. Allgemeines Zoll- und Handelsabkommen

Moser: In 6.4.2 steht, dass die Schweiz am 4. Oktober 1990 dem Gatt eine Offerte zur Liberalisierung des öffentlichen Beschaffungswesens gemäss EWR machte. Geschah dies freiwillig?

M. Berger: Serait-il possible d'avoir un résumé de la situation de la négociation actuelle et des perspectives d'avancement dans les différents secteurs?

Präsident: Wie stehen die Chancen, dass der schweizerischen Landwirtschaft noch etwas entgegengekommen wird?

M. Girard: (à M. Moser) Formellement les négociations en matière d'achats publics ne font pas partie de l'Uruguay-Round,

mais suivent une négociation parallèle. Leur but vise à étendre le code existant dans ce domaine à l'ensemble des parties contractantes du GATT. Ce code est actuellement appliqué par seulement treize signataires dont la Suisse. Tout une série d'achats publics échappent aux possibilités de livraison et soumission de la part de nos entreprises. L'exercice en cours a également pour objet d'étendre les dispositions au niveau international à des entités sous-gouvernementales. Pour l'instant ces dispositions concernent principalement les achats publics faits par les entités gouvernementales. La position suisse, dans le cadre des négociations parallèles de Genève, a été déterminée après une étroite consultation avec les milieux de l'économie suisse et les cantons. L'écho a été positif dans la mesure où cela permettrait d'augmenter la concurrence et donnerait des possibilités substantielles aux fournisseurs suisses vis-à-vis des marchés étrangers. C'est sur cette base qu'en 1990, nous avons essayé de transférer au sein du GATT le modèle que nous prévoyons dans le cadre de l'EEE. Il y a compatibilité.

(à M. Berger) Depuis le 20 décembre 1991, les participants sont confrontés à un paquet final. Les premières prises de position ont eu lieu le 13 janvier, dans le cadre du Comité des négociations commerciales, et laissent penser, pour les pays en développement dans leur ensemble, pour les pays du groupe de Cairns, pour les nouveaux pays industrialisés, qu'il y a une disponibilité à souscrire à ce paquet tel quel.

Les Etats-Unis semblent également prêts à souscrire et leurs objections tactiques viennent de la crainte que la Communauté ne revienne en arrière sur le paquet agricole.

Six pays, dont la Suisse, le Canada, le Japon, la Corée, Israël et l'Egypte, ont émis des objections plus substantielles notamment concernant le secteur agricole en vue d'obtenir un certain rééquilibrage dans les propositions du paquet Dunkel. Pour notre part, nous avons également émis des réserves dans d'autres secteurs. Sur la base des décisions du 13 janvier, il a été convenu que les négociations d'accès au marché des biens et des services se poursuivraient jusqu'au début mars. Ces négociations se caractérisent dans le secteur des produits par le fait que des offres substantielles sont avancées par toute une série de pays en développement, ce qui prouve leur intérêt et confirme leur volonté d'arriver au paquet final.

Le point sensible sera le dépôt jusqu'au début mars des offres complètes pour l'accès au marché y compris pour le secteur agricole.

(au président) Des possibilités d'ajustement mineur pourraient exister dans le volet agricole, éventuellement dans le domaine des durées, mais la question des tarifications et d'éventuelles exceptions risque d'être beaucoup plus difficile. Les deux acteurs déterminants dans le volet agricole sont les Etats-Unis et la Communauté. S'ils devaient trouver un modus vivendi, il y aura une forte pression sur l'ensemble des participants au GATT pour souscrire aux solutions qu'ils trouveraient, mais qui ne couvriraient pas nécessairement les besoins de la Suisse.

Le groupe dont nous faisons partie, qui a élevé certaines réserves et objections concernant le volet agricole, est extrêmement fragile.

Une échéance, le début du mois de mars, un objectif en matière de finalité, Pâques, une incertitude, le respect de ces échéan-

ces: voilà en résumé la situation. Si ces échéances ne devaient pas être respectées, il faudrait envisager un report des négociations à la fin des élections aux Etats-Unis, avec le risque majeur que l'ensemble du paquet ne s'effrite et disparaisse.

Zu: 7. Zusammenarbeit mit den Entwicklungsländern

Herr Vollmer wünscht, dass die Unterlagen der Pressekonferenz des Bawi über die Verwendung der Mittel des Jubiläumskredites der Kommission ausgeteilt werden.

M. Rebeaud: J'aimerais qu'on utilise dans le message une terminologie dans laquelle on se retrouve. Le Sommet de Rio part sur la base du rapport du programme des Etats-Unis pour l'environnement avec le concept du développement durable, de l'anglais "sustainable development". Afin qu'il n'y ait pas de doute j'aimerais qu'on s'en tienne aux termes consacrés.

Zu den Kapiteln 8 bis 10:

Keine Bemerkungen.

Zu: 11. Autonome Aussenwirtschaftspolitik

M. Frey Claude: On relève les difficultés des adaptations financières à l'égard de l'OSEC qui vont se traduire par une compression de personnel et la réduction de la palette des services. C'est le plus mauvais moment pour baisser la présence de la Suisse à l'étranger. Allons-nous faire un effort dans le cadre de la revitalisation et de la présence accrue à l'étranger? Ce paragraphe est-il encore un effet de l'inertie ou y aura-t-il un changement d'attitude?

Vollmer: Zu diesem Kapitel gäbe es vieles zu sagen, wir werden uns aber bei anderer Gelegenheit zu diesen Fragen äussern. Haben in der begleitenden Kommission der Exportrisikogarantie nun auch Hilfswerkvertreter Einsitz, wie dies der Bundesrat versprochen hat?

M. Delamuraz, conseiller fédéral: En ce qui concerne l'OSEC, je partage l'avis de M. Frey Claude. Ce n'est pas au moment où la compétition devient plus dure, par les concurrences nouvelles et parce que nous sommes moins bien armés, que nous devons diminuer notre appui. Hélas il y a en politique des affrontements d'ordre tout à fait différents, et qui conduisent à des solutions parfois apparemment peu logiques. Le Parlement a demandé par sa Commission des finances et en plénum un assainissement du budget et des finances fédérales dans le cadre du plan financier des années 1993-1995. Le Conseil fédéral a dû prendre des décisions qui ne sont pas les meilleures. Tailler dans la part de la Confédération à l'OSEC ou à l'Office national suisse du tourisme, alors que l'on sait la nécessité et l'importance de ces secteurs, ne relève pas des décisions les plus claires. Mais dites-moi où fallait-il apporter cette réduction? Dans mon département, on l'a fait dans certains domaines de l'agriculture mais de manière très restreintes. On ne commence pas une nouvelle politique sans lui accorder les moyens financiers de son accomplissement. Ce n'est non plus pas le moment de faire des ablations dans le secteur de la recherche et

de la formation, lequel a été discuté au centime prêt. Il a fallu trouver des solutions. Je regrette personnellement du point de vue de la signification de l'OSEC et de l'industrie d'exportation le résultat auquel nous avons été condamné, mais je suis obligé de le comprendre du point de vue de l'impératif des finances fédérales. J'espère que le Parlement pourra suivre le Conseil fédéral dans une politique qui a malgré tout une certaine continuité. Nous avons essayé de partager les sacrifices, d'en faire porter une part aux institutions subventionnées et une autre à la préservation des finances publiques si malmenées.

On a souvent exprimé que le libéralisme dont nous voulons nous prétendre passe par un débrayage de l'Etat dans son aide. L'argument n'est pas entièrement infondé et j'ai entendu ce reproche au plénum, du côté socialiste notamment. Mais en réalité une part de ces prestations aide les petites et moyennes entreprises, c'est à dire celles que l'on a tendance à oublier au profit des grands exportateurs et des multinationales, lesquels ont leurs propres moyens. Pour beaucoup de sous-traitants dans les petites et moyennes entreprises, le marché international est disproportionné à leurs seuls moyens d'investissement et d'acquisition. C'est là que l'OSEC doit jouer un rôle. Que les prestations de l'OSEC, suite à l'affaiblissement de l'aide publique, soient facturées selon des barèmes plus élevés ne me paraît pas totalement impossible. Je mesure le caractère très délicat de ce domaine.

Jeker: (Zu Herrn Vollmer) Wir verweisen normalerweise im Aussenwirtschaftsbericht auf den Geschäftsbericht, weil wir bei dessen Abfassung noch nicht über die Zahlen verfügen. Die Verpflichtungen der Exportrisikogarantie fielen im Jahr 1991 auf etwa 1,7 Mrd. Franken (Vorjahr 1,9 Mrd. Franken), was vor allem darauf zurückzuführen ist, dass praktisch keine Garantien mehr in die Oststaaten vergeben werden konnten. Der Vorschuss des Bundes beläuft sich auf 335 Mio Franken, was etwa 100 Mio Franken mehr sind als im Budget vorgesehen. Im Vorjahr lagen wir hingegen um etwa 100 Mio Franken unter dem Budget, so dass es sich ausgleicht. Die Verschiebungen sind darauf zurückzuführen, dass die Umschuldungsverhandlungen mit den einzelnen Ländern sehr schwer voraussehbar sind. Der Bundesvorschuss beträgt nun 2,2 Mrd. Franken. Altlasten verursachen weiterhin Schäden. Die Situation in der Sowjetunion und in Jugoslawien brachte zusätzliche Schäden.

Die erweiterte Kommission wird erst im März zum ersten Mal tagen. Es sind nun auch Gewerkschaftsvertreter und die Direktion für Entwicklungszusammenarbeit dabei.

M. Ruffy: Je signale que quatre lignes ont disparu dans la version française par rapport à la version allemande, à la page 96 du rapport.

Zu Kapitel 12 und 13:
Keine Bemerkungen.

Vom Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 1991 1+2 wird einstimmig Kenntnis genommen.

Botschaft betreffend das Protokoll zur Verlängerung der Vereinbarung über den internationalen Handel mit Textilien

Eintreten auf die Vorlage ist unbestritten.

Artikelweise Beratung: Keine Bemerkungen

Gesamtabstimmung: Einstimmige Zustimmung

Botschaft über das Abkommen zwischen den Efta-Ländern und der Türkei

Bäumlin: Weshalb wird in diesem Abkommen und in der Botschaft die Menschenrechtssituation in der Türkei nicht angesprochen, wie dies bei Abkommen mit anderen Ländern gemacht wird?

M. Delamuraz, conseiller fédéral: (à Mme Bäumlin) Je suis parfaitement conscient qu'en Turquie le respect des droits de l'homme n'est de loin pas encore conforme aux normes de nos démocraties. J'observe cependant, en toute autonomie, en toute souveraineté, mais aussi après une analyse très poussée que nous avons faite en cercle fermé avec mes collègues de l'AELE, qu'il y a eu ces derniers temps des efforts de la Turquie non seulement pour améliorer son image, mais aussi pour améliorer, ce qui nous intéresse, c'est-à-dire la réalité. Le gouvernement Turque a reconnu la minorité Kurde. Vous me direz que beaucoup de reconnaissances publiques et officielles ne débouchent pas sur des changements politiques ou humanitaires. Néanmoins, au-delà des proclamations, à la période de violence n'a pas succédé une période de tranquillité, nous n'en sommes pas encore à ce chapitre, mais une période de moindre tension, de moindre agressivité. Même si formellement toutes les conditions humanitaires ne sont pas remplies pour un tel accord, tout ce que nous pouvons faire pour rapprocher les Turques du bon chemin nous devons le faire. Vous connaissez la tentation quotidienne pour ce pays de se détourner de l'Europe pour d'autres alliances qui ne sont pas précisément génératrices du respect des droits de l'homme et pour éviter cette polarisation de l'autre côté, ne faisons-nous pas une meilleure action en essayant le rapprochement? Il n'y a pas seulement l'aspect moral des choses. Un accord de libre échange, surtout comme celui-là, est une contribution à l'élévation du bien-être. Un seul accord ne suffit pas, mais il peut y contribuer et toute contribution à l'élévation du niveau de vie d'une communauté nationale, quelle qu'elle soit, va dans le sens d'une émancipation, d'un meilleur respect des droits de l'homme à l'intérieur de cette communauté. Il nous paraît qu'aux procédures de la violence, qui étaient presque toujours utilisées par le gouvernement Turque, succèdent lentement mais sûrement des procédures plus convaincantes et moins haïssables, moins insupportables humainement. On est encore loin du but. Est-ce que l'on s'en rapprocherait davantage en voulant repousser la communauté Turque dans ses derniers retranchements et dans une espèce de rêve fondamentaliste qui anime une partie de sa population? Je ne le pense pas, ni nos collègues des six autres pays de l'AELE.

Haller: Ich begreife, dass dieses Element nicht in den Vertrag genommen worden ist. Aber ich bitte den Bundesrat und die Berichterstatter der Kommission dringend, nicht zu argumentieren,

die Menschenrechtssituation in der Türkei habe sich bereits verbessert. Es ist sinnvoll, solche Geschäfte zu tätigen, aber parallel dazu muss möglichst grosser moralischer Druck ausgeübt werden.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: J'interviendrai volontiers dans le débat au plénum. Tout le monde se pose cette question légitime, et pas seulement ceux qui ont beaucoup de sensibilité dans ce domaine; quelqu'un de démocrate et de respectueux des droits de l'homme ne peut pas y rester insensible.

En réalité un accord de libre échange est un cadre. On essaiera de lui donner un contenu et de le faire progresser, mais on pourra conditionner le rythme de la concrétisation de l'accord à l'acceptation par le gouvernement Turque de certaines exigences que nous pouvons parfaitement poser. Il y a, par exemple, possibilité d'étendre à d'autres domaines les bénéfiques, jusqu'à maintenant réservés, et la portée du Traité de libre-échange. Dans le temps et l'espace on peut moduler et le gouvernement Turque devra montrer des aptitudes et des volontés d'ouvertures. Pour le moment, je vous l'accorde, rien n'est définitivement acquis.

Eintreten auf die Vorlage ist unbestritten

Artikelweise Beratung: Keine Bemerkungen

Gesamtabstimmung:

Für die Vorlage

15 Stimmen

Dagegen

2 Stimmen

(1 Enthaltung)

4. 92.003 sn Zolltarifarisches Massnahmen

Der Bericht wird einstimmig zur Kenntnis genommen.

Eintreten auf den Bundesbeschluss ist unbestritten.

Artikelweise Beratung: Keine Bemerkungen.

Dem Bundesbeschluss über die Genehmigung von zolltarifarischen Massnahmen wird einstimmig zugestimmt.

Behandlung im Rat: Kategorie 5

Die Sitzung wird um 18.35 Uhr vertagt.

La séance est levée à 18 h 35.

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern, den 26. Februar 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

-
- TEILPROTOKOLL 2 der Sitzung vom 10. Februar 1992,
09.30 - 13.00 Uhr und 14.00 - 18.35 Uhr
und 11. Februar 1992
08.00 - 11.00 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3
- TAGESORDNUNG 5. Konstituierung der Europasubkommission
(Übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)
- ORDRE DU JOUR 5. Constitution de la Sous-commission pour
les questions européennes

(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)
- TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär, Bäumlín, Berger, Bircher Silvio,
Columberg, Eggly, Fischer-Hägglín, Frey
Walter, Grendelmeier, Haller, Maitre,
Moser, Mühlemann, Rebeaud, Ruffy,
Segmüller, Steffen, Vollmer, Wyss Paul,
Ziegler Jean

Entschuldigt:
Caccia (ersetzt durch Bircher Peter)
Columberg (ersetzt am 11.2. durch Stamm
Judith)
Moser (ersetzt am 10.2. VM durch Borer
Roland)
Nabholz (ersetzt durch Tschopp)
Oehler (ersetzt durch Ruckstuhl)
Scheidegger (ersetzt durch Mauch Rolf)

Weitere Teilnehmer:

Traktandum 5:

Rudolf Schaller, Generalsekretär EDA

Claude Corbat, Generalsekretär EVD

Botschafter Silvio Arioli, Bawi, EVD

Marc-André Salamin, Integrationsbüro
EDA/EVD

Rolf Stücheli, Generalsekretariat EDA

Kommissionssekretariat: Alfred Aebi,
Antonio Bitterli, Philippe WeberProtokoll: Charles Lombard, (d), Geneviève
Québatte (f)

5. Konstituierung der Europasubkommission

Präsident: Wir haben Ihnen einen Vorschlag ausgearbeitet (siehe Papier "Subkommission für Europafragen"). Das Reglement verlangt eindeutig, dass eine solche Subkommission zu institutionalisieren sei. Weitere Subkommissionen schlagen wir aber keine vor. Es geht um die Aufgaben der Kommission, die Zusammensetzung und Arbeitsweise. Falls eine solche Subkommission geschaffen wird, sollte sie aus Gründen der Effizienz mit derjenigen des Ständrates zusammengelegt werden. Diese Subkommissionen sollten keine Entscheidungsbefugnisse im eigentlichen Sinn haben, sondern beobachten, weitermelden, vorwarnen, Anträge stellen. Die Kommission sollte nicht zu gross sein. Der Präsident der ständerätlichen Kommission ist einer Zusammenarbeit nicht abgeneigt, die Subkommission müsste aber paritätisch zusammengesetzt sein.

Haller: Wir waren uns bisher einig, dass die Subkommission nicht zu einem Politbüro der Kommission werden dürfe. Was im Papier unter "Aufgaben" aufgeführt ist, entspricht dem, was sie auf jeden Fall tun muss. Hingegen gehen die "weiteren Aufgaben" eigentlich zu weit.

Frey Walter: Obwohl diese Frage nicht dem Referendum zur Parlamentsreform unterliegt, wäre es vielleicht sinnvoll, sie bis nach der Referendumsabstimmung zu verschieben. Wäre es möglich, das Geschäftsreglement zu ändern, wenn es uns in dieser Frage nicht tauglich scheint?

Mühlemann: Es wäre gut, wenn diese Subkommission nicht geschaffen werden müsste. Wir haben letztes Mal klar gesagt, dass es eine fachspezifische Kommission sein muss, die sich auf europarechtliche Fragen beschränkt, also auf die Hauptaufgabe gemäss Vorschlag. Die Nebenaufgaben können und müssen gestrichen werden.

Bär: Eine Beschränkung auf die Hauptaufgabe gemäss Papier genügt.

Segmüller: Wir wünschen ebenfalls eine restriktive Auslegung des Aufgabenbereichs.

Vollmer: Die Frage ist, ob man den Aufgabenbereich möglichst einschränkt, oder ob man gerade ganz auf die Subkommission verzichten will. Ich neige zu letzterem. Wir können uns vorbehalten, sie erst einzusetzen, wenn wir sie wirklich brauchen.

Frau **Grendelmeier** teilt die Meinung von Herrn Vollmer. Falls die Subkommission eingesetzt wird, müssen darin alle Fraktionen vertreten sein.

Haller: Wenn wir die Aufgabe der Subkommission gemäss dem Abschnitt "Hauptaufgabe" definieren, dann haben wir den Grund geschaffen, weshalb wir sie noch nicht einsetzen. Zudem zeigen wir damit, dass wir uns gemäss Reglement mit der Frage befassen.

Bäumlin: Die zur Zeit aktuelle Frage des EWR-EG-Gerichtshofes wäre eine Aufgabe für diese Subkommission gewesen. Die eigentlichen Rechtsfragen muss die Administration zuhanden unserer Kommission vorbereiten. Es gibt aber auch Rechtsfragen, mit denen sich eine kleine, gut bestückte Subkommission befassen sollte, um die Gesamtkommission im Laufe der Verhandlungen beraten zu können. Das Zusammengehen mit der Subkommission des Ständerates ist zu kompliziert.

Ruckstuhl: Wann, wenn nicht jetzt, sollte diese Subkommission eingesetzt werden? Zur Zeit beherrscht das Thema Europa unsere Kommission.

M. Rebeaud: Il n'y a aucune raison d'attendre que les négociateurs aient pris des décisions pour que la sous-commission puisse remplir sa mission d'approfondissement de l'information dans des domaines où nous en avons besoin. Nous devrions désigner la composition de cette sous-commission aujourd'hui.

Il est inutile de vouloir absolument une représentation proportionnelle; il faudrait un représentant de chaque groupe de façon à ce que ceux-ci aient chacun un spécialiste du droit européen.

Je me rallie aux propositions de M. Mühlemann et de Mme Haller.

Ruckstuhl: Ein Teil der Fragen, die wir gestern und heute hier diskutierten, hätte in der Subkommission behandelt werden können.

Abstimmung - Vote

Für eine eingeschränkte Definition der Aufgabe der Subkommission gemäss "Hauptaufgabe": offensichtliche Mehrheit.

Abstimmung - Vote

Die Klammer im Absatz "Hauptaufgabe" streichen:	22 Stimmen
Dagegen	1 Stimme

Titel neu: "Aufgabe"

Präsident: (auf eine Frage von Frau Haller) Das vorliegende Papier zur Frage einer Subkommission wurde nur dem Präsidenten der ständerätlichen Kommission ausgehändigt. Wir werden uns an den Ständerat wenden, sobald ein klarer Beschluss unserer Kommission vorliegt.

Mühlemann: Das Problem wird die Frage der Zusammensetzung einer gemeinsamen Kommission sein. Die beiden Kommissionspräsidenten sollen einen Vorschlag erarbeiten.

Segmüller: Die Subkommission muss aus der gleichen Anzahl National- und Ständeräten bestehen. Jede Fraktion sollte vertreten sein, aber die grossen Parteien mit zwei Vertretern.

Bäumlin: Eine gemeinsame Kommission würde zu gross und bekäme zu viel Gewicht.

Der **Präsident** weist darauf hin, dass die Subkommission keine Entscheidungsbefugnisse hätte.

Bäumlin: Bereits dadurch, dass die Subkommission einen Informationsvorsprung hat und die Beratungen der Gesamtkommission durch ihre Anträge vorstrukturiert, verfügt sie über eine beträchtliche Macht.

M. Rebeaud: (à M. Mühlemann) Cette sous-commission n'a pas de fonction politique mais bien d'information. Il est inutile de vouloir un semblant de proportionnelle.

Abstimmung - Vote

Für eine gemeinsame Subkommission mit dem Ständerat:	14 Stimmen
Dagegen	9 Stimmen

Die Kommissionspräsidenten der APK-N und der APK-S erarbeiten einen Vorschlag für die Grösse und Zusammensetzung der Subkommission, unter Berücksichtigung des Wunsches, dass alle Parteien vertreten sein sollen.

So beschlossen.

Abstimmung - Vote

Für sofortige Einsetzung der Subkommission	10 Stimmen
Später einsetzen	14 Stimmen

Subkommission für Europafragen

Der Kommissionspräsident stellt der APK zu Punkt 5. der Sitzung vom 10./11.2.1992 betreffend die Errichtung einer Subkommission für Europafragen den folgenden

Antrag zur Diskussion:

1. Aufgaben der Europasubkommission:

Hauptaufgabe:

Die Europasubkommission verfolgt von sich aus und auf Information der Verwaltung und des Bundesrates hin, die Rechtsentwicklung in Europa und unterbreitet der APK Bericht und Antrag, sofern ein Handlungsbedarf der APK besteht (Konsultation durch den Bundesrat, Stellungnahme der Kommission zu europarechtlichen und -politischen Fragen).

Weitere Aufgaben:

- a) Die Europasubkommission befasst sich mit allgemeinen Europafragen und Aktualitäten. In diesem Zusammenhang kann sie zuhanden der APK Anregungen und Vorschläge ausarbeiten.
- b) Fallen europäische Fragen (z.B. im Energiebereich) in die innerstaatliche Sachkompetenz anderer ständiger Kommissionen, werden diese speditiv informiert. Die Subkommission koordiniert die Zusammenarbeit zwischen den betroffenen Kommissionen und der APK.
- c) Die APK kann der Europasubkommission weitere Aufgaben zuweisen, insbesondere die Vorberatung einer vom Büro zugewiesenen Vorlage oder Aufgaben, die nicht ein Tätigwerden der Gesamtkommission erfordern.
- d) Die Europasubkommission unterrichtet die APK regelmässig über ihre Tätigkeit.

2. Organisation der Europasubkommission:

- a) Der Nationalrat und der Ständerat bilden eine gemeinsame Subkommission für Europafragen (möglicher Antrag der APK des NR an die APK des SR).
- b) Die Subkommission setzt sich aus 5 Mitgliedern des Nationalrates und aus 4 Mitgliedern des Ständerates zusammen (möglicher Antrag der APK des NR an die APK des SR).
- c) Bei der Wahl wird auf den Parteienproporz Rücksicht genommen und werden Mitglieder der parlamentarischen Delegationen beim Europarat, bei der EFTA und der EG miteinbezogen.

Erläuterungen:

1. Kontext

Eines der Hauptanliegen der Parlamentsreform von 1990/91 (90228/90229) war die verbesserte Mitwirkung des Parlaments im Bereich der Aussenpolitik. Man wollte damit einer Entwicklung Rechnung tragen, die von der vorberatenden Kommission des Ständerates folgendermassen zusammengefasst wurde:

*Die Schweiz ist in internationale Systeme einbezogen, in ein dichtes Netz von Verhandlungen und Abkommen (z.B. Gatt, KSZE), das sich in einem kontinuierlichen Prozess weiterentwickelt. Die Bundesversammlung erfüllt ihre Funktion als Vertreterin des Volkes und der Kantone nicht mehr, wenn sie sich auf die Genehmigung einzelner völkerrechtlicher Verträge beschränkt. Sie muss zeitgerecht in internationale Entscheidungsabläufe einbezogen werden. Dies heisst, dass sich die Bundesversammlung am Zustandekommen der Beschlüsse in internationalen Organisationen und an gewissen zwischenstaatlichen Verhandlungen beteiligen muss. Anderfalls verliert sie einen Teil ihrer Gesetzgebungskompetenz und an der politischen Einflussnahme.¹

Die Parlamentsreform führte folgerichtig zu einer Reihe von Neuerungen im Bereich der parlamentarischen Mitwirkung in der Aussenpolitik.

Zum einen wurde durch die Einführung von Art. 47bis a rev.GVG (vgl. Anhang) die Mitwirkung der Bundesversammlung in der Aussenpolitik auf Gesetzesstufe formell institutionalisiert. Diese neue Bestimmung im GVG ändert hingegen grundsätzlich nichts an der verfassungsrechtlichen Kompetenzaufteilung, sondern wird es der Bundesversammlung lediglich ermöglichen, durch eine formelle Klarstellung des Verhältnisses von Bundesversammlung - Bundesrat in der Aussenpolitik, ihre bestehenden Kompetenzen auszuschöpfen, dass heisst, die kooperierende und koordinierende Tätigkeit im Bereich der Aussenpolitik zusammen mit dem Bundesrat wirksam auszuüben. Die operative Führung der Aussenpolitik wird auch weiterhin beim Bundesrat verbleiben. An dem in Art. 47bis a rev.GVG vorgesehenen Verfahren soll deshalb auch festgehalten werden, wenn das GVG die bevorstehende Referendumshürde nicht nehmen sollte².

Da sich aussenpolitische und aussenwirtschaftspolitische Bereiche kaum mehr trennen liessen, wurde ferner beschlossen, alle diesbezüglichen Fragen einer einzigen grossen Aussenpolitischen Kommission in jedem Rat zuzuweisen³.

Eine weitere Neuerung stellte nun auch die Errichtung ständiger Subkommissionen für Europafragen innerhalb der Aussenpolitischen Kommissionen dar.

2. Die Europasubkommissionen des National- und Ständerates

Die Aussagen zur Europasubkommission sind in den Ratsreglementen (vgl. Anhang) recht knapp. Insbesondere finden sich keine Bestimmun-

¹ Kommissionsbericht SR, S. 10. Vgl. auch die Ausführungen der vorberatenden Kommission des Nationalrates auf S. 9 und insbesondere S. 32 ff. wo ausführlich auf den europäischen Aspekt hingewiesen wird: "Als Mitgliedstaat des Europäischen Wirtschaftsraumes und erst recht als allfälliges Mitglied der Europäischen Gemeinschaft wird das Gemeinschaftsrecht in der Schweiz unmittelbare Wirkung haben. ... Selbst wenn die Schweiz der EG und einem EWR fernbleiben sollte, kann sie sich der Rechtsvereinheitlichung im europäischen Raum nicht entziehen. ... Daraus ergibt sich, dass sich die Gesetzgebungsfunktion der Bundesversammlung stark verändert und das Parlament wesentliche politische Gestaltungsmöglichkeiten verliert." (Kommissionsbericht NR, S. 34).

² Vgl. dazu die entsprechenden Voten anlässlich der Sitzung der APK des Nationalrates vom 6.1.1992 und die Äusserungen der Herren Bundespräsident René Felber und Schaller, Generalsekretär EDA.

³ Vgl. Art. 10 Abs. 1 Ziff. 3 GRS und Art. 15 Abs. 1 Ziff. 3 GRN. In diesem Zusammenhang wurde auch entschieden, dass inskünftig das Büro bei der Bestellung der Kommissionsmitglieder, die Mitglieder der Delegationen der Bundesversammlung beim Europarat, bei der EFTA und bei der EG berücksichtigen soll.

gen zur Organisation und zur zahlenmässigen Besetzung der Europasubkommission. Gewisse Aufschlüsse ergeben die im Anhang aufgeführten Materialien. Im Kommentar zu den Vorschlägen der nationalrätlichen Kommission heisst es:

Die Kommission schlägt eine ständige Subkommission für Europafragen vor. Man könnte sich fragen, ob diese Subkommission im GRN geregelt sein muss, oder ob es genügt sie im Reglement der Aussenpolitischen Kommission festzuhalten. Kommissionsreglemente werden durch die Kommission ausgearbeitet und vom Nationalrat genehmigt. Angesichts der Bedeutung der Subkommission für Europafragen sollte sie im GRN verankert sein. (Kommissionsbericht Nationalrat, S. 41)

*Die Erfahrung zeigt, dass kleine Gremien der Effizienz, Qualität und Konsensfindung in der parlamentarischen Arbeit dienlich sind. Die Geschäftslast der ständigen Kommissionen wird in vielen Fällen nur durch die Einsetzung von Subkommissionen effizient zu bewältigen sein. Jede ständige Kommission wird in ihren Bedürfnissen angepasste Arbeitsorganisations selbst finden müssen. Denkbar sind zwei Typen von Subkommissionen: zur Vorberatung einzelner Geschäfte (oder von Teilen einzelner Vorlagen) eingesetzte nicht-ständige Subkommissionen oder ständige Subkommissionen, die Teilbereiche des Aufgabenkreises einer ständigen Kommission permanent betreuen, wie dies heute schon bei den Geschäftsprüfungs- und Finanzkommissionen üblich ist.

Angesichts der besonderen Bedeutung der europäischen Integration soll die Einsetzung einer Subkommission für Europafragen im Rahmen der Aussenpolitischen Kommission ausdrücklich vorgesehen werden.

Die Kommissionen sind frei, wie sie ihre Subkommissionen zusammensetzen wollen. Sachkompetenz wird hier in der Regel wichtiger sein als Parteienproporz; da Anträge von Subkommissionen nicht direkt in den Rat eingebracht werden können, sondern den Weg über die repräsentativ zusammengesetzte Gesamtkommission gehen müssen, ist Gewähr geboten, dass mehrheitsfähige Kommissionsanträge ins Plenum gelangen.* (Kommissionsbericht Nationalrat, S. 103 f.)

Der Bericht der *Kommission des Ständerates* übernimmt weitgehend die Aussagen der Nationalratskommission und gibt über die Aufgaben und die Organisation der Europasubkommission keine weiteren Aufschlüsse.

In den *Plenumsberatungen* wurden die neuen Bestimmungen im GRN/GRS zur Europasubkommission ohne besondere Wortmeldungen angenommen⁴.

Die Aussenpolitischen Kommissionen verfügen demzufolge bei der Ausgestaltung eines Reglements/Pflichtenhefts der Europasubkommissionen über ein *relativ weitgehendes Ermessen*. Als Richtpunkte sollten indessen vor allem die *Ziele der Parlamentsreform* dienen, dass heisst die *verstärkte Mitwirkung des Parlaments in der Aussenpolitik und die Steigerung der parlamentarischen Effizienz*.

a) Aufgaben der Europasubkommission

Gemäss Art. 15 b Abs. 2 und 3 GRN verfolgt die Subkommission die Rechtsentwicklung in Europa und befasst sich mit Europafragen. Sie unterbreitet ihrer Gesamtkommission Bericht und Antrag. Diese Bestimmungen müssen im Zusammenhang mit den in Art. 47bis a rev.GVG bezeichneten Aufgaben der APK ausgelegt werden.

Wie aus dem zuvor zitierten Schlussbericht der nationalrätlichen Kommission deutlich wird, muss man der Europasubkommission im Rahmen der Parlamentsreform eine besondere Bedeutung zu, weshalb sie auch ausdrücklich in den Ratsreglementen statuiert wurde. Die Europafrage wird in den kommenden Jahren die wohl *bedeutendste Herausforderung für unser Staatswesen* darstellen und es besteht die begründete Sorge, dass im Rahmen der zunehmenden europäischen Rechtsvereinheitlichung die *Kompetenzen der Bundesversammlung in der Rechtsetzung erheblich eingeschränkt* werden. Der Mitwirkung der Bundesversammlung in der Aussenpolitik, bereits im Moment des decision-shaping und decision-making kommt somit *prioritäre Bedeutung* zu. Die *Hauptaufgabe* der Subkommission wird es daher sein, sich inskünftig möglichst frühzeitig über die Entwicklungen des EG-Rechts und über die gesetzgeberischen Vorarbeiten zu informieren und diese Informationen mit den entsprechenden Anträgen umgehend an die APK weiterzuleiten. Ihre Aufgabe wird es ferner sein, die Entwicklungen anderer europäischer Organisationen zu verfolgen. In Rahmen dieser Tätigkeiten muss ein

⁴ Vgl. Beschluss des Ständerates vom 23. September 1991 in Amtl. Bull. S 1991, S. 717, und Beschluss des Nationalrates vom 19. September 1991, Amtl. Bull. N 1991 S. 1197.

geeigneter Mechanismus entwickelt werden, der das Verhältnis der Subkommission zur Verwaltung und zum Bundesrat regelt, ohne in die allgemeinen Konsultationsrechte der Gesamtkommission einzugreifen. In diesem Sinne wäre es denkbar, der Subkommission ein *Informationsrecht* zu geben, die eigentliche *Konsultation* hingegen bei der APK zu belassen. Aufgabe der Subkommission wäre es dann abzusichern, dass die APK in wesentlichen Fragen auch tatsächlich konsultiert würde. Weiter wäre es Aufgabe der Subkommission, den Kontakt zwischen der APK und den übrigen ständigen Kommissionen zu koordinieren. In diesem Sinne käme der Europasubkommission eine gewisse "*Triage-Funktion*" zu, indem sie andere ständige Kommissionen über europäische Rechtsentwicklungen die in deren Sachbereich fallen informieren und eine entsprechende Konsultation durch den Bundesrat koordinieren würde. Unter Berücksichtigung der dargelegten Überlegungen ergeben sich daher die in Punkt 1 erwähnte Hauptaufgabe und die weiteren Aufgaben. Die konsequente Ausübung dieser Aufgaben wird eine grundlegende Effizienzsteigerung der APK ermöglichen und zu einer Verwesentlichung ihrer Tätigkeiten führen. Die Subkommission wird der APK eine neue Informationsquelle erschliessen und es ihr vermehrt gestatten, unabhängig eigene Themen aufzugreifen und somit eine aktivere Rolle in der Aussenpolitik zu übernehmen.

b) Organisation und zahlenmässige Besetzung

Die Subkommission wird vor allem technische und vorbereitende Funktionen ausüben. Die wesentlichen Konsultations- und Entscheidungsrechte sowie die politische Wertung werden bei den APK verbleiben. Es wäre deshalb äusserst sinnvoll, eine *gemeinsame Subkommission des National- und Ständerates* zu errichten. Aus den Funktionen der Subkommission ergäbe sich *bei dieser Lösung kein Eingriff in das Zweikammernprinzip*. Sie würde aber wesentliche Vorteile bringen. Zum einen würden Doppelspurigkeiten bei der Informationsbeschaffung und -verarbeitung durch das Sekretariat verhindert. Zum anderen, und das ist ein ganz wesentlicher Aspekt, würde es eine Zusammenlegung der APKs ermöglichen, in der Europapolitik koordinierter und effektiver gegenüber dem Bundesrat aufzutreten. Die Subkommission hätte die Möglichkeit, den APK gleichlautende Anträge zu stellen. Den darauf beruhenden Stellungnahmen und Äusserungen der APK, etwa anlässlich von Konsultationen durch den Bundesrat (vgl. Art. 47bis a rev.GVG) käme ein ungleich grösseres Gewicht zu. Es sei aber betont, dass es den APK selbstverständlich absolut frei bliebe, dennoch voneinander abweichende Meinungen zu entwickeln und diese auch zu äussern.

Für die Wahl eines Mitgliedes in die Subkommission, sollte seine Fachkunde den Ausschlag geben. Es wäre deshalb auch empfehlenswert in die Subkommission Mitglieder der parlamentarischen Delegationen beim Europarat, bei der EFTA und der EG miteinzubeziehen. Die zahlenmässige Besetzung sollte zudem eine effiziente Arbeit ermöglichen, müsste aber auch den Parteienproporz in den APK und die Grössenverhältnisse APK-NR/APK-SR berücksichtigen. Durch eine Aufnahme von 9 Mitgliedern, aufgeteilt in 5 aus dem NR und 4 aus dem SR könnte allen diesen Aspekten Rechnung getragen werden. Eine Ausweitung würde insbesondere die beabsichtigte Effizienz der Subkommission in Frage stellen.

Das Sekretariat der aussenpolitischen Kommissionen, das im Fachdienst 2 zusammengefasst ist, wird ab. 1.4.1992 durch eine neue Mitarbeiterin ergänzt werden, die sich auf Europarecht spezialisiert hat.

Anhang

1. Gesetzliche Grundlagen:

Art. 47^{bis}a rev.GVG:

¹Die beiden Räte verfolgen die internationale Entwicklung und begleiten die Verhandlungen der Schweiz mit auswärtigen Staaten und internationalen Organisationen.

²Der Bundesrat informiert die Ratspräsidenten sowie die aussenpolitischen Kommissionen regelmässig, frühzeitig und umfassend über die Entwicklung der aussenpolitischen Lage, über die Vorhaben im Rahmen von internationalen Organisationen und über die Verhandlungen mit auswärtigen Staaten.

³Bei Verhandlungen in internationalen Organisationen, die zu Beschlüssen führen, durch die in der Schweiz geltendes Recht geschaffen werden muss, konsultiert der Bundesrat die aussenpolitischen Kommissionen zu den Richt- und Leitlinien für das Verhandlungsmandat, bevor er diese festlegt oder abändert.

⁴Die Kommissionen können dem Bundesrat ihre Stellungnahmen zu den Richt- und Leitlinien des Verhandlungsmandates zur Kenntnis bringen. Der Bundesrat informiert die Kommissionen über den Fortgang der Verhandlungen.

⁵Die Absätze 3 und 4 gelten sinngemäss auf Verlangen der zuständigen Kommissionen auch für Verhandlungen mit auswärtigen Staaten oder internationalen Organisationen über völkerrechtliche Verträge.

⁶Die Kommissionen informieren andere ständige Kommissionen über die Belange, die deren Aufgabenbereich betreffen. Die anderen ständigen Kommissionen werden in die Konsultationen einbezogen. Die Kommissionspräsidenten koordinieren die Arbeiten.*

Art. 15b Abs. 2 und 3 GRN/ Art. 10a Abs. 2 und 3 GRS:

²Die Aussenpolitische Kommission bildet eine ständige Subkommission für Europafragen. Diese verfolgt die Rechtsentwicklung in Europa und befasst sich mit (allen⁵) Europafragen

³Subkommissionen unterbreiten ihrer Gesamtkommission Bericht und Antrag. ...*

2. Materialien:

- Parlamentarische Initiative Parlamentsreform, Bericht der Kommission des Nationalrats vom 16. Mai 1991, BBl 1991 III 617 ff. (zit. wird Seitenzahl des Separatdrucks).

- Stellungnahme des Bundesrates vom 3. Juni 1991, BBl 1991 III 812 ff.;

- Parlamentarische Initiative Parlamentsreform, Bericht der Kommission des Ständerates vom 14. August 1991, BBl 1991 IV 358 ff. (zit. wird Seitenzahl des Separatdrucks).

- Amtl. Bull. N 1991 1178 ff. und 1597 ff.

- Amtl. Bull. S 1991 679 ff. und 809 ff.

⁵ Dieses Wort findet sich nur in Art. 10a Abs. 2 GRS, ansonsten entsprechen die Bestimmungen des GRS demjenigen des GRN wörtlich.

Sous-commission des questions européennes

Le président de la commission soumet en discussion à la CPE, à propos du point 5 de la séance des 10 et 11 février 1992 concernant l'institution d'une sous-commission des questions européennes (ci-après "sous-commission"), la proposition suivante:

1. Tâches incombant à la sous-commission:

Tâche principale:

La sous-commission analyse d'elle-même et sur la base des informations de l'administration et du Conseil fédéral, l'évolution du droit en Europe; elle soumet à la CPE un rapport assorti de propositions, dans la mesure où une intervention de la CPE s'avère nécessaire (consultation par le Conseil fédéral, avis de la commission concernant des questions touchant au droit européen et à la politique européenne).

Autres tâches:

- a) La sous-commission s'occupe de questions générales et de problèmes actuels concernant l'Europe. Dans ce contexte, elle peut élaborer des suggestions et des propositions à l'intention de la CPE.
- b) Lorsque des questions européennes (p. ex. dans le domaine de l'énergie) relèvent de la compétence nationale d'autres commissions permanentes, ces dernières seront informées sans tarder. La sous-commission coordonne la collaboration entre les commissions concernées et la CPE.
- c) La CPE peut attribuer d'autres tâches à la sous-commission, notamment l'examen préalable d'un projet attribué par le Bureau ou des tâches qui n'exigent pas l'intervention de la commission plénière.
- d) La sous-commission renseigne régulièrement la CPE sur ses activités.

2. Organisation de la sous-commission:

- a) Le Conseil national et le Conseil des Etats instituent une sous-commission commune pour les questions européennes (proposition que pourrait faire la CPE du CN à la CPE du CE).
- b) La sous-commission se compose de 5 membres du Conseil national et de 4 membres du Conseil des Etats (proposition que pourrait faire la CPE du CN à la CPE du CE).
- c) Lors de la nomination, on tiendra compte de la représentation proportionnelle des partis, et on inclura des membres des délégations parlementaires auprès du Conseil de l'Europe, de l'AELE et de la CE.

Explications:

1. Contexte:

La réforme du Parlement de 1990/91 (90228/90229) visait avant tout à améliorer la participation du Parlement à la politique extérieure. On voulait ainsi tenir compte d'une évolution que la commission du Conseil des Etats chargée de l'examen préalable a résumé comme suit:

"La Suisse est impliquée dans des systèmes internationaux dans un réseau dense de négociations et d'accords (par exemple le GATT, la CSCE) qui évolue en permanence. L'Assemblée fédérale n'assumerait plus sa fonction de représentante du peuple et des cantons si elle se contentait d'approuver certains accords de droit international public: elle doit pouvoir se joindre à temps aux procédures décisionnelles internationales. En d'autres termes, l'Assemblée fédérale doit participer à l'élaboration des décisions prises dans les organisations internationales et à certaines négociations interétatiques. Sinon, elle perdra une partie de sa compétence législative et son influence politique."¹

Comme on pouvait s'y attendre, la réforme du Parlement a entraîné une série d'innovations dans le domaine de la participation du Parlement à la politique extérieure.

Ainsi, en vertu de l'introduction de l'article 47bis a, LREC rév., (voir annexe), la participation de l'Assemblée fédérale à la politique extérieure a été formellement institutionnalisée au niveau législatif. Cette nouvelle disposition de la LREC ne change toutefois rien à la répartition des compétences en matière de droit constitutionnel; elle permettra simplement à l'Assemblée fédérale - les rapports entre l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral dans le domaine de la politique extérieure étant clairement définis sur le plan formel - d'exercer pleinement les compétences qui lui sont dévolues. En d'autres termes, l'Assemblée pourra exercer avec efficacité des activités de coopération et de coordination en matière de politique extérieure, de concert avec le Conseil fédéral. La direction des opérations en matière de politique extérieure continuera à relever du Conseil fédéral. La procédure prévue à l'article 47bis a, LREC rév., sera donc aussi maintenue même si la révision de la LREC ne devait pas franchir l'obstacle du référendum².

En outre, vu que la politique étrangère et la politique économique extérieure sont devenues pour ainsi dire inextricables, décision a été prise de confier toutes les questions touchant à ces domaines à une seule commission élargie de politique extérieure dans chaque conseil³.

¹ Rapport de la commission du CE, p. 11. Cf. aussi les explications de la commission du Conseil national chargée de l'examen préalable, p. 10 et en particulier p. 35 ss où on insiste longuement sur l'aspect européen: "Lorsque la Suisse sera membre de l'Espace économique européen, et encore plus si elle devait adhérer à la Communauté européenne, le droit de cette communauté influera directement sur notre pays. ... Même si la Suisse devait rester à l'écart de la CE et de l'EEE, elle ne peut échapper à l'unification du droit européen. ... De ce fait, le rôle législatif de l'Assemblée fédérale s'est notablement modifié, en même temps que sa marge de manoeuvre politique s'est amoindrie." (Rapport de la commission du CN, p. 37).

² Cf. à ce sujet les votes lors de la séance de la CPE du Conseil national du 6.1.1992 et les propos de MM. René Felber, président de la Confédération, et Schaller, secrétaire général du DFAE.

³ Cf. article 10, 1er alinéa, chiffre 3, RCE, et article 15, 1er alinéa, chiffre 3, RCN. A ce propos, il a aussi été décidé que, dorénavant, lors de la nomination des membres des

Parmi les innovations, relevons encore la création, au sein des commissions de politique extérieure, de sous-commissions permanentes pour les questions européennes.

2. Les sous-commissions des questions européennes du Conseil national et du Conseil des Etats

Les indications concernant les sous-commissions sont relativement succinctes dans les règlements des conseils (voir annexe). On constate notamment l'absence de dispositions relatives à l'organisation et au nombre de membres devant faire partie des sous-commissions. Les documents cités dans l'annexe donnent certaines indications à ce sujet. Dans le commentaire des propositions de la Commission du Conseil national, on peut lire notamment ceci:

"La commission propose une sous-commission permanente pour les affaires européennes. On peut se demander si les règles applicables aux sous-commissions permanentes doivent être inscrites dans le règlement du conseil ou s'il suffit de les inclure dans le règlement de la Commission de politique extérieure. Les règlements de commission seront élaborés par la commission élargie et approuvés par le Conseil national. Vu l'importance de la sous-commission des affaires européennes, celle-ci devrait être inscrite au règlement du conseil (art.15b)." (Rapport de la commission du CN, p. 44)

"L'expérience a montré que les organes de petite taille s'acquittent mieux des travaux parlementaires du point de vue de l'efficacité, de la qualité et en ce qui concerne la recherche d'une solution consensuelle. Dans de nombreux cas, seul le recours à des sous-commissions permettra de venir à bout de la charge de travail incombant aux commissions permanentes. Chaque commission permanente devra organiser son travail elle-même, en fonction de ses besoins. On peut imaginer deux types de sous-commissions des sous-commissions non permanentes chargées de l'examen préalable de certaines affaires (ou de parties de certains projets) ou des sous-commissions permanentes s'occupant de façon suivie de domaines déterminés ressortissant à une commission permanente, comme le font déjà aujourd'hui les sections des commissions de gestion des commissions des finances. Etant donné l'importance particulière de l'intégration européenne, la mise sur pied d'une sous-commission pour les questions européennes dans le cadre de la Commission de politique extérieure sera expressément prévue.

Les commissions seront libres de décider de la composition de leurs sous-commissions. Le critère de la compétence prévaudra sur celui de la représentation proportionnelle; comme les propositions des sous-commissions ne pourront être adressées directement au Conseil et qu'elles devront donc passer par la commission plénière composée de manière représentative, on a la garantie que seules des propositions susceptibles de rallier une majorité de voix seront soumises au plenum." (Rapport de la commissions du CN, p 111 ss)

Le rapport de la Commission du Conseil des Etats reprend pour l'essentiel les affirmations de la Commission du Conseil national et ne donne pas d'indications supplémentaires quant aux tâches incombant à la sous-commission et à l'organisation de celle-ci.

Lors des débats au plenum, les nouvelles dispositions du RCN et du RCE relatives à ces sous-commissions ont été adoptées sans faire l'objet de remarques particulières⁴.

De ce fait, les commissions de politique extérieure disposent d'une marge d'appréciation relativement importante pour l'élaboration d'un règlement / cahier des charges des sous-commissions des questions européennes. Elles devraient toutefois s'en tenir essentiellement aux objectifs de la réforme du Parlement, à savoir la participation renforcée du Parlement à la politique extérieure et l'accroissement de l'efficacité du Parlement.

commissions, le Bureau prendrait aussi en compte les membres des délégations de l'Assemblée fédérale auprès du Conseil de l'Europe, de l'AELE et de la CE.

⁴ Cf. décision du Conseil des Etats du 23 septembre 1991, BO é 1991, p. 717, et décision du Conseil national du 19 septembre 1991, BO n 1991 p. 1197.

a) Tâches incombant à la sous-commission des questions européennes

Conformément à l'article 15b, 2e et 3e alinéas, RCN, la sous-commission analyse l'évolution du droit en Europe et toutes les questions relatives à l'Europe. Elle présente des rapports et des propositions à sa commission plénière. Ces dispositions doivent être interprétées en rapport avec les tâches de la CPE citées à l'article 47bis a, LREC rév.

Ainsi qu'il ressort du rapport final de la commission du Conseil national, une importance particulière a été accordée à la sous-commission dans le cadre de la réforme du Parlement, raison pour laquelle elle a été expressément instituée dans les règlements des conseils. Le problème de l'Europe constituera sans nul doute le défi principal que notre Etat sera appelé à relever ces prochaines années; en outre, il y a lieu de craindre que, dans le cadre de l'harmonisation croissante du droit européen, les compétences législatives de l'Assemblée fédérale soient considérablement restreintes. La participation de l'Assemblée fédérale à la politique extérieure revêt donc déjà un rôle primordial au stade de l'élaboration des décisions et au moment où elles sont prises. C'est pourquoi il incombera surtout à la sous-commission de s'informer le plus tôt possible de l'évolution du droit communautaire et des travaux législatifs préliminaires, ainsi que de transmettre sans tarder ces informations accompagnées des propositions y afférentes à la CPE. En outre, elle sera appelée à analyser l'évolution que connaissent d'autres organisations européennes. Dans le cadre de ces activités, il conviendra de mettre au point un mécanisme approprié, réglant les rapports entre la sous-commission avec l'administration et le Conseil fédéral, sans pour autant empiéter sur les droits de consultation généraux de la commission plénière. Dans ce contexte, on pourrait envisager de conférer un droit d'information à la sous-commission tout en continuant à confier la consultation proprement dite à la CPE. La sous-commission serait alors chargée de faire en sorte que la CPE soit effectivement consultée à propos des questions essentielles. En outre, la sous-commission devrait coordonner les contacts entre la CPE et les autres commissions permanentes. La sous-commission exercerait alors pour ainsi dire une fonction de tri, en ce sens qu'elle informerait d'autres commissions permanentes des évolutions du droit européen relevant de leur domaine et coordonnerait la consultation par le Conseil fédéral. La tâche principale mentionnée au point 1 et les autres tâches découlent donc des considérations précitées. Si ces tâches sont systématiquement exécutées, la CPE verra son efficacité s'accroître sensiblement, et elle pourra ainsi se consacrer aux activités essentielles. La sous-commission exploitera une nouvelle source d'information en faveur de la CPE et lui permettra davantage d'étudier en toute indépendance des sujets de son ressort et, par là même, de jouer un rôle plus actif en politique extérieure.

b) Organisation et nombre de membres

La sous-commission exercera essentiellement des fonctions techniques et préparatoires. Les droits de consultation et de décision principaux ainsi que l'appréciation politique seront toujours du ressort de la CPE. De ce fait, il serait extrêmement judicieux de créer une sous-commission commune au Conseil national et au Conseil des Etats. Ainsi, les fonctions de la sous-commission n'empièteraient pas sur le principe du bicaméralisme, et, en plus, cette solution présenterait de sérieux avantages: d'une part, elle permettrait d'éviter que le secrétariat fasse deux

fois le travail de collecte et de traitement des informations; d'autre part - et c'est là un point tout à fait essentiel -, l'institution d'une sous-commission commune permettrait aux CPE d'adopter une position mieux coordonnée et plus concrète à l'égard du Conseil fédéral. La sous-commission aurait la possibilité de présenter des propositions de même teneur aux CPE. Les avis et propos des CPE fondés sur les consultations par le Conseil fédéral (cf. art. 47bis a, LREC, rév.), auraient alors beaucoup plus de poids. Il convient toutefois de souligner que les CPE seraient naturellement toujours tout à fait libres d'avoir des opinions divergentes et de les exprimer. La compétence devrait être le critère déterminant pour la nomination d'un membre au sein de la sous-commission. Il serait par conséquent aussi indiqué d'inclure des membres des délégations parlementaires auprès du Conseil de l'Europe, de l'AELE et de la CE. Quant au nombre de membres, il devrait permettre de faire du travail efficace, tout en respectant la représentation proportionnelle des partis au sein des CPE et l'équilibre CPE-CN/CPE-CE. En optant pour 9 membres, dont 5 émanant du CN et 4 du CE, on pourrait tenir compte de tous ces aspects. Un plus grand nombre de membres risquerait d'affecter l'efficacité de la sous-commission.

Le secrétariat des commissions de politique extérieure, qui est regroupé au Service spécialisé 2, bénéficiera, dès le 1er avril 1992, d'une nouvelle collaboratrice, spécialisée dans le droit européen.

Annexe

1. Bases légales:

Art. 47^{bis}_a LREC:

¹Les deux conseils suivent l'évolution internationale et observent les négociations que la Suisse mène avec les Etats étrangers et les organisations internationales.

²Le Conseil fédéral informe sans tarder les présidents des conseils et les commissions de politique extérieure de manière régulière et complète sur la situation en matière de politique extérieure, sur les projets envisagés dans le cadre des organisations internationales et sur les négociations menées avec des Etats étrangers.

³Lors de négociations menées au sein d'organisations internationales et conduisant à des décisions qui sont directement applicables en droit suisse ou qui entraînent une modification de la législation suisse, le Conseil fédéral consulte les commissions de politique extérieure avant de fixer ou de modifier le mandat de négociation.

⁴Les commissions peuvent porter à la connaissance du Conseil fédéral leur avis sur les directives et lignes directrices du mandat de négociations.

⁵Sur demande des commissions compétentes, les 3^e et 4^e alinéas s'appliquent par analogie aux négociations menées avec des Etats étrangers ou des organisations internationales et portant sur des traités internationaux.

⁶Les commissions informent les autres commissions permanentes sur les objets qui concernent leurs domaines de compétences. Les autres commissions permanentes sont consultées. Les présidents des commissions coordonnent les travaux.

Art. 15b 2^e et 3^e alinéa RCN/ Art. 10a 2^e et 3^e alinéa RCE:

²La Commission de politique extérieure constitue une sous-commission des questions européennes. Cette dernière analyse l'évolution du droit en Europe et (toutes⁵) les questions relatives à l'Europe.

³Les sous-commissions présentent leurs rapports et leurs propositions à leurs commissions plénières. ...

2. Documents:

- Initiative parlementaire Réforme du Parlement, rapport de la Commission du Conseil national du 16 mai 1991, FF 1991 III 641 ss;
- Avis du Conseil fédéral du 3 juin 1991, FF 1991 III 846 ss;
- Initiative parlementaire Réforme du Parlement, rapport de la Commission du Conseil des Etats du 14 août 1991, FF 1991 IV 345 ss;
- BO n 1991 1178 ss et 1597 ss
- BO é 1991 679 ss et 809 ss

⁵ Ce mot se trouve uniquement dans le règlement du Conseil national.

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern, den 26. Februar 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

- TEILPROTOKOLL 3 der Sitzung vom 10. Februar 1992,
09.30 - 13.00 Uhr und 14.00 - 18.35 Uhr
und 11. Februar 1992
08.00 - 11.00 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3
- TAGESORDNUNG 6. Vorbereitung der Sitzung von Ende
Februar 92

(Übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)
- ORDRE DU JOUR 6. Préparation de la séance de fin février
1992

(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)
- TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär, Bäumlín, Berger, Bircher Silvio,
Columberg, Eggly, Fischer-Hägglín, Frey
Walter, Grendelmeier, Haller, Maitre,
Moser, Mühlemann, Rebeaud, Ruffy,
Segmüller, Steffen, Vollmer, Wyss Paul,
Ziegler Jean

Entschuldigt:
Caccia (ersetzt durch Bircher Peter)
Columberg (ersetzt am 11.2. durch Stamm
Judith)
Moser (ersetzt am 10.2. VM durch Borer
Roland)
Nabholz (ersetzt durch Tschopp)
Oehler (ersetzt durch Ruckstuhl)
Scheidegger (ersetzt durch Mauch Rolf)

Weitere Teilnehmer:

Traktandum 6:

Rudolf Schaller, Generalsekretär EDA

Claude Corbat, Generalsekretär EVD

Botschafter Silvio Arioli, Bawi, EVD

Marc-André Salamin, Integrationsbüro
EDA/EVD

Rolf Stücheli, Generalsekretariat EDA

Kommissionssekretariat: Alfred Aebi,
Antonio Bitterli, Philippe WeberProtokoll: Charles Lombard, (d), Geneviève
Québatte (f)

6. Vorbereitung der Sitzung von Ende Februar 92

Präsident: Die Sitzung vom 26./27./28. Februar war für die Beratung des EWR-Vertrages geplant gewesen. Der Vertrag liegt nun noch nicht vor. Die ständerätliche Kommission hat ihre entsprechende Sitzung ganz gestrichen.

M. Ziegler Jean: Je vous ai fait envoyer une proposition importante, liée aux fuites de capitaux assimilés aux droits de l'homme. La résolution est maintenant devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU et la Suisse doit prendre une position. J'ai pensé que notre commission devait se prononcer. Comme j'ai appris hier que M. Felber fera des propositions, il faut attendre la réaction des 53 Etats de la Commission des droits de l'homme, après quoi notre commission devra s'occuper du dossier. C'est la raison pour laquelle je repousse ma proposition.

Herr **Frey Walter** beantragt, die Sitzung vollständig wegfallen zu lassen.

Herr **Aebi** informiert über die zu erwartenden Geschäfte der Kommission (siehe Papier im Anhang).

Schaller: Während der Frühjahrssession wird eine Botschaft über die Annahme verschiedener internationaler Übereinkommen und Protokolle im Bereich der Seeschifffahrt an die Kommissionen zugewiesen werden. Eine Änderung des Seeschifffahrtgesetzes wird nötig sein.

Der Bundesrat wird den Bericht über die Neutralität anlässlich seiner Klausursitzung vom 8. April materiell diskutieren. Vom Ergebnis der Studiengruppe - die nicht verwaltungsintern war - wird er an einer der nächsten Sitzungen Kenntnis nehmen. Je nachdem, ob er den Bericht tel quel übernimmt oder einen eigenen, modifizierten Bericht daraus macht, wird dieser früher oder später der Kommission vorliegen.

Wir hatten Probleme mit der Finanzierung des Rot-Kreuz-Museums in Genf. Die Mittel dafür sind in Budget und Finanzplan vorläufig blockiert, bis die Botschaft zu dem Thema beraten ist. Der Bundesrat wird die Botschaft am 19. Februar verabschieden. Es ging hauptsächlich um die Schaffung einer gesetzlichen Grundlage. Ursprünglich wollten wir die Botschaft im Sonderverfahren in der Frühlingssession behandeln lassen. Dies scheint nun aber nicht mehr möglich zu sein, weil die ständerätliche Kommission keine Sitzung mehr hat.

Präsident: (Auf eine Bemerkung von Frau Grendelmeier) Es sind keine beratungsreifen Geschäfte vorhanden, die wir vorgezogen behandeln könnten.

M. Rebeaud: Je suis d'accord qu'on raccourcisse cette séance mais je m'oppose à sa suppression. J'ai formellement proposé hier une discussion avec le Conseil fédéral pour éclaircir la politique de reconnaissance des Etats étrangers, notamment pour le cas de la Macédoine. J'aimerais avoir cette discussion en dehors de la pression du temps à laquelle nous serons soumis dès que le TEEE sera signé.

Bäumlin: Mindestens an einem Tag sollten Aktualitäten, u. a. Algerien, diskutiert werden.

Präsident: Ich habe den Eindruck, dass der Bundesrat noch nicht ganz zur Kenntnis genommen hat, dass er uns in der EG-Beitrittsfrage konsultieren sollte. Diese Frage sollte jetzt mit ihm diskutiert werden, nicht erst, wenn es zu spät ist.

Mühlemann: Die direkte Information über Verhandlungen durch den betreffenden Bundesrat ist für uns wichtig. Wenn wir jetzt mit dem Bundesrat über den EG-Beitritt diskutieren wollen, müssen wir uns auch die Frage stellen, wo wir stehen, wenn der EWR-Vertrag scheitert. Da der Bundesrat diesbezüglich noch keine eigene Haltung erarbeitet hat, ist ein Dialog für ihn mit uns schwierig.

Präsident: Die Konsultation ist für uns eigentlich nur sinnvoll, wenn der Bundesrat in seiner Haltung noch nicht ganz festgelegt ist.

M. Eggly: Selon la nouvelle idée du travail de notre commission, nous devrions être un interlocuteur permanent du gouvernement comme cela se passe dans les autres pays. Le maintien de ces dates dépend de la disponibilité du Conseil fédéral, mais il serait important que M. Felber ou M. Delamuraz vienne nous informer, même si la nouvelle négociation n'est pas terminée. Sommes-nous seulement là quand les choses sont faites ou déjà lorsqu'elles sont en route?

Frau **Segmüller** beantragt, den Freitag für Information über den Stand der EWR-EG-Situation zu benützen. Eine eigentliche Konsultation kann es aber nicht sein, da der Bundesrat allein über die Entscheidkompetenz verfügt.

M. Tschopp: (à M. Schaller) L'AELE a-t-elle fixé un délai à l'achèvement des négociations actuelles?

Arioli: Die Efta-Ländern, vor allem die EG-Beitrittskandidaten Schweden und Österreich, sind nach wie vor an einem EWR als Übergangslösung sehr interessiert. Sie würden die EG nie vor ein Ultimatum stellen. Sie versuchen, möglichst rasch eine Lösung zu finden. Termine bestehen zur Zeit keine.

Frey Walter: Wollen wir der Regierung wirklich ins Regieren hineinreden?
Konsultation sollte heissen, dass der Bundesrat, sobald er eine Idee entwickelt hat, diese mit uns besprechen kommt.

M. Frey Claude: J'ai toujours défendu le très net partage des compétences entre l'exécutif et le législatif, mais je ne pourrais pas admettre que le Conseil fédéral fasse sa demande sans que les Commissions de politique extérieure aient eu l'occasion d'en parler. On entend que cela pourrait se faire avant la réunion de Lisbonne au mois de juin. Cette question est politique, elle entraîne le pays dans une direction très

précise. Une discussion avec les deux conseillers fédéraux en charge du dossier est souhaitable le plus tôt possible.

Stamm: Eine solche Aussprache ist sinnvoll und hat nichts mit der Kompetenzfrage zu tun.

Wyss: Es ist schwierig, über die EWR-Fragen zu diskutieren, da es mindestens drei Eventualvarianten gibt. Zudem sind die Meinungen bereits gemacht.

M. Rebeaud: (à M. Wyss) Selon le procès-verbal, M. Felber a dit que notre commission et le Parlement serait vraisemblablement, c'est à dire avec une quasi certitude, consultés avant que le Conseil fédéral dépose une demande d'ouverture de négociation en vue de l'adhésion. Il est nécessaire que nous ayons des discussions avec les représentants du Conseil fédéral avant que des décisions soient prises. Il serait utile que nous adressions au Conseil fédéral une liste des questions. Il y a eu un nombre record d'incohérences dans les déclarations du Conseil fédéral et c'est notre rôle d'exiger qu'il ait une ligne.

Je propose une discussion sur le calendrier de l'EEE et j'aimerais personnellement savoir le rôle que la Suisse entend jouer au Sommet de Rio.

J'estime qu'il devrait être possible dans cette commission d'avoir des discussions plus franches et plus ouvertes que cela n'est le cas au plénum.

Mühlemann: Wir haben unseren Willen, Mitsprache auszuüben, eindeutig geäußert. Der Bundesrat wird uns dazu nicht einladen, wir müssen uns selber einschalten.

Fischer: Bevor das Resultat von Brüssel da ist, kann der Bundesrat uns keine Antwort geben.

M. Tschopp: Nous avons beaucoup d'informations mais il manque une vision d'ensemble que le secrétariat pourrait nous proposer. On parle beaucoup de Bruxelles, mais nous sommes aussi dépendants des partenaires de l'AELE. M. Felber a fait une série de fortes déclarations au sujet de la demande d'adhésion. M. Arioli nous dit que les membres déclarés à l'adhésion, L'Autriche et la Suède, cherchent par tous les moyens de gagner du temps. Le Conseil fédéral travaille certainement avec différents scénarios, celui d'un EEE signé, celui dans lequel la Finlande et la Norvège demandent des négociations d'adhésion, celui d'un non achèvement de l'EEE. Notre commission pourrait faire comme un exercice à blanc pour savoir comment se présentent les rapports de force. Il sera alors intéressant d'entendre le Conseil fédéral au moment où il aura pris sa décision. Personne ne conteste sa compétence dans ce domaine mais je peux imaginer que pour des raisons de discrétion nous serons informés la veille du dépôt de la demande d'ouverture de négociation.

Grendelmeier: Wir möchten als Erste wissen, was der Bundesrat zu tun gedenkt; wir möchten es nicht erst aus der Zeitung erfahren.

Abstimmung - Vote

Mit offensichtlicher Mehrheit wird beschlossen, am Donnerstag eine Sitzung durchzuführen.

Unterbruch der Sitzung von 09.45 bis 10.15 Uhr

La séance est interrompue de 09 h 45 à 10 h 15

3003 Bern, den 7.2.92

Aussenpolitische Kommission des Nationalrates

Geschäfte

Notiz an Herrn NR Albrecht Rychen

Im folgenden eine Uebersicht über die auf uns zukommenden Geschäfte (neben der EWR-Botschaft und dem dritten Integrationsbericht des Bundesrates):

Aus dem Departement für auswärtige Angelegenheiten

- Fünfter Bericht über die Schweiz und die Konventionen des Europarates (Behandlung in Sommersession 92);
- Jahresbericht des Bundesrates über die Tätigkeiten der Schweiz beim Europarat 1991 (Behandlung in Sommersession 92);
- Bericht der Schweizer Parlamentarier Delegation beim Europarat über ihre Tätigkeit während der 43. Session der Parlamentarischen Versammlung (Behandlung in Sommersession 92);
- Botschaft über die Genehmigung des Beitritts zum Internationalen Uebereinkommen vom 21.12.1965 zur Beseitigung jeder Form von Rassendiskriminierung und über die entsprechende Revision des Militärstrafgesetzes (noch nicht sicher, ob dieses Geschäft der APK zugeteilt wird);
- Gegen Ende Jahr Botschaft betreffend den Bundesbeitrag an das IKRK (könnte mit einem Besuch beim IKRK in Genf verbunden werden);
- Gegen Ende Jahr Bericht des Bundesrates über das Konzept der Aussenpolitik (betrifft den als Postulat überwiesenen Teil der Motion APKN vom letzten Jahr);
- Ev. Bericht des Bundesrates über die Neutralitätspolitik der Schweiz (noch nicht sicher, wann und in welcher Form hier das Parlament begrüsst wird).

Aus dem Volkswirtschaftsdepartement

Gegen Ende Jahr Botschaft über die Ergebnisse der Verhandlungen im Rahmen des GATT (Uruguay-Runde), sofern es zu einem erfolgreichen Abschluss der Verhandlungen kommt.

Verschiedenes

91.433 Parlamentarische Initiative Bäumlin vom 13.12.1991: Bundesgesetz zur Menschenrechtspolitik.

Hängig sind ferner noch nach Annahme des Ordnungsantrages David vom 30.9.1991 (Rückweisung an die Kommission mit dem Auftrag, die Initiativen nach Abschluss der EWR-Verhandlungen nochmals zu prüfen und dem Rat Antrag zu stellen), die folgenden Geschäfte:

- 90.245/246/247 Pa.Iv. Die Schweiz und Europa (Caccia/Petitpierre/Sager);
- 90.262 Pa.Iv. Aufnahme von Beitrittsverhandlungen mit der Europäischen Gemeinschaft (Jaeger);
- 91.413 Pa.Iv. Neuer Artikel 8bis BV (Minderheit der Kom-

- mission für auswärtige Angelegenheiten des NR);
- Die in eine Petition zur Unterstützung der bundesrätlichen Integrationspolitik umgewandelte Unterschriftensammlung der EURO-Initiative (Tschopp).

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern, den 26. Februar 1992

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

- TEILPROTOKOLL 4 der Sitzung vom 10. Februar 1992,
09.30 - 13.00 Uhr und 14.00 - 18.35 Uhr
und 11. Februar 1992
08.00 - 11.00 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3
- TAGESORDNUNG 7. 91.063 s Doppelbesteuerung. Abkommen mit
Polen
8. Verschiedenes

(Übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)
- ORDRE DU JOUR 7. 91.063 é Double imposition. Convention
avec la Pologne
8. Divers

(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)
- TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär, Bäumlín, Berger, Bircher Silvio,
Columberg, Eggly, Fischer-Häggingen, Frey
Walter, Grendelmeier, Haller, Maitre,
Moser, Mühlemann, Rebeaud, Ruffy,
Segmüller, Steffen, Vollmer, Wyss Paul,
Ziegler Jean

Entschuldigt:
Caccia (ersetzt durch Bircher Peter)
Columberg (ersetzt am 11.2. durch Stamm
Judith)
Moser (ersetzt am 10.2. VM durch Borer
Roland)
Nabholz (ersetzt durch Tschopp)
Oehler (ersetzt durch Ruckstuhl)
Scheidegger (ersetzt durch Mauch Rolf)

Weitere Teilnehmer:Traktandum 7:

Dieter Metzger, Direktor der Eidg.
Steuerverwaltung, EFD

Daniel Lüthi, Vizedirektor der Eidg.
Steuerverwaltung, EFD

Stiefel, Eidg. Steuerverwaltung, EFD

Kommissionssekretariat: Alfred Aebi,
Antonio Bitterli, Philippe Weber

Protokoll: Charles Lombard, (d), Geneviève
Québatte (f)

7. 91.063 s Doppelbesteuerung. Abkommen mit Polen

Metzger: (Text des Referates siehe Anhang)

Eintreten auf die Vorlage ist unbestritten.

Detailberatung: Keine Bemerkungen

Der Vorlage wird einstimmig und ohne Enthaltungen zugestimmt.

Kategorie 5

Bericht: Schriftlich

8. Verschiedenes

M. Frey Claude: Nous avons reçu la copie d'une lettre adressée par le groupe écologiste au président de notre commission concernant son vote lors de l'initiative du canton de Zurich sur l'asile. Cette initiative n'a donné lieu à aucun débat dans notre commission et, même dans ce cas, le président est libre de voter selon sa conscience. En revanche il aurait été gênant, s'il avait présidé la commission qui a traité ce dossier, qu'il fasse une déclaration contraire à la majorité. Jusqu'où va-t-on dans l'intolérance, dans le sectarisme, dans le terrorisme intellectuel? Je me solidarise et en tant que vice-président, j'ai voté l'initiative du canton de Zurich.

Der Präsident merkt an, dass Herr Frey das Thema von sich aus aufbringt.

M. Rebeaud: A ma connaissance cette lettre n'avait rien d'un acte de terrorisme intellectuel. Nous avons eu certaines réactions et questions sur la représentativité et le rôle du président d'une Commission de politique extérieure sur un objet où il n'est pas sûr si la position d'un canton, Zurich en l'occurrence, est conforme aux engagements internationaux de la Suisse. A l'époque où Mme Diener était présidente de la commission des transports, elle était tenue à une certaine réserve et la situation n'était pas toujours claire dans les enceintes internationales.

Le nouveau rôle qu'a donné la réforme du Parlement à la Commission de politique extérieure et à son président nous permet de poser la question.

Nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour que cela n'apparaisse pas comme une attaque publique contre M. Rychen, mais qu'il examine à fond les implications des situations où il peut y avoir conflit entre le rôle du président et la fidélité à son parti. Cela ne va pas plus loin et il est préférable de poser ces questions en temps utile plutôt que de déclencher des scandales à un moment où il est trop tard.

Frey Walter: Eine Entschuldigung in dieser Form ist nicht akzeptierbar. Die Frage wurde in dieser Kommission nicht behandelt. Es ging um die Frage der Überweisung. Der Brief war eine Überreaktion.

Vollmer: Es ist allein Sache des Präsidenten, wie er dieses Schreiben aufnehmen will. Mich hat das Stimmverhalten des Prä-

sidenten auch verwundert, aber ich wäre nicht auf die Idee gekommen, ihm deshalb einen Brief zu schreiben. Es kann keine so enge Beziehung zwischen dem Kommissionspräsidium und dem Stimmverhalten im Rat hergestellt werden.

Präsident: Ich werde den Brief mit Kopie an die Kommissionsmitglieder beantworten.

M. Rebeaud: (à MM. Frey Walter et Claude) La méthode que nous avons utilisée, lettre avec copie aux membres de la commission, servait à signaler que cette question avait été posée et qu'il y avait pour nous un problème. Une lettre est un moyen d'informer. Vous pouvez être d'accord ou pas sur la manière dont nous nous posons le problème. Ne parlez pas de pression ou de terrorisme. Il y aurait eu pression si nous avions fait un communiqué de presse ce que nous avons eu soin de ne pas faire.

Wyss: (Zu Herrn Rebeaud) Sie haben eine relativ starke, d. h. schon fast öffentliche Form der Reaktion gewählt. Dies hat die Unruhe gestiftet.

Präsident: Materiell teile ich die Meinung der vorberatenden Kommission nicht. Es geht nicht um einen Gesetzestext. Ich bin gegen Initiativen oder Gesetzesänderungen, die internationales Recht verletzen.

Vollmer: (Zum Bericht von Nationalrat Georg Stucky; vgl. Anhang) Bei solchen Reisen stellt sich immer wieder die Frage der Legitimation der Gruppe, öffentlich als parlamentarische Delegation aufzutreten. Dies sich umso mehr, als auch ein schweizerischer Botschaftsrat mitreiste. Eine vorherige Absprache und Ankündigung in unserer Kommission wäre notwendig gewesen.

Antrag: Über diese Fragen ist der Kommission Bericht zu erstatten.

Fischer: Ich habe an dieser Reise, die rein privater Natur war, teilgenommen. Das Büro hat unseren Antrag abgelehnt, uns "Delegation" zu nennen. Da die Schweizer Botschaft in Stockholm zur Zeit daran ist, ihre Beziehungen zu den baltischen Staaten aufzubauen, erachtete sie es als sinnvoll, einen Botschaftsrat mitgehen zu lassen. Dieser verfügte auch über viele nützliche Kontakte. Der Titel des Papiers ist nicht zutreffend.

Bär: (Zur Osteuropahilfe) Wir verlangten in der letzten Legislatur vom Bundesrat, in die Projekte der Osteuropahilfe besser einbezogen zu werden. Als es darum ging, in Bulgarien Wahlbeobachter zu stellen, wurde das Parlament wieder nicht einbezogen. Nur dank einer kurzfristigen Intervention von Herrn Bundi konnte ich für die Kommission an dieser Delegation teilnehmen. Bei den Wahlen in Rumänien ist nun wieder das gleiche passiert. Das DEH führt regelmässig grosse Reisen für Journalistinnen und Journalisten durch. Wäre es nicht sinnvoll, unsere Kommission einzubeziehen?

Stamm: Die Europäische Gemeinschaft steuert auf die politische Union und die Währungsunion zu. Gewisse Stimmen sagen, die Währungsunion (mit europäischer Zentralbank) sei für die Volks-

wirtschaften und die Souveränität der einzelnen Länder die einschneidendste Massnahme. Die Kommission sollte sich damit eingehend befassen, d. h. ein Seminar darüber veranstalten.

Präsident: Das slowenische Parlament möchte eine Delegation unseres Parlamentes nach Ljubljana einladen.

M. Ruffy: La délégation suisse au Conseil de l'Europe a eu une discussion avec le représentant permanent de la Slovénie à Strasbourg et il m'a adressé cette lettre officielle. Il faudrait la lire pour montrer de quelle manière les Slovènes désireraient rapprocher nos deux parlements et nos deux administrations. (Voire annexe)

Der Präsident wird die Frage mit dem Präsidenten der APKS abklären.

Bäumlin: Mit dem Reisewesen unserer Kommission sollte sich eine Arbeitsgruppe befassen.

Bär: Unsere Kommission muss eigenständige Entscheide fällen. Es ist nicht notwendig, immer zuerst die ständerätliche Kommission zu fragen; es genügt, ihr unsere Beschlüsse mitzuteilen.

Segmüller: Es fragt sich, ob gerade Slowenien Priorität haben soll.

M. Frey Claude: Il faudrait que vous ayez un contact avec le président de la commission du Conseil des Etats. Je ne suis pas d'accord avec Mme Bär. Notre commission ne va pas se rendre dans un pays et être suivie quelques mois après par la commission du Conseil des Etats. Vu de l'étranger, la commission du Conseil des Etats ou celle du Conseil national, c'est le Parlement suisse et il serait bon de travailler en collaboration chaque fois que cela est possible.

M. Ruffy: Je souhaite que vous accusiez réception de cette lettre dans la mesure où vous voulez vous faire une idée plus précise de la politique à avoir en matière de voyage. On a exigé beaucoup notamment pour qu'ils puissent rejoindre le Conseil de l'Europe. Après les encouragements que nous leur avons prodigués, il ne faudrait pas qu'au moment où ils s'adressent à nous, on réponde qu'on va étudier la question.

Wyss: Die Kommissionsmitglieder, die auch Mitglieder des Europarates sind, sollten die Kommission über die dortigen Beratungen informieren.

Haller: Dies kann immer für die erste Kommissionssitzung nach der Europaratssession traktandiert werden.

Schluss der Sitzung um 11.00 Uhr
La séance est levée à 11 h 00

Eidg. Steuerverwaltung
Der Direktor

DOPPELBESTEUERUNGSABKOMMEN MIT POLEN

(Kurzreferat an der Sitzung der aussenpolitischen Kommission
des Nationalrates vom 11. Februar 1992)

Man ist sich heute weltweit darüber einig, dass internationale Doppelbesteuerungen nach Möglichkeit zu vermeiden sind. Eine internationale Doppelbesteuerung liegt bekanntlich dann vor, wenn das gleiche Steuersubjekt für das gleiche Steuerobjekt und für die gleiche Zeitperiode mit gleichen oder ähnlichen Steuern belastet wird. Solche Doppelbesteuerungen verstossen nicht nur gegen das Gebot der Steuergerechtigkeit, sie behindern auch den internationalen Wirtschaftsverkehr. Zwischenstaatliche Abkommen wie das Ihnen vorliegende, sind ein anerkanntes Mittel, um internationale Doppelbesteuerungen zu vermeiden. Der Bundesrat ist denn auch bestrebt, das bestehende Netz solcher Abkommen auszubauen, soweit schweizerische Interessen dies rechtfertigen.

Ein schweizerisches Interesse am Abschluss eines Abkommens mit Polen ist unzweifelhaft vorhanden. Seit der politischen und wirtschaftlichen Oeffnung dieses Landes ist der Handelsaustausch zwischen der Schweiz und Polen merklich gestiegen. Er wird noch weiter steigen, wenn das beabsichtigte Freihandelsabkommen abgeschlossen sein wird. Schweizerische Unternehmen haben bereits heute in Polen investiert, und für die Zukunft ist ein weiterer Ausbau der

wirtschaftlichen Aktivitäten in diesem Land vorauszusehen. Polen ist auch wegen seiner geographischen Lage zwischen Ost und West für unser Land ein Partner von besonderer Bedeutung. Der Bundesrat ist der Ansicht, dass der Abschluss eines Doppelbesteuerungsabkommens gerade im heutigen Zeitpunkt auch den eingeleiteten Reformprozess in Polen zusätzlich unterstützen könnte. Das am 2. September 1991 unterzeichnete Doppelbesteuerungsabkommen mit Polen stellt aus allen diesen Gründen eine willkommene Ergänzung des schweizerischen Abkommensnetzes dar.

Das Abkommen bezieht sich sowohl auf die Steuern vom Einkommen als auch auf diejenigen vom Vermögen. Es folgt weitgehend dem Musterabkommen der OECD aus dem Jahre 1977 und der schweizerischen Vertragspraxis.

Der Katalog von Hilfstätigkeiten, die keine Betriebsstätte begründen, ist etwas umfangreicher ausgestaltet, als im OECD-Musterabkommen. Zusätzlich erwähnt werden hier die Montage von eigenen Maschinen oder Ausrüstungen sowie die Geschäftseinrichtungen, die für Hilfstätigkeiten im Zusammenhang mit dem Abschluss von Verträgen benutzt werden. Im Bereiche der Quellensteuern auf Dividenden, Zinsen und Lizenzgebühren liessen sich günstige Lösungen erreichen. Bei Dividenden, wird das Besteuerungsrecht des Quellenstaates im Beteiligungsverhältnis auf 5 % und bei Streubesitz auf 15 % beschränkt, während bei Zinsen das Besteuerungsrecht an der

- 3 -

Quelle auf 10 % begrenzt wird. Lizenzgebühren können solange nur im Wohnsitzstaat des Empfängers besteuert werden, als die Schweiz in ihrem internen Recht keine Quellensteuer auf derartigen Gebühren einführt.

Zusammengefasst darf das Abkommen mit Polen für die Schweiz und ihre Wirtschaft als vorteilhaft bezeichnet werden. Die Kantone und Wirtschaftsverbände haben es anlässlich des durchgeführten Vernehmlassungsverfahrens denn auch günstig aufgenommen.

Die aussenpolitische Kommission des Ständerats hat dem Abkommen am 24. Januar 1992 einhellig zugestimmt. Wir bitten auch Ihre Kommission um Zustimmung.

Republic of Slovenia
Ministry for Foreign Affairs
Bureau de Strasbourg
10, Allée de la Robertsau
tél. 88 36 60 25
fax. 88 37 14 44

Strasbourg, 4 février 1992

Propositions liminaires pour la coopération entre le Parlement de la Slovénie et le Parlement suisse:

Entretiens exploratoires entre les délégations (groupes de travail) des deux commissions des affaires étrangères. La commission des relations internationale du Parlement slovène accueillerait avec plaisir une délégation de parlementaires suisses à Ljubljana.

Brefs séjours de formation pour un nombre limité de fonctionnaires du Parlement de Slovénie auprès des services divers du Greffe du Conseil National suisse.



Andrej Novak
Représentant

M Victor RUFFY
Conseiller National
Membre de la Représentation de la Suisse
à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe